



himediagroup[®]
Empower your digital business

RAPPORT ANNUEL 2016

RAPPORT DE GESTION.....	1
COMPTES CONSOLIDES.....	27
RAPPORT DES CAC SUR LES COMPTES CONSOLIDES.....	64
COMPTES ANNUELS.....	67
RAPPORT DES CAC SUR LES COMPTES ANNUELS.....	90
RAPPORT SPECIAL DES CAC.....	95
RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE.....	100
RAPPORT DES CAC SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT.....	115
HONORAIRES DES CAC.....	118
ATTESTATION DU RESPONSABLE.....	120



himediagroup[™]
Empower your digital business

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 4 mai 2017

HI-MEDIA

Société Anonyme au capital de 4 329 132 euros

Siège social : 6, place du Colonel Bourgoïn – 75 012 Paris

RCS Paris B 418 093 761

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire conformément aux dispositions de la Loi et des statuts de notre Société à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

I - Situation et activité de la Société et du Groupe au cours de l'exercice 2016

1. Chiffre d'affaires et résultat de Hi-Media S.A. au titre de l'exercice 2016

Hi-Media S.A a réalisé un chiffre d'affaires social de 27 millions d'euros contre 34 millions d'euros l'année précédente.

Le résultat social s'élève à 836 K€. Ce résultat se décompose notamment en :

- un résultat d'exploitation de - 2.069 K€ ;
- un résultat financier de 2.368 K€ ;
- un résultat exceptionnel de 376 K€ ;
- un produit d'impôt de 162 K€.

2. Commentaires sur les comptes consolidés – Activité et Résultats

L'exercice 2016 a vu trimestre après trimestre le niveau d'activité et de marge brute tendre vers une stabilisation, première étape nécessaire après plusieurs exercices de décline du chiffre d'affaires. En effet, la baisse des activités de régie traditionnelle est compensée par la progression des activités dites de croissance autour de la publicité native, de la publicité locale et des activités lancées sur le continent américain. Ces activités de croissance représentant une part de plus en plus importante du chiffre d'affaires global (plus de la moitié depuis le troisième trimestre), leur croissance a un impact de plus en plus important sur l'activité consolidée. Ainsi la société a commencé l'exercice 2016 avec une baisse du chiffre d'affaires à périmètre constant de -13% au premier trimestre pour finir avec une baisse du chiffre d'affaires limitée à -3% et -5% au troisième et quatrième trimestre.

Sur l'année le chiffre d'affaires consolidé hors taxe est de 59 millions d'euros contre 65 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Dans ce contexte de stabilisation progressive du volume d'activité, la société s'est attachée à restaurer sa marge brute grâce à de nouveaux contrats commerciaux et à la fin des anciens contrats comportant des minima de recettes garanties qui avaient généré une marge négative sur l'exercice précédent. La marge brute de la société progresse de 38% à 26,8M€.

Des efforts ont également porté sur la baisse des coûts d'exploitation qui ont été réduits de près de 4M€ sur l'année.

Ainsi le résultat opérationnel de la société s'établit à - 734 K€ au 31 décembre 2016 contre - 38.805 K€ au 31 décembre 2015.

Le résultat net consolidé de l'exercice s'élève à - 1.316 K€.

Ce résultat se décompose comme suit :

- un résultat opérationnel courant de - 659 K€ ;
- une charge de valorisation des stock options et actions gratuite de -37 K€ ;

- des charges et produits non courants présentent un solde déficitaire de -37 K€ ;
- un résultat opérationnel de - 734 K€ ;
- un résultat financier négatif de - 297 K€ ;
- une quote-part des entreprises mises en équivalence de 48 K€ ;
- une charge d'impôt de - 333 K€.

Les principales variations enregistrées sur l'exercice sont les suivantes :

- une diminution du chiffre d'affaires de - 9% par rapport à 2015 ; au premier semestre elle était de -13% et au second semestre elle s'est réduite à -4%
- une marge brute en augmentation à 26,8 M€ sur l'année, soit une progression de 38%
- une diminution de la masse salariale de - 9% ;
- une diminution de - 21% des autres coûts d'exploitation.

L'endettement de la société s'élève à 3.896 K€ au 31 décembre 2016 contre 2.292 K€ au 31 décembre 2015

Les emprunts et dettes financières à court et long terme sont composés d'un prêt à taux zéro contracté auprès de la BPI en 2014 pour 2.4m€ ainsi que du financement des créances de CIR 2014 et 2015 et de CICE 2013, 2014 et 2015 pour un montant de 1.6m€ auprès d'un établissement bancaire.

3. Investissements du Groupe – Activités en matière de R&D

Les investissements en immobilisations corporelles s'élèvent à 181K€ sur 2016 et correspondent essentiellement à l'agencement des bureaux.

Les investissements en immobilisations incorporelles s'élèvent sur l'année 2016 à 1.114 K€ et correspondent principalement à la poursuite des développements en interne d'outils technologiques

4. Evénements significatifs durant l'exercice 2016

HiMedia a progressé dans la réorganisation de son périmètre en 2016 en arrêtant certaines activités et en cédant un certain nombre de ses participations minoritaires et en se renforçant dans des activités cœur de métier.

Parmi les arrêts d'activité et les cessions :

En date du 15 avril 2016, Bonne Nouvelle Editions, filiale à 100% de HiMedia SA, a déposé une demande d'ouverture de procédure de liquidation judiciaire au greffe du Tribunal de Commerce de Paris. La procédure de liquidation judiciaire ouverte par jugement en date du 26 avril 2016 est en cours de finalisation.

Dans le cadre d'un accord en date du 2 mai 2016 avec la société BJ Invest, HiMedia a cédé 10% du capital de la société HiPay Group SA (soit 495.497 actions) à BJ Invest SAS. Cette transaction s'est opérée pour partie en numéraire (300.723 titres HiPay Group SA pour 3.118.497,51 euros) et pour partie (194.774 titres HiPay Group SA) par la remise à titre de dation en paiement de 288.545 titres HiMedia préalablement détenus par BJ Invest SAS.

En date du 29 juillet 2016, HiMedia a cédé sa participation de 14% dans le capital de la société HiMidia Brazil.

En date du 5 août 2016, HiMedia a cédé sa participation de 12,4% dans le capital de la société Videoagency à ses actionnaires.

En date du 2 septembre 2016, HiMedia a cédé sa participation de 2,31% dans le capital de la société Youmiam.

En date du 2 septembre 2016, Fotolog SAS dont HiMedia SA est actionnaire à 49%, a cédé la plateforme Fotolog en contrepartie de 20% des titres de la société espagnole Chronobook.

Le groupe s'est par ailleurs renforcé dans certaines activités :

En date du 9 mai 2016, HiMedia SA a acquis 20% du capital de sa filiale Mobvious Italia auprès de son fondateur personne physique et détient désormais 100% de ladite filiale.

Dans le cadre d'un accord en date du 11 août 2016 avec la société Pentagram Media, HiMedia a acquis 30% du capital de Quantum, portant ainsi sa participation de 51% à 81%.

Et le Groupe a clarifié l'organisation entre la holding et ses filiales :

En date du 30 juin 2016, HiMedia SA a procédé à un apport de fonds de commerce au bénéfice de sa filiale HiMedia Advertising SAS. Ce fonds de commerce constitue l'activité de régie publicitaire, HiMedia SA ayant désormais une activité de holding et de fourniture de services au bénéfice de ses filiales françaises et étrangères. A noter que l'apport des activités opérationnelles n'a effectivement eu lieu qu'au 01 juillet 2016.

Une fois ces opérations menées à bien, HiMedia a adopté le 9 novembre 2016 une nouvelle identité commerciale : AdUX (Ad pour Advertising et UX pour User Experience) pour incarner sa nouvelle offre construite autour de trois solutions :

- la publicité native non intrusive,
- la publicité géo localisée qui propose un avantage consommateur immédiatement perceptible,
- les solutions d'engagement utilisateur (brand content, opérations spéciales et emailing opt in).

Ce nouveau nom commercial sera proposé comme nouvelle dénomination sociale de la société lors de la prochaine Assemblée Générale.

Deux nouvelles sociétés ont par ailleurs été constituées :

- La société Mobvious Corp en date du 29 mars 2016, cette dernière opérant principalement aux Etats-Unis, et
- La société HI MEDIA ESPAÑA PUBLICIDAD ONLINE S.L (Sociedad Limitada) en date du 22 septembre 2016, société qui opère sur le marché publicitaire notamment en qualité de régie.

5. Evénements significatifs intervenus depuis la clôture de l'exercice

Poursuivant son désengagement de HiPay Group, HiMedia a vendu 150 000 actions HIPAY GROUP en février 2017 à un prix de 12,11€ par action. HI-MEDIA détient en conséquence à ce jour, 150 460 actions HIPAY GROUP représentant autant de droits de vote, soit environ 3,04% du capital et des droits de vote de cette société.

II - Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Le Groupe a choisi d'opérer à mi 2015 une réduction significative de son périmètre en réduisant la taille des activités traditionnelles de régie, et en concentrant ses efforts sur le développement d'activités au fort potentiel de croissance comme ses offres de native advertising et de publicité locale.

La réduction du périmètre et les économies réalisées ont permis d'améliorer progressivement la rentabilité opérationnelle.

Cette restructuration étant désormais finalisée, les activités de régie historiques devraient décroître plus modérément voire se stabiliser à partir du deuxième trimestre 2017. Parallèlement, le dynamisme des activités dites de croissance (native advertising, la publicité locale et activités américaines) devrait se poursuivre à un rythme soutenu.

La combinaison de ces deux évolutions devrait permettre une croissance de l'activité consolidée à partir du deuxième trimestre et au global sur l'année, ainsi qu'une progression de la rentabilité opérationnelle courante.

III – Responsabilité sociale, environnementale et sociétale

Périmètre : Le périmètre du présent rapport couvre les sociétés du Groupe HiMedia mentionnées ci-dessous sur la période courant du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016:

- **Concernant le périmètre de la France :**

Au cours de l'année 2016, la société Bonne Nouvelle Editions (auditée dans le cadre des sociétés françaises) a été déclarée en liquidation judiciaire par le Tribunal de commerce de Paris. Par conséquent, et du fait de l'absence de salarié au 31 décembre 2016, cette société ne sera pas intégrée au présent rapport.

En revanche, la France s'est vue dotée d'une nouvelle filiale, la société HiMedia Advertising. Cette filiale a fait l'objet au 1^{er} juillet 2016 d'un apport de fonds de commerce de l'activité de Régie publicitaire de la société Hi-Media SA. Les salariés présents sur cette activité ont alors été transférés au 1^{er} juillet 2016, sur la Société HiMedia Advertising, conformément aux dispositions de l'article L1224-1 du Code du travail. Cette société ayant repris une partie des effectifs de la société Hi-Media SA il est apparu nécessaire de l'intégrer au présent rapport.

- **Concernant le périmètre des filiales étrangères :**

Au cours de cette année, deux filiales étrangères se sont vues dotées d'effectifs, à savoir la société Quantum Native Solutions Italia S.R.L et la société Mobvious Corp USA. Il est donc apparu nécessaire d'intégrer ces deux structures à cet audit.

Par ailleurs, les filiales Mobvious Italia S.R.L et Local Media Tunisie, qui n'avaient pas été intégrées à l'audit de l'année 2015, en raison du manque de pertinence des données, seront désormais prises en considération dans le périmètre de reporting de l'année 2016.

Enfin, la filiale belge Adexpert n'a pas été reprise dans le présent rapport. Cette filiale ne comporte plus de salarié et apparaît donc comme peu pertinente pour cet audit.

Les sociétés appartenant au Groupe HiMedia qui sont intégrées dans le périmètre de reporting cette année dans le cadre du présent rapport sont donc les sociétés :

- Admoove SAS, Adysseum SARL, Hi-Media SA, HiMedia Advertising, Local Media SAS et Quantum SAS pour la France ;
- Hi-Media Belgium;
- Hi-Media Sales AB pour la Suède ;
- Hi-Media Espana Publicidad Online pour l'Espagne ;
- Hi-Media Portugal Ltda pour le Portugal ;
- Hi-Media Italia SRL, Mobvious Italia S.R.L et Quantum Native Solutions Italia S.R.L pour l'Italie ;
- Eresmas Interactiva Inc.DBA Prima.Digital et Mobvious Corp pour les Etats Unis ;
- Fullscreen Solutions SA de CV, Stram Interactiva SA de CV pour le Mexique;
- Local Media Tunisie.

Les données quantitatives environnementales sont publiées sur un périmètre restreint au Siège de Paris qui représente 40% des effectifs du Groupe HiMedia.

Les choix méthodologiques ci-après ont été arrêtés :

- Les stagiaires ne sont pas comptabilisés dans l'effectif du Groupe à l'instar des contrats d'alternances (contrats de professionnalisation et contrats d'apprentissage). Les données les concernant les stagiaires étant peu pertinentes, elles justifient cette exclusion ;
- Le calcul de l'absentéisme est basé sur les structures dont l'effectif est supérieur ou égal à 15 (quinze) collaborateurs et prend en considération les absences pour maladies, les accidents de travail les accidents de transport, les congés maternité et paternité, les absences diverses (autres que congés payés et jours fériés), les congés parentaux d'éducation à temps complet. Les données relevant des structures dont l'effectif est inférieur à 15(quinze) collaborateurs ne sont pas suffisamment pertinentes pour être comptabilisées;
- Le nombre d'heures de formation prend en compte les heures réalisées.
- En 2015, les indicateurs « consommation annuelle de papier » et « quantité de déchets produits » étaient des données théoriques, calculées à partir des ratios de l'ADEME et proratisées en fonction des effectifs du Groupe au Siège de Paris. En 2016, la méthode de calcul a changé afin de publier des données réelles. Les données sont calculées sur la base des factures des ramettes de papier et des bordereaux de suivi des déchets des cartouches d'imprimantes consommées au siège social de Paris.

Méthodologie de collecte des informations RSE :

La collecte des informations quantitatives sociales est réalisée grâce à un fichier Excel envoyé et complété par les entités du Groupe.

Les données sont ensuite consolidées par le service Ressources Humaines du Groupe HiMedia basé en France.

Thématiques jugées non applicables :

Au regard des activités du Groupe, de sa taille et de ses implantations géographiques, les thématiques suivantes sont considérées comme non applicables :

- Montant des provisions et garanties pour risques environnementaux ;
- Mesures de prévention, de réduction ou de réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement ;
- L'utilisation des sols ;
- L'adaptation aux conséquences du changement climatique ;
- Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- Les mesures prises pour préserver la biodiversité.

En effet, l'étude de ces thématiques, bien qu'obligatoires dans le cadre des dispositions de la loi portant engagement national pour l'environnement (LOI n° 2010-788 du 12 juillet 2010) dite « Grenelle II », n'est pas appropriée au regard des activités du Groupe qui sont exclusivement tertiaires et bureautiques.

De plus, le groupe ne disposant pas d'un restaurant d'entreprise, il apparaît comme peu concerné par les mesures de lutte et de prévention liées aux gaspillages alimentaires ;

Enfin, les données qui pourraient être relevées dans le cadre de ces différentes thématiques apparaîtraient comme peu pertinentes pour une quelconque analyse.

1. Orientations sociales

a) L'emploi et l'organisation du travail

L'effectif RSE* au 31/12/2016 est arrêté à 256 collaborateurs répartis entre les entités ci-après du Groupe : Belgique, Espagne, Etats-Unis, France, Italie, Mexique, Portugal, Suède et Tunisie.

Cet effectif avait été arrêté à 239 collaborateurs au 31/12/2015 sur la base du périmètre retenu à cette date (qui n'intégrait pas la Tunisie et certaines entités présentes en France, en Italie et aux Etats-Unis).

**Note : Effectif intégrant l'ensemble des emplois, à l'exception des stagiaires et des mandataires sociaux et ne distinguant pas entre temps plein et temps partiel.*

L'ensemble des informations ci-après sont basées sur l'effectif RSE :

Répartition par Sexe	Nombre de femmes	Pourcentage de femmes	Nombre d'hommes	Pourcentage d'hommes
Belgique	8	53,33%	7	46,67%
Espagne	10	50,00%	10	50,00%
Etats-Unis	7	58,33%	5	41,67%
France	39	41,94%	54	58,06%
Italie	5	26,32%	14	73,68%
Mexique	9	50,00%	9	50,00%
Portugal	7	63,64%	4	36,36%
Suède	26	55,32%	21	44,68%
Tunisie	13	61,90%	8	38,10%

	Femmes	Hommes
Répartition Groupe 2015	51,46%	48,54%
Répartition Groupe 2016	48,44%	51,56%

		Répartition par âge								
Pays	Ages	Belgique	Espagne	Etats-Unis	France	Italie	Mexique	Portugal	Suède	Tunisie
	De 18 à 30 ans	8	5	3	52	4	4	2	8	14
	De 31 à 40 ans	5	8	3	32	10	10	5	19	7
	De 41 à 50 ans	2	7	5	9	4	4	3	17	0
	51 ans et +	0	0	1	0	1	0	1	3	0

	2015	2016
De 18 à 30 ans	38,07%	39,07%
De 31 à 40 ans	40,59%	38,67%
De 41 à 50 ans	20,08%	19,92%
51 ans et +	1,26%	2,34%

Le système de rémunération au sein du Groupe est décentralisé et validé par la Direction Générale du Groupe. Chaque filiale détermine localement la politique de rémunération applicable pour ses équipes et activités.

Les modèles de rémunération sont élaborés en fonction des postes, des objectifs qualitatifs et quantitatifs, des performances financières des sociétés et des pratiques de marché.

Les annexes aux comptes consolidés détaillent l'évolution de la masse salariale et la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de la société mère et des filiales.

Les règles applicables en matière de rémunération des collaborateurs intègrent les paramètres ci-après tous pays confondus :

- Respect des conventions et accords collectifs (notamment en matière de minima conventionnels) ;
- Rémunération par profil (égalité femme/homme préservée) ;
- Principe de rémunération variable sur objectif(s) quantitatif pour les profils commerciaux notamment ;
- Le contrat de travail à durée indéterminée est privilégié.

Mouvements d'effectifs				
Pays	Arrivées	Départs		
		Volontaires	Involontaire*	Retraites
Belgique	4	3	3	0-
Espagne	6	14	1	0-
Etats-Unis	6	2	1	0-
France	54	53	15	0-
Italie	9	3	2	0-
Mexique	7	4	1	0-
Portugal	3	3	0	0-
Suède	7	7	1	0-
Tunisie	7	3	2	0-
Groupe	103	92	26	0-

* Dont 3 licenciements pour la Belgique, 1 pour l'Espagne, 1 pour les Etats-Unis, 1 pour l'Italie, 1 pour le Mexique, 1 pour la Suède et 2 pour la Tunisie.

Sont considérés comme des départs volontaires : la démission du collaborateur, la fin de la période d'essai à la demande du salarié, la résiliation anticipée du contrat de travail à durée déterminée à la demande du salarié, le départ négocié (exemple : pour la France dans le départ dans le cadre d'une rupture conventionnelle) et la fin de contrat de travail à durée déterminée.

Sont considérés comme des départs involontaires : la résiliation anticipée du contrat de travail à durée déterminée à la demande de l'employeur, la fin de la période d'essai à la demande de l'employeur, le licenciement, le décès d'un employé.

Il existe également des cas particuliers d'arrivée/départ :

- Lorsqu'un salarié est transféré d'une société vers une autre entité du Groupe (dans son pays ou dans une filiale étrangère) cela est considéré à la fois comme un départ volontaire pour l'entreprise de l'employé transféré et à la fois comme une arrivée pour l'entreprise qui accueille ce salarié ;

- Quand un contrat de travail à durée déterminée est renouvelé sans jour d'interruption cela est considéré ni comme un départ, ni comme une arrivée. En revanche, si le contrat de travail à durée déterminée est interrompu à son terme et qu'un nouveau contrat de travail à durée déterminée est conclu avec un (ou plusieurs) jour(s) d'arrêt entre la fin du précédent et le début du nouveau contrat, alors cette situation est considérée à la fois comme un départ volontaire et comme une nouvelle arrivée.
- Quand un CDD est suivi par un CDI sans jour d'interruption cela est considéré ni comme un départ, ni comme une arrivée.

Il n'existe pas de durée du travail unifiée au sein du Groupe. En effet, la durée du travail dépend des conventions collectives applicables aux différentes entités, de la législation relative au Droit du travail en vigueur dans chacun des pays et pour la société Hi-Media SA d'un accord collectif sur le temps de travail (accord en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2002).

Par ailleurs, la répartition des contrats de travail à temps plein et à temps partiel est la suivante :

Pays	Temps plein		Temps partiel	
	2015	2016	2015	2016
Belgique	88,24 %	80,00 %	11,76 %	20,00 %
Espagne	100 %	95,00 %	0 %	5,00 %
Etats-Unis	100 %	100 %	0 %	0 %
France	90,83 %	91,40 %	9,17 %	8,60 %
Italie	100 %	100 %	0 %	0 %
Mexique	100 %	100 %	0 %	0 %
Portugal	100 %	100 %	0 %	0 %
Suède	66,67 %	57,45 %	33,33 %	42,55 %
Tunisie	N/A	100%	N/A	0%
Groupe	88,70 %	87,50 %	11,30 %	12,50 %

Le télétravail concerne **4,68%** de l'effectif du Groupe (base effectifs RSE).

L'absentéisme (maladie, accident de travail, accident de trajet, congé maternité et ou paternité, absences diverses autres que les congés (*congés payés et jours fériés*), les congés parentaux d'éducation à temps complet) sur la base des effectifs RSE et pour les structures qui disposent d'au moins 15 (quinze) collaborateurs se décompose de la manière suivante :

Consolidation des données sur l'absentéisme :

Entités concernées : Hi-Media SA France (effectif RSE : 27), HiMedia Advertising SAS France (effectif RSE : 20), Hi-Media Belgium (effectif RSE : 15), Hi-Media Espana Publicidad Online (effectif RSE : 20), Hi-Media Sales AB Suède (effectif RSE : 47), Local Media SAS France (effectif RSE : 16), Local Media Tunisie (Effectif RSE : 21), Quantum SAS France (effectif RSE : 17).

Absentéisme	Nb heures d'absentéisme	Taux d'absentéisme
Total 2016	24475,5	7,65%
Arrêt maladie	8340,25	2,60%
Accident de travail	0	0,00 %
Accident de trajet	0	0,00 %
Congés maternité/paternité	4645	1,45 %
Autres absences	5697,25	1,78 %
Congé parental à temps plein	5793	1,81 %

b) Les relations sociales, la santé et la sécurité

A l'exception de la société Hi-Media Sales AB Suède, les autres sociétés du Groupe, auditées dans le présent rapport ne comportent pas de représentant du personnel.

1) Les relations sociales

En 2016, et sur l'ensemble des sociétés du Groupe, aucun accord n'a été signé avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de relation sociales.

- Pour la France :

Une partie des sociétés françaises, à savoir les sociétés Hi-Media SA, Adysseum SARL et Bonne Nouvelle Editions SARL ainsi que son ancienne filiale HiPay SAS, étaient regroupées sous la forme d'une Unité Economique et Sociale (UES). Ce groupement de sociétés comprenait un Comité d'entreprise (CE) et des Délégués du personnel (DP).

Le mandat des membres du Comité d'entreprise et des Délégués du personnel a pris fin le 19 mars 2016.

Suite aux évolutions du Groupe sur la France, marquées par l'arrivée de nouvelles entités, la séparation avec la société HiPay SAS amorcée fin 2014 début 2015 et la liquidation de la société Bonne Nouvelle Editions SARL notamment, l'existence de l'UES a été remise en question.

Dès lors, une requête afin de dissolution de l'UES a été déposée auprès du greffe du Tribunal d'instance du 12^{ème} arrondissement de Paris le 4 mars 2016 par les sociétés Hi-Media SA, HiPay SAS, Adysseum SARL et Bonne Nouvelles Editions SARL.

Par un jugement en date du 2 mai 2016, ce Tribunal d'instance a prononcé la dissolution de l'Unité Economique et Sociale HI-MEDIA.

Pour les sociétés françaises répondant aux obligations légales relatives à la représentation du personnel, des élections professionnelles seront mises en œuvre au cours de l'année 2017.

Depuis le 11 février 2014, la société Hi-Media SA bénéficiait d'un Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). Le mandat de ce Comité a pris fin 11 février 2016.

La société Hi-Media SA et les autres filiales françaises ont actuellement des seuils d'effectifs inférieurs aux obligations légales relatives à mise en place d'un Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). Aucune élection ou mise en place d'un tel Comité n'est donc prévue pour l'année 2017 sur les sociétés du Groupe présentes en France et auditées au présent rapport.

- Pour la Suède :

Une grande partie des salariés Suédois sont syndiqués. Ils bénéficient au sein de la société de représentants. Ces représentants du personnel, membres du Syndicat Suédois, « Unionen Gävleborg », ont été élus par les membres du syndicat également dénommé « Unionen Gävleborg ».

Ces représentants syndicaux sont à l'écoute des employés et interviennent directement dans la gestion de la société lors de négociations.

Ils peuvent ainsi être sollicités pour toutes les décisions de gestion qui ont un impact sur les conditions de travail des salariés (salaires, congés, etc.) et les procédures qui influent sur l'emploi. A titre d'exemple, ils peuvent être sollicités lors de négociations sur la cessation d'emploi et les procédures associés.

A l'inverse, ces représentants font part de leurs suggestions et/ou propositions d'actions pour améliorer les conditions de vie des travailleurs sans pour autant compromettre la performance.

2) La santé et la sécurité au travail

En 2016, et sur l'ensemble des sociétés du Groupe auditées au présent rapport, aucun accord n'a été signé avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et sécurité au travail.

La médecine du travail intervient en France sur l'ensemble des sites du Groupe conformément à la législation en vigueur. De la même manière, les différentes filiales du Groupe respectent les réglementations locales relatives à l'intervention d'organismes de prévention en matière de risques liés au travail.

Les sites occupés par le Groupe sont conformes aux recommandations locales en matière d'hygiène et de sécurité. Des initiatives sont prises localement pour améliorer le bien-être des salariés (salles de repos aménagées, matériel ergonomique etc...).

La société Hi-Media Belgium SPRL a également fait appel, au cours de l'année 2016, au cabinet Mensura afin de vérifier le bien-être au travail et prodiguer des conseils sur la position de travail (exemple : position de travail face à l'écran).

- Les activités du Groupe ne sont pas classées « à risque ».

Sur l'exercice 2016 :

- aucun accident de trajet n'a été enregistré dans les sociétés du Groupe HiMedia ;
- aucun accident du travail n'a été enregistré dans les sociétés du Groupe HiMedia.
- Aucune maladie professionnelle n'a été enregistrée dans les sociétés du Groupe Hi-Media.

c) La formation

Des politiques de formation sont arrêtées annuellement en France et dans certaines filiales étrangères du Groupe. Elles définissent les orientations prises par ces différentes entités en matière de formation et les actions prioritaires à mener.

Par ailleurs, lors des entretiens annuels d'évaluation, les attentes en matière de formation sont recueillies auprès des salariés.

En complément des actions de formation externe, la formation interne est également privilégiée de manière à favoriser l'intégration, le transfert des connaissances et la culture du Groupe.

En France, le financement des actions de formation se fait principalement par le biais des contributions légales obligatoires versées aux OPCA (Organismes Paritaires Collecteurs Agréés).

En 2016, le Groupe enregistre 128 heures de formation (langues étrangères, formation métiers, techniques commerciales, etc.).

d) L'égalité de traitement et le respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail

Il n'existe pas au sein du Groupe de conflit sur la question des discriminations. Les politiques de recrutement et salariale œuvrent dans le respect d'une égalité entre les femmes et les hommes.

Le recrutement ne prend en considération que des critères objectifs en lien avec l'expérience, les compétences et la qualification nécessaires à la bonne réalisation des missions proposées. De plus, les Directions du Groupe raisonnent en matière de poste et statut. Ainsi dans la construction des budgets, les enveloppes de rémunérations sont définies par poste.

Cette politique de recrutement permet l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession.

A ce titre, la société Hi-Media Belgium SPRL a adopté le 29 février 2016 un Règlement de travail qui aborde, parmi d'autres points, la question de l'égalité des rémunérations entre les femmes et les hommes et notamment rappel en annexe 2 « La convention collective n° 25 du 15 octobre 1975 sur l'égalité des rémunérations entre les travailleurs masculins et les travailleurs féminins ».

Le Groupe veille également à ce qu'il n'y ait pas de discrimination d'âge, sexuelle, ethnique ou religieuse. La diversité est une force du Groupe depuis sa création et tout au long de son évolution.

Le Groupe ne formalise pas d'autre mesure en matière d'égalité entre les hommes et femmes que le traitement des CV sans discrimination de sexe et l'égalité en matière de rémunération sur des niveaux de postes, de compétences, d'ancienneté et de responsabilités équivalents.

Les entités françaises et européennes du Groupe sont engagées dans l'insertion professionnelle de travailleurs handicapés. Ces structures sont en contact avec des associations d'aide à l'emploi des travailleurs handicapés ou adaptent leurs locaux à l'accueil de salariés handicapés (Hi-Media Portugal notamment). Au 31 décembre 2016, le Groupe comprend 1 collaborateur handicapé (France : HiMedia Advertising SAS).

Les principes de gouvernance du Groupe, le contrôle interne et la centralisation des contrats et partenariats conclus permettent de s'assurer de l'absence de relations contractuelles avec des fournisseurs (ou sous-traitants) qui ne respecteraient pas les principes d'abolition effective du travail des enfants, d'élimination du travail forcé obligatoire ou encore de non-respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective. L'ensemble des prestations commandées par le Groupe sont effectuées sur la base de modèles contractuels qui définissent un cadre permettant de connaître les différents intervenants du processus de production. Le Groupe n'a pas réalisé en 2016 de commandes matérielles auprès de fournisseurs situés en dehors de l'Union Européenne ou du territoire Américain. La nature de l'activité de « fournisseur de service » du Groupe ne nécessite pas d'approvisionnement en matières premières, d'achats de matériaux ou de biens matériels à transformer. Le Groupe ne dépend pas de structures d'extraction, d'assemblage, ou de confection au cours de son processus de production.

Les règles et valeurs véhiculées par les stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail sont des éléments forts qui recueillent la pleine adhésion du Groupe. Les principes visés par l'article R225-105 du Code de commerce ne ciblent toutefois pas les activités développés par le Groupe.

2. Protection environnementale et engagements sociétaux

a) Protection environnementale

La société n'exerce pas d'activité industrielle ou de production manufacturée. Elle n'utilise pas de machines industrielles, n'a pas recours à l'exploitation des sols, à l'extraction ou au traitement des matières premières. L'activité exercée est une activité de service intégralement dématérialisée (empreinte neutre en matière de biodiversité). Son fonctionnement ne génère pas de nuisances sonores, de pollutions spécifiques, de rejets susceptibles d'affecter gravement l'environnement (ou de nécessiter des garanties ou provisions en matière d'environnement).

Le processus de production du Groupe ne génère pas de rejets dans l'air (pas de dégagements de gaz à effet de serre), l'eau ou le sol. Ce processus ne crée pas de nuisances sonores.

Les indicateurs environnementaux du Groupe HiMedia sont :

Consommation d'électricité		
	kWh	kgCO2
2015	275445	22586
2016	299694	24575

Consommation d'eau	
	m3
	1169
	1100

Consommation de CPCU		
	kWh	kgCO2
2015	103354	20154
2016	156897	30595

Consommation de papier	
	kg
	8720
	499

Emissions liées à l'énergie	
	TOTAL CO2
2015	42740
2016	55170

Déchets produits (cartouches d'imprimante)	
	kg
	15260
	19,2

Étant précisé que :

- Les données quantitatives environnementales sont publiées sur un périmètre restreint au Siège de Paris qui représente 40% des effectifs du Groupe HiMedia.
- Les données relatives aux consommations d'électricité, de chauffage urbain et d'eau sont issues des factures des fournisseurs et ont fait l'objet d'une proratisation en fonction des effectifs du Groupe HiMedia au siège de Paris.
- En 2015, les indicateurs « consommation annuelle de papier » et « quantité de déchets produits » étaient des données théoriques, calculées à partir des ratios de l'ADEME et proratisées en fonction des effectifs du Groupe au Siège de Paris. En 2016, la méthode de calcul a changé afin de publier des données réelles. Les données sont calculées sur la base des factures des ramettes de papier et des bordereaux de suivi des déchets des cartouches d'imprimantes consommées au siège social de Paris.
- Le reporting des données environnementales couvre l'exercice 2016, du 01/01/2016 au 31/12/2016, excepté celui de la consommation d'eau qui est un reporting glissant, du 01/12/2015 au 31/11/2016.
- Les facteurs d'émissions utilisés sont issus de la Base Carbone de l'ADEME :
 - o FE électricité (France continentale) : 0,082 kgCO2/kWh
 - o FE CPCU : 0,195 kgCO2/kWh

Outre les postes d'émission de gaz à effet de serre évoqués ci-dessus, le Groupe a également identifié les postes d'émission indirectes suivants :

- déplacements professionnels ;
- déplacements domicile/travail ;
- transport des visiteurs.

Bien que son activité présente, par essence, un faible impact environnemental et ne soit pas directement menacée par les conséquences du changement climatique, le Groupe a souhaité s'inscrire dans une logique de développement durable considérant que la préservation de l'environnement est une valeur pérenne et une source d'innovation.

Le Groupe a ainsi entrepris d'identifier et d'agir sur différents éléments qui contribuent indirectement à son empreinte environnementale. Ces mesures sont listées ci-après :

- **En ce qui concerne son matériel informatique**, Le Groupe a recours à deux fournisseurs qui respectent les normes européennes et standards internationaux pour la consommation énergétique et le choix de leurs composants. Une politique adaptée de maintenance et de gestion du parc informatique permet de réduire la fréquence des renouvellements et d'augmenter la durabilité des machines. Le Groupe a en outre recours à la location pour une grande partie de son parc informatique afin de limiter ses déchets électroniques.
- **En ce qui concerne ses datacenters**, le Groupe a recours à deux prestataires. L'une des solutions d'hébergement retenue privilégie la flexibilité autour de deux éléments : l'espace occupé, la consommation électrique. Le datacenter est équipé d'armoires « haute densité », et de systèmes permettant de dissocier l'alimentation « air froid » et le retour « air chaud ». La consommation énergétique est ainsi optimisée et monitorée. Les dégagements de CO2 sont réduits.

L'autre solution d'hébergement retenue fonctionne avec des unités de climatisation pour salles informatiques à faible consommation d'énergie (économie d'énergie de 40% par rapport aux systèmes standards). L'électricité du site provient d'un fournisseur à faible empreinte carbone et le site bénéficie d'une certification écologique. L'énergie produite par la chaleur résiduelle du site est redistribuable localement.

En ce qui concerne l'hébergement de son système d'information, le Groupe a recours à un nouveau prestataire depuis Juillet 2016. Ce prestataire installe et infogère ses serveurs dans les datacenters les plus récents (moins de 3 ans d'existence), bénéficiant d'une infrastructure électrique optimisée. Ces datacenters sont équipés de matériel de dernière génération les moins énergivores (onduleurs, climatisation...). Par ailleurs, ces datacenters ont mis en place des sondes météorologiques permettant d'adapter la production frigorifique et les serveurs sont installés selon le principe du couloir froid permettant d'isoler la face avant des serveurs dans un couloir climatisé et d'expulser l'air chaud à l'arrière des armoires. La consommation énergétique est ainsi optimisée. Enfin, la technologie de virtualisation des serveurs retenue par le prestataire permet d'installer moins de matériel physique et réduire là aussi la consommation électrique.

- **En ce qui concerne ses locaux**. Le diagnostic de performance énergétique fait l'objet d'une validation pour les baux signés depuis 2008 concernant les structures destinées à accueillir plus de 50 salariés. L'ensemble des structures du Groupe comportent un espace de repos et (lorsque c'est possible) des espaces verts entretenus. Des contrats sont conclus avec les fournisseurs d'électricité pour optimiser la consommation électrique et l'autorégulation est privilégiée pour l'éclairage et l'électricité.

En milieu urbain, les salariés sont encouragés à utiliser les transports en commun. La société limite le nombre de places de parking disponibles (par exemple: seulement 13 places disponibles au siège) et mène une politique restrictive en matière d'attribution de véhicules de fonction. Les déplacements professionnels qui nécessitent de quitter une agglomération font l'objet de contrôles et doivent être justifiés (guichet unique pour les réservations de billets), les trajets en avion sont limités.

Le Groupe fait intervenir des prestataires extérieurs locaux pour l'entretien et l'évacuation des déchets. Des produits conformes à la réglementation Européenne sont utilisés par ces derniers pour les opérations de nettoyage.

La société ne dispense pas de formation environnementale à ses salariés. Une formation spécifique dans ce domaine n'a pas de pertinence à ce jour compte tenu de la nature de l'activité et de son faible impact sur l'environnement.

Enfin, des initiatives sont prises localement en faveur de la préservation de l'environnement telle que la mise en place de système de messageries internes pour réduire les emails et les impressions concomitantes.

b) Engagements sociétaux

Les activités et orientations de Hi-Media SA et de ses filiales fournissent les outils nécessaires à la création de revenus pour de nombreuses sociétés à travers le monde. Ce positionnement fait du Groupe un acteur intégré à un environnement économique et culturel global.

La société HiMedia SA et ses filiales entretiennent différents niveaux de relations avec les personnes intéressées par leur activité. Elles sont ainsi appelées à intervenir au sein de différentes instances et groupements professionnels tels que l'ACSEL et à entretenir des relations avec les organismes, régulateurs et instances administratives qui encadrent ses opérations (EDAA Europe, AMF, CNIL etc.). Enfin, le Groupe attache une grande importance à la formation, à l'intégration et à la diversité culturelle.

- **Des partenariats** ont ainsi été conclus avec différentes écoles, universités technologiques et centres de formation en France (notamment pour développer l'apprentissage et la professionnalisation).
En France, une partie de la taxe d'apprentissage est reversée à des écoles et des centres de formation. De même, les filiales françaises travaillent avec des OPCA (Organismes paritaires collecteurs agréés) auprès desquels elles reversent des cotisations qui servent à la mise en place de contrats de professionnalisation et la formation professionnelle pour les salariés. Certaines filiales, comme l'Espagne et le Portugal développent aussi des partenariats avec des écoles en local pour faciliter le recrutement de stagiaires.
- **La fondation d'entreprise HI-MEDIA** (créée conformément à l'autorisation délivrée par arrêté du Préfet de Paris en date du 12 juillet 2012) a par ailleurs pour objet en France et en Europe, la mise en œuvre de toutes actions concourant à assurer la diversité de l'offre culturelle et médiatique en soutenant des projets culturels, notamment dans les domaines de la musique et de l'image (cinéma, documentaire, scénarios, narrations diverses...), et sur tous supports de communication, ainsi qu'en stimulant l'émergence de nouveaux médias d'information.

Les moyens d'action de la Fondation d'entreprise HI-MEDIA sont notamment :

- L'aide à la création et l'accompagnement de projets culturels et d'information, notamment par une participation à leur financement ;
- L'accompagnement et la formation de directeurs de production et d'édition agissant dans le cadre d'organisations subventionnées, dans le sens d'une plus grande indépendance, passant notamment par la diversification de leurs ressources financières ;
- L'organisation d'évènements, festivals et manifestations culturelles, notamment dans les domaines de la musique, de l'image et de l'information, et plus particulièrement dans les secteurs les moins développés ;
- L'animation et l'organisation, notamment par le biais des médias internet et papier, de débats et de réflexions sur des thèmes rarement abordés par les médias commerciaux ;
- L'organisation et la participation à des actions de communication favorisant la connaissance de l'action qu'elle mène, ainsi que la diffusion d'informations par tout support approprié de communication.

En 2016, la fondation d'entreprise HI-MEDIA a ainsi hébergé dans ses locaux l'exposition photographique « Perspectives ».

- **Un dialogue institutionnel** est ouvert entre la société et les différents représentants nationaux et internationaux qui composent son environnement. Celui-ci est notamment assuré par la présence de Cyril Zimmermann (dirigeant du Groupe) au sein de la Commission de réflexion et de propositions sur le droit et les libertés à l'âge numérique de l'Assemblée Nationale ou encore à la présidence de l'ACSEL (Association pour la transformation numérique de l'économie).

Les choix du Groupe en matière de fournisseurs sont effectués conformément à ses engagements en matière de protection environnementale. Le recours à la sous-traitance est très faible au sein du Groupe et ne concerne que des activités de type « services dématérialisés » (Exemple : Correction de contenus, archivage numérique de documents, enrichissement de bases de données, validation de documents administratifs etc.) qui ne présentent pas d'impact sur l'environnement. Le Groupe dispose d'un sous-traitant en Inde. Ces sous-traitants respectent les droits de l'homme, les conventions fondamentales et les règles de l'Organisation Internationale du Travail. Ils sont engagés à fournir au Groupe HiMedia sur demande, toute attestation ou document requis à ce titre. Les travaux réalisés ainsi que les conditions dans lesquelles ces travaux sont réalisés font l'objet de contrôles. L'identité des salariés des sous-traitants est vérifiée. Le Groupe HiMedia dispose, à tout moment, de la possibilité de contacter nominativement chacun des salariés de ses sous-traitants.

HiMedia SA héberge au sein des locaux du 6 Place du Colonel Bourgoïn – 75012 Paris différentes associations ainsi que des sociétés à qui elle sous loue des locaux.

c) Sécurité et protection des consommateurs

La sécurité, la qualité et le contrôle des services proposés sont une priorité pour le Groupe. La sécurité physique des données publicitaires est assurée par le stockage des informations au sein des datacenters précités. Les accès à ces infrastructures sont contrôlés par une politique d'accès nominatifs (*Listes de salariés autorisés, contrôles des identités à l'entrée des datacenters, accès coordonnés avec un technicien uniquement, zones d'accès avec lecteur de cartes, caméras vidéo, clés d'accès pour les baies serveurs etc.*).

La sécurité logique des données publicitaires est assurée par les systèmes déployés sur les équipements du Groupe (*Sauvegardes par répllication, pare-feux, cloisonnement des données, sondes logicielles, systèmes d'alertes, répartiteurs de charges, journalisation, chiffrement etc.*).

Le statut de société cotée d'HiMedia SA et les contrôles qui y sont associés, le mode de gouvernance d'HiMedia SA et les règles en vigueur en matière de contrôle interne permettent de prévenir et déceler d'éventuelles situations de conflit d'intérêt ou de corruption. Les comptes du Groupe sont audités.

La protection des données personnelles est également une priorité pour le Groupe compte tenu de la nature de ses activités. Cette protection s'organise autour d'un Correspondant Informatique et Libertés en France (zone principale de collecte et traitement des données personnelles) et de déclarations auprès des autorités locales pour les autres territoires (lorsqu'ils sont concernés). L'ensemble des contrats avec les clients et fournisseurs du Groupe comportent des obligations en matière de protection des données personnelles et des politiques de protection spécifiques ont été déployées autour des différents services édités par le Groupe.

De manière générale, le Groupe dispose de conditions générales pour l'ensemble de ses services et respecte les recommandations déontologiques relatives à ses différents métiers.

Le Groupe ne propose pas de services susceptibles d'avoir une incidence sur la santé des consommateurs.

Le Groupe ne propose pas de services susceptibles de porter atteinte aux droits de l'homme. Les conditions générales des services du Groupe prohibent les contenus attentatoires aux droits fondamentaux.

Description des principaux risques

Les risques sont décrits dans le rapport du Président rendant compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Participation des salariés et actionariat salarié

Deux rapports spéciaux vous rendent compte des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues respectivement aux articles L 225-177 à L 225-186 du code de commerce (options de souscription d'actions) et aux articles L 225-197-1 à L 225-197-3 du code de commerce (actions gratuites).

A la connaissance de la société et à ce jour, les salariés détiennent 1,22% du capital de Hi-Media.

Titres donnant accès au capital

Les titres donnant accès au capital sont détaillés dans l'annexe sociale en note 9.3 ainsi que dans l'annexe aux comptes consolidés en note 23.

Filiales et participations

Les sociétés contrôlées par Hi-Media figurent à la note 3.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Cessions de participations

Cf. Point 4 Evénements significatifs de l'exercice

Constitution de filiale

Cf. Point 4 Evénements significatifs de l'exercice

Prise de participation ou de contrôle

Cf. Point 4 Evénements significatifs de l'exercice

Acquisitions de sociétés

Cf. Point 4 Evénements significatifs de l'exercice

Fusions

Néant

Valeurs mobilières de placement détenues au 31 décembre 2016

Cf. note 8 de l'annexe sociale et 16 de l'annexe aux comptes consolidés.

Répartition du capital social

Le capital de la société s'élève à 4.329.132 euros et est divisé en 2.886.088 actions, toutes de même catégorie.

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L 233-7 et L 233-12 dudit code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant à notre connaissance plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote :

Actionnaires	% au 31 décembre 2016
Eximium	8,91%
United Internet	10,73%
Cyril Zimmermann	13,14%

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

Actions propres détenues au 31 décembre 2016

Au 31 décembre 2016, Hi-Media S.A. détient 212.769 actions propres. Par ailleurs, dans le cadre du contrat de liquidité, Hi-Media détient 33.501 actions propres au 31 décembre 2016.

Evolution du volume d'échange et du cours de bourse de l'action Hi-Media

Volume d'échange et cours de bourse de l'action Hi-Media Trading volume and market price of the Hi-Media share				
Mois / Month	Nombre de titres échangés / Number of securities traded	Cours de bourse en EUR Market price in euros		
		Haut / High	Bas / Low	Moyenne des cours à la clôture : Average closing price
Juil.-15	272 997	16,80	11,00	13,12
Août-15	111 951	11,07	7,61	9,65
Sept.-15	454 114	8,45	4,10	6,05
Oct.-15	606 093	4,75	3,95	4,19
Nov.-15	632 082	5,10	3,97	4,27
Déc.-15	760 600	4,48	3,60	3,96
Janv.-16	198 775	4,48	3,61	4,00
Fév.-16	222 049	4,67	3,81	4,20
Mars-16	379 685	7,60	4,30	5,42
Avr.-16	293 655	8,78	6,70	7,77
Mai-16	59 851	6,90	6,00	6,28
Juin-16	115 595	6,11	4,20	5,11
Juil.-16	105 120	6,15	4,70	5,50
Août-16	46 567	6,00	5,61	5,80
Sept.-16	49 171	5,70	5,19	5,50
Oct.-16	107 608	6,34	4,96	5,66
Nov.-16	215 872	7,65	5,50	6,73
Déc.-16	82 072	7,65	6,90	7,25

Résultat – Affectation – Dividendes

Comptes sociaux

L'exercice écoulé (2016) se traduit par un bénéfice de 836.171,97 € que nous vous proposons d'affecter en totalité au report à nouveau.

Par ailleurs, et après affectation de ce bénéfice en report à nouveau, nous vous proposons d'imputer le report à nouveau sur le poste « prime d'émission ».

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces comptes sociaux sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

Dividendes

Aucun dividende n'a été distribué au titre des exercices 2013 et 2014.

En date du 30 juin 2015, la société HiMedia a distribué un dividende en nature à ses actionnaires correspondant à 80% des titres HiPay Group.

Aucun dividende n'a été versé au titre de l'exercice 2016.

Tableau des résultats

Au présent rapport, est joint, conformément aux dispositions de l'article 148 du décret du 23 mars 1967, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours des cinq derniers exercices clos.

Dépenses somptuaires et frais généraux donnant lieu à réintégration

La Société a supporté des charges non déductibles de l'impôt sur les sociétés visées au 4 de l'article 39 du code général des impôts qui se sont élevées à 55 572,39 euros au cours de l'exercice écoulé.

Conventions visées à l'article L 225-38 du code de commerce

Nous vous demandons également d'approuver les conventions visées à l'article L 225-38 du code de commerce autorisées par votre Conseil d'Administration au cours de l'exercice écoulé et depuis la clôture des comptes au 31 décembre 2016.

Les commissaires aux comptes ont été informés de ces conventions qu'ils vous relatent dans leur rapport spécial.

Informations concernant les mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du code de commerce, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social.

Il est rappelé que le Conseil d'administration en date du 19 décembre 2008 a décidé que la Société se conformerait aux recommandations Afep-Medef du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées et la Société a porté cette information à la connaissance du public par un communiqué de presse du 23 décembre 2008.

Les rémunérations annuelles brutes totales versées, au titre de l'exercice 2016, aux dirigeants mandataires sociaux sont les suivantes :

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
Cyril Zimmermann, Président Directeur Général	2016		2015	
	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés durant l'exercice	Montants dus au titre de l'exercice	Montants dus au titre de l'exercice
Rémunération fixe	189 797	189 797	289 030	289 030
Rémunération variable	30 000	30 000	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature :	88 313	88 313	84 630	84 630
Véhicule	2 106	2 106	2 414	2 414
Garantie perte d'emploi	31 576	31 576	28 333	28 333
Retraite complémentaire	2 631	2 631	9 711	9 711
Frais d'expatriation	52 000	52 000	44 172	44 172
Total	308 111	308 111	373 660	373 660

La Société a souscrit un contrat de garantie perte d'emploi et un contrat de retraite supplémentaire pour son Directeur Général. Les coûts liés à ces engagements pour la société sont limités au règlement des primes d'assurance.

Les coûts liés à la retraite supplémentaire sont traités en avantage en nature.

Au 31 décembre 2016, la rémunération fixe inclut à hauteur de 54K€ la rémunération versée par la filiale HiMedia LLC basée aux Etats-Unis (Californie).

Il n'est pas prévu de prime d'arrivée ni de départ pour les mandataires sociaux.

La rémunération variable des mandataires sociaux est fondée sur l'atteinte d'objectifs en termes notamment de résultat opérationnel courant. Cette rémunération variable est versée semestriellement et est fonction du % de réalisation de l'objectif.

Le tableau ci-dessous présente un historique des attributions d'options de souscription d'actions faites au bénéfice des dirigeants mandataires sociaux exécutifs.

Informations sur les options de souscription d'actions	
Date d'assemblée	3 mai 11
Date du Conseil	27 août 12
Nombre d'options pouvant être souscrites par	
Cyril Zimmermann	7 797
Point de départ d'exercice des options	27 août 14
Date d'expiration	27 août 22
Prix de souscription/juste valeur	12,28
Nombre d'actions souscrites ou acquises au 31/12/16 par	
Cyril Zimmermann	-
Nombre d'options annulées ou caduques	-
Options de souscription restantes en fin d'exercice	7 797

Les autres membres du conseil d'administration perçoivent des jetons de présence (cf. paragraphe « Jetons de présence » ci-dessous), à l'exception d'Éric Giordano qui est rémunéré par un contrat de travail HiMedia et qui ne touche pas de jetons de présence au titre de son mandat d'administrateur.

Figure par ailleurs ci-après la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par les membres du Conseil d'administration :

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Adresse professionnelle	Autres mandats et fonctions exercées dans toute société du Groupe	Mandats exercés en dehors du Groupe actuellement ou durant les 5 dernières années	Expertise et expérience en matière de gestion
Cyril Zimmermann	21/12/98	AG statuant sur les comptes de l'exercice social clos le 31/12/17	Directeur Général	-	6 place du Colonel Bourgoin Paris 12 ^{ème}	<p>Administrateur de Hi-Media Portugal Lda, Hi-Media Sales AB, Hi-Media Network AB, Hi-Media Network Internet Espana SL, Hi-Media Digital Business SI, Hi-Media Italia SRL, Hi-Media Nederland BV, HPMP, Allopass Scandinavia, New Movil Media SL et Mobvious Italia Srl.</p> <p>Gérant de Bonne Nouvelle Editions SARL et d'Adysseum;</p> <p>Directeur de Latam Digital Ventures</p> <p>Directeur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Hi-Media Espana Publicidad Online - Groupe Hi-Media USA Inc. <p>Président de :</p> <ul style="list-style-type: none"> HiMedia Advertising- Admoove - Fondation d'entreprise Hi-Media - Hi-Media LLC 	<p><u>Actuellement :</u> Gérant de la société Les Créations du 8, et de la société Les Créations du 14, Co-gérant de la SPRL Cyril Zimmermann, Membre du conseil d'administration de Believe SA et de Frizbiz, PDG de HiCab SA Président de CityBird SAS Président de l'Acsel</p> <p><u>Durant les 5 dernières années :</u> PCA de HiPay Group SA, Administrateur de HPME, de HiPay SAS et de HiPay Mobile Espana</p>	<p>Cyril Zimmermann est PDG de la société Hi-Media depuis sa création. Il est diplômé de l'ESCP et de l'IEP de Paris.</p>

Eric Giordano	22/06/15	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/18	Directeur Europe		6 place du Colonel Bourgoin Paris 12ème	Directeur de Latam Digital Ventures	Durant les 5 dernières années : Administrateur de HiPay Group	
Benjamin Teszner	14/09/16	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/18	-	Managing Partner chez Otium Capital	5, rue Saint Joseph 75002 Paris	-	Actuellement : Gérant de BT Consult EURL Durant les 5 dernières années : Administrateur de HiPay Group, DG de PrestaShop Administrateur de Videoagency	
Odile Roujol	14/09/16	AG statuant sur les comptes de l'exercice social clos le 31/12/17	-	Advisor chez Next World Capital (LLC)	22 Saturn Street 94114 San Francisco	-	Durant les 5 dernières années : Administrateur de Groupama	
Sandra Le Grand	06/05/14	AG statuant sur les comptes de l'exercice social clos le 31/12/17	-	Présidente de Conf & Co	45, rue de Chaillot 75116 Paris	-	Actuellement : Membre du conseil d'administration de SURYS et du groupe OL (Olympique Lyonnais) Membre du conseil de la fondation d'entreprise Air France et de la fondation Croissance Responsable Durant les 5 dernières années : Présidente du Conseil de surveillance de Kalidea	

Jetons de présence

Les jetons de présence suivants vont être distribués pour l'exercice 2016 :

United Internet	- €
Jean-Charles Simon	17.043,48 €
Sandra Le Grand	20.043,48 €
Odile Roujol	2.434,78 €
Benjamin Teszner	5.434,78 €
Total	44.956,52 €

L'enveloppe votée par l'assemblée générale du 30 avril 2009 était de 56.000 euros, elle est répartie en fonction du nombre d'administrateurs concernés par le versement des jetons de présence, du nombre de séances du conseil durant l'exercice et du nombre de présences de chacun.

United Internet a indiqué renoncer à ses jetons de présence 2016.

Le Président précise que les administrateurs rémunérés par ailleurs par la Société au titre d'un contrat de travail ou d'un mandat social ne perçoivent pas de jetons de présence.

Bilan des opérations sur titres des dirigeants

Déclarant	Instrument	Opération	Date	Lieu	Montant	Prix Unitaire
Cyril Zimmermann	Actions	Achat	15/02/2016	Paris	1 197 €	4,1148 €
Cyril Zimmermann	Actions	Achat	16/02/2016	Paris	268 €	4,1277
Cyril Zimmermann	Actions	Achat	17/02/2016	Paris	1 308 €	4,153
Cyril Zimmermann	Actions	Achat	18/02/2016	Paris	7 197 €	4,1363
Cyril Zimmermann	Actions	Achat	19/02/2016	Paris	1 185 €	4,0735
Cyril Zimmermann	Actions	Achat	22/02/2016	Paris	1 559 €	4,131
Cyril Zimmermann	Actions	Achat	23/02/2016	Paris	823 €	4,1588
Cyril Zimmermann	Actions	Achat	24/02/2016	Paris	3 463 €	4,1574
Cyril Zimmermann	Actions	Achat	25/02/2016	Paris	9 134 €	4,3452
Cyril Zimmermann	Actions	Achat	26/02/2016	Paris	9 915 €	4,367
Cyril Zimmermann	Actions	Achat	29/02/2016	Paris	7 004 €	4,3772
Cyril Zimmermann	Actions	Achat	01/03/2016	Paris	4 028 €	4,5001
Cyril Zimmermann	Actions	Achat	02/03/2016	Paris	2 385 €	4,4428
Cyril Zimmermann	Actions	Achat	03/03/2016	Paris	27 254 €	4,7873
Cyril Zimmermann	Actions	Achat	07/03/2016	Paris	3 203€	4,8813
Cyril Zimmermann	Actions	Achat	08/03/2016	Paris	23 810 €	5,4472
Cyril Zimmermann	Actions	Achat	09/03/2016	Paris	6 342 €	5,5194
Cyril Zimmermann	Actions	Achat	10/03/2016	Paris	2 404 €	5,5656
Cyril Zimmermann	Actions	Achat	11/03/2016	Paris	2 578 €	5,4865
Cyril Zimmermann	Actions	Achat	14/03/2016	Paris	4 995 €	5,5496
Cyril Zimmermann	Actions	Achat	15/03/2016	Paris	1 098 €	5,4895
Cyril Zimmermann	Actions	Achat	16/03/2016	Paris	8 304 €	5,5363
Cyril Zimmermann	Actions	Achat	17/03/2016	Paris	5 241 €	5,4032
Cyril Zimmermann	Actions	Achat	18/03/2016	Paris	9 791 €	5,6693
Cyril Zimmermann	Actions	Achat	20/05/2016	Acquisition hors	412 230 €	7,8
SPRL Cyril	Actions	Achat	20/05/2016	Acquisition hors	955 211€	7,8

Etat des délégations de compétence et de pouvoirs au conseil d'administration				
Date de la délégation	Type de délégation	Montant maximum de l'augmentation ou de la réduction de capital	Durée de la délégation	Echéance
GM 3 mai 2016	Autorisation d'un programme de rachat d'actions		18 mois	3 décembre 2017
AGM 3 mai 2016	Autorisation de réduction du capital	10% du capital par période de 24 mois	26 mois	3 juillet 2018
AGM 6 mai 2014	Délégation de pouvoir	Emission de 1.000.000 (66.666) actions gratuites, options de souscription d'actions ou bons de souscription d'actions	38 mois	6 juillet 2017

Il est précisé que :

- excepté dans le cadre des attributions d'actions gratuites décrites ci-après, les différentes délégations de compétence et de pouvoir données par l'Assemblée Générale du 06 mai 2014 au Conseil d'Administration afin de réaliser des augmentations de capital (délégation susvisée et délégations ayant expiré au 06 juillet 2016) n'ont pas été utilisées au cours de l'exercice 2016,
- l'autorisation donnée au Conseil d'Administration de procéder à des attributions gratuites d'actions, dans la limite de 66 666 actions a été mise en œuvre le 7 septembre 2015 par un plan d'attributions gratuites d'actions portant sur 66.000 actions au profit de 21 salariés du groupe,
- le programme de rachat d'actions décidé par l'Assemblée Générale Mixte du 6 mai 2014 a été mis en œuvre par le Conseil d'Administration du 29 juillet 2014,
- à la suite de cette mise en œuvre, le Conseil d'Administration du 2 mai 2016 a constaté la réduction du capital social de la somme de 110.205 euros par annulation de 73 470 actions auto-détenues, le capital de la société s'élevant en conséquence à 4.329.132 euros.

Conformément aux dispositions des articles L 225-184 et L 225-197-4 du code de commerce, votre conseil d'administration vous informe, dans ses rapports spéciaux, des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L 225-177 à L 225-186 concernant les options de souscription ou d'achat d'actions et des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L 225-197-1 à L 225-197-3 concernant les actions gratuites.

Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Néant

Votre conseil d'administration vous invite à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Loi LME – Délais de paiement de la société HiMedia S.A.

Au 31 décembre 2016, l'antériorité des dettes fournisseurs de Hi-Media S.A. s'analyse comme suit :

Echéance	31/12/2016	31/12/2015
Non échues	1 328	1 909
0-30 jours	923	1 975
30-120 jours	1 159	4 108
120-360 jours	4 428	4 122
> 360 jours	3 819	346
Total dettes fournisseurs hors Groupe ⁽¹⁾	11 657	12 460
Dettes fournisseurs Groupe ⁽²⁾	14 657	4 465
Total dettes fournisseurs Hi-Media	26 349	16 925

⁽¹⁾ Dettes externes au Groupe Hi-Media

⁽²⁾ Dettes envers des filiales du Groupe Hi-Media

	Total	Non échues	0-30 jours	30-120 jours	120-360 jours	> 360 jours
France	14 682	2 781	1 199	3 507	4 183	3 013
Etranger	11 667	1 849	442	886	4 147	4 343
Groupe	14 691	3 302	717	3 233	3 902	3 537
Hors-Groupe	11 657	1 328	923	1 159	4 428	3 819
Total dettes fournisseurs Hi-Media	26 349	4 629	1 641	4 393	8 330	7 356

Les dettes fournisseurs envers des sociétés externes au Groupe sont en baisse de 6% et s'élèvent à 11 657 k€.

Les dettes échues à plus de 360 jours sont principalement concentré sur un fournisseur pour un montant de 2 868 k€, intégralement réglés par compensation de créances clients début 2017.

Au 31 décembre 2016, les dettes fournisseurs envers les filiales du Groupe Hi-Media s'élèvent à 14 691 k€.

Fait à Paris,
Le 14 mars 2017

Le Conseil d'administration

Résultat de la société au cours des cinq derniers exercices					
Exercices concernés	2012	2013	2014	2015	2016
Nature des indications					
Capital en fin d'exercice					
Capital social	4 562 865	4 511 265	4 525 352	4 439 337	4 329 132
Nombre des actions ordinaires existantes	45 628 645	45 112 645	45 253 523	2 959 558	2 886 088
Nombre des actions à dividende prioritaire existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer					
Par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
Par exercice de BSA	-	-	-	-	-
Par exercice de droit de souscription	637 500*	396 276*	*	37 470*	36 102*
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	54 203 832	57 986 617	48 105 916	33 896 089	27 123 694
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(862 258)	5 211 260	39 993 845	(32 517 122)	5 234 357
Impôts sur les bénéfices	(2 149 384)	(1 313 829)	(1 771 308)	(91 632)	161 554
Participation de salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(9 860 196)	15 024 129	28 554 652	(61 931 111)	836 172
Résultat distribué	-	-	-	-	-
Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,03	1,15	0,92	-11,02	0,53
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(0,22)	0,33	0,63	- 20,93	0,29
Dividende par action	-	-	-	1,2843	-
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	154	160	165	94	33
Montant de la masse salariale de l'exercice	10 301 021	9 830 914	11 423 263	6 227 119	2 698 125
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	3 408 159	4 279 930	4 554 683	2 663 336	1 109 041

* Ce chiffre correspond aux nombres d'options de souscription attribués au 31 décembre aux salariés toujours présents dans la société, les salariés ayant quitté la Société ne pouvant conserver le bénéfice de ces bons et options.



himediagroup[™]
Empower your digital business

COMPTES CONSOLIDÉS 2016

Société anonyme au capital de 4 329 132 euros
6, Place colonel Bourgoïn – 75012 Paris
418 093 761 R.C.S. Paris
www.himediagroup.com

NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE	9
Note 1. Principes et méthodes comptables	9
1.1. Entité présentant les états financiers.....	9
1.2. Base de préparation	9
1.3. Principes de consolidation.....	10
1.4. Monnaie étrangère.....	11
1.5. Recours à des estimations et aux jugements	11
1.6. Immobilisations incorporelles	11
1.7. Immobilisations corporelles	12
1.8. Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé	13
1.9. Créances clients.....	13
1.10. Trésorerie et équivalents, et actifs financiers courants	14
1.11. Actifs non courants et groupe d'actifs destinés à la vente.....	14
1.12. Capital.....	14
1.13. Emprunts	14
1.14. Instruments financiers dérivés	15
1.15. Provisions	15
1.16. Avantages du personnel	15
1.17. Informations sectorielles.....	16
1.18. Impôt sur le résultat	17
1.19. Reconnaissance du chiffre d'affaires.....	17
1.20. Résultat opérationnel.....	18
1.21. Résultat par action	18
Note 2. Gestion des risques financiers	18
2.1. Risque de crédit.....	19
2.2. Risque de liquidité	19
2.3. Risque de marché	20
2.4. Catégorisation des instruments financiers.....	21
Note 3. Périmètre de consolidation	22
3.1. Liste des entités consolidées	22
Note 4. Chiffre d'affaires	23
Note 5. Charges de personnel	23
Note 6. Autres produits et charges non courants	23
Note 7. Résultat financier	23
Note 8. Impôt sur le résultat	23
Note 9. Goodwill	24
9.1. Valeur nette comptable des goodwill affectée à chaque UGT.....	25
9.2. Evaluation de la valeur recouvrable des goodwill au 31 décembre 2016	25
Note 10. Immobilisations incorporelles	26
Note 11. Immobilisations corporelles	27
Note 12. Impôts différés	27
12.1. Impôts différés actifs et passifs reconnus	27
12.2. Impôts différés actifs non reconnus.....	28

Note 13.	Autres actifs financiers	28
Note 14.	Clients et autres débiteurs.....	28
Note 15.	Autres actifs courants.....	29
Note 16.	Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	29
Note 17.	Capitaux propres	29
Note 18.	Emprunts et dettes financières.....	30
Note 19.	Provisions non courantes.....	30
19.1.	Détail des provisions non courantes	30
19.2.	Provisions pour risques et charges.....	30
19.3.	Avantages du personnel.....	30
Note 20.	Autres dettes et passifs courants.....	31
Note 21.	Détermination du besoin en fonds de roulement	31
Note 22.	Informations sectorielles	32
22.1.	Résultat par activité.....	32
22.2.	Total actifs courants et non courants.....	32
Note 23.	Plan d'options de souscription d'actions et attributions d'actions gratuites.....	33
23.1.	Options de souscriptions d'actions	33
23.2.	Attributions d'actions gratuites.....	35
Note 24.	Engagements hors-bilan	35
24.1.	Engagements reçus	35
24.2.	Engagements donnés	35
24.3.	Litiges.....	35
Note 25.	Événements intervenus depuis le 31 décembre 2016	35
Note 26.	Événements marquants sur la période	36
Note 27.	Transactions entre parties liées	36
27.1.	Rémunérations des membres des organes de direction.....	36
27.2.	Transactions avec les filiales.....	36
27.3.	Autres parties liées	36
Note 28.	Honoraires des commissaires aux comptes	37

Comptes de résultat consolidés des exercices 2016 et 2015

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	31 déc.2016	31 déc.2015 ⁽¹⁾
Chiffre d'affaires	Note 4	59 151	64 744
Charges facturées par les supports		- 32 324	- 45 373
Marge brute		26 827	19 371
Achats		- 8 882	- 11 313
Charges de personnel	Note 5	- 16 829	- 18 423
EBITDA		1 116	- 10 364
Dotations et reprises aux amortissements et provisions		- 1 775	- 1 276
Résultat opérationnel courant (avant valorisation des stocks options et actions gratuites)		- 659	- 11 640
Valorisation des stock options et actions gratuites		- 37	- 65
Autres produits et charges non courants	Note 6	- 37	- 27 099
Résultat opérationnel		- 734	- 38 805
Coût de l'endettement	Note 7	- 58	- 110
Autres produits et charges financiers	Note 7	- 239	- 616
Résultat des sociétés intégrées		- 1 031	- 39 530
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence		48	- 62
Résultat avant impôt des sociétés consolidées		- 983	- 39 592
Impôts	Note 8	- 333	- 4 638
Résultat net des activités poursuivies		- 1 316	- 44 230
Résultat net des activités cédées		-	3 948
Résultat net		- 1 316	- 40 283
Part des minoritaires des activités poursuivies		224	415
Part des minoritaires des activités cédées		-	208
Dont Part du Groupe		- 1 092	- 39 660

	31 déc.2016	31 déc.2015
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	2 886 088	2 959 558
Résultat de base par action (en euros)	-0,38	-13,40
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (dilué)	2 886 088	2 959 558
Résultat dilué par action (en euros)	-0,38	-13,40

⁽¹⁾ En application d'IFRS 5.33(a)(ii), la plus-value liée à la déconsolidation de HiPay pour 6,4m€ a été reclassée en résultat net des activités cédées au 31 décembre 2015 vs. autres produits et charges non courants.

Etat du résultat global des exercices 2016 et 2015

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2016	31 déc.2015
Résultat de la période	- 1 092	- 39 660
Autres éléments du résultat global		
<i>Éléments pouvant être recyclés ultérieurement en résultat net</i>		
- Application de la comptabilité de couverture aux instruments financiers	-	-
- Ecart de conversion	137	2
- Autres	-	-
- Impôt sur les autres éléments du résultat global	-	-
<i>Éléments non recyclés ultérieurement en résultat net</i>		
- Gains et pertes actuariels liés aux provisions pour retraite	65	68
Autres éléments du résultat global, nets d'impôt	202	70
dont part du groupe	202	70
dont intérêts minoritaires	- 0	0
Résultat global	- 890	- 39 590

Bilans consolidés au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015

ACTIF - en milliers d'euros	Notes	31 déc.2016	31 déc.2015
Goodwill nets	Note 9	20 860	20 860
Immobilisations incorporelles nettes	Note 10	1 413	1 967
Immobilisations corporelles nettes	Note 11	1 319	1 533
Impôts différés actifs	Note 12	54	69
Autres actifs financiers	Note 13	1 484	10 348
Actifs non courants		25 131	34 777
Clients et autres débiteurs	Note 14	26 101	36 506
Autres actifs courants	Note 15	13 988	13 804
Actifs financiers courants		3 259	14
Trésorerie et équivalents de Trésorerie	Note 16	5 690	7 434
Actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés		-	640
Actifs courants		49 037	58 397
TOTAL DE L'ACTIF		74 168	93 174

PASSIF - en milliers d'euros	Notes	31 déc.2016	31 déc.2015
Capital social		4 329	4 439
Primes d'émission et d'apport		83 870	84 274
Réserves et report à nouveau		- 64 485	- 22 694
Actions propres		- 5 722	- 4 314
Résultat consolidé (part du Groupe)		- 1 092	- 39 660
Capitaux propres (part du Groupe)		16 900	22 045
Intérêts minoritaires		375	- 70
Capitaux propres	Note 17	17 274	21 975
Emprunts et dettes financières à long terme	Note 18	3 416	2 292
Provisions non courantes	Note 19	696	753
Dettes non courantes		-	-
Passifs d'impôt différés	Note 12	264	646
Passifs non courants		4 376	3 691
Dettes financières à court terme et découverts bancaires	Note 18	480	- 0
Provisions courantes		-	-
Fournisseurs et autres créiteurs		40 612	53 647
Autres dettes et passifs courants	Note 20	11 425	13 861
Passifs courants		52 517	67 508
TOTAL DU PASSIF		74 168	93 174

Tableau des flux de trésorerie consolidés des exercices 2016 et 2015

en milliers d'euros	Notes	31 déc.2016	31 déc.2015
Résultat net		-1 316	-40 283
<i>Ajustements pour :</i>		-	-
Dotations aux amortissements des immobilisations		1 757	1 469
Pertes de valeur	Note 9	-	21 528
Autres éléments non courants sans incidence sur la trésorerie	Note 6	-411	-3 174
Coût de l'endettement		58	110
Quote-part dans les entreprises associées		-48	62
Résultat de cession d'immobilisations		-1 568	590
Flux de trésorerie des activités cédées		-	-2 485
Flux de trésorerie des activités à céder		-	-
Coûts des paiements fondés sur des actions		37	34
Charges d'impôts	Note 8	333	4 638
Résultat opérationnel avant variation du besoin en fonds de roulement		-1 157	-17 511
Variation du besoin en fonds de roulement	Note 21	-4 247	1 290
Trésorerie provenant des activités opérationnelles		-5 404	-16 221
Intérêts payés		-58	-81
Impôt sur le résultat payé		-369	-360
TRÉSORERIE NETTE PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		-5 832	-16 662
Produits de cession d'immobilisations corporelles		-	-
Évaluation à la juste valeur des équivalents de trésorerie		-	-
Produits de cession d'actifs financiers		-	-
Cession de filiale, sous déduction de la trésorerie cédée		6 303	-
Acquisition de filiale, sous déduction de la trésorerie acquise		-1 767	-2 062
Acquisition d'immobilisations		-1 297	-3 071
Variation des actifs financiers		80	-917
Variation des fournisseurs d'immobilisations		-398	-570
Incidence des variations de périmètre		-	-14 140
TRÉSORERIE NETTE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		2 922	-20 761
Produits de l'émission d'actions		-50	170
Rachat d'actions propres		97	-
Nouveaux emprunts	Note 18	1 576	28
Remboursements d'emprunts		-	-
Variation des autres dettes financières		-406	-3 768
Dividendes payés aux minoritaires		-19	-234
TRÉSORERIE NETTE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		1 198	-3 804
Incidence des variations de taux de change		-31	-73
VARIATION NETTE DE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		-1 743	-41 300
Trésorerie et équivalent de trésorerie au 1 ^{er} janvier		7 434	48 733
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE FIN DE PÉRIODE		5 690	7 434

Tableau de variation des capitaux propres consolidés des exercices 2016 et 2015

en milliers d'euros	Nombre d'actions							Capitaux propres	Capitaux propres	Capitaux propres
		Capital social	Primes	Actions propres	Réserve options et actions gratuites	Pdts et charges en capitaux propres	Réserves et résultats consolidés	Part du groupe	Intérêts minoritaires	
Au 1er Janvier 2015	45 253 523	4 525	127 881	- 6 849	782	1 827	- 14 725	113 440	675	114 115
Dividendes versés par les filiales aux intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-	245	245	32	277
Levée d'options de souscription d'actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rachat d'actions ⁽¹⁾	- 860 142	- 86	-	118	-	-	-	32	-	32
Traitement des options et actions gratuites ⁽²⁾	-	-	-	-	34	-	-	34	-	34
Variation périmètre	-	-	-	-	-	- 51 626	-	- 51 626	- 116	- 51 742
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	70	-	70	26	96
Résultat net de la période	-	-	-	-	-	-	- 39 660	- 39 660	- 623	- 40 283
Résultat global	-	-	-	-	-	70	- 39 660	- 39 590	- 597	- 40 187
Au 31 décembre 2015	2 959 558	4 439	127 881	- 6 731	816	- 49 728	- 54 630	22 045	- 70	21 975
Dividendes versés par les filiales aux intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-	0	0	19	19
Levée d'options de souscription d'actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rachat d'actions ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réduction du capital par annulation d'actions	- 73 470	- 110	-	1 813	-	-	-	- 1 923	-	- 1 923
Traitement des options et actions gratuites ⁽²⁾	-	-	-	-	37	-	-	37	-	37
Variation périmètre	-	-	-	-	-	- 2 370	-	- 2 370	719	- 1 651
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	202	-	202	31	171
Résultat net de la période	-	-	-	-	-	-	1 092	- 1 092	- 224	- 1 316
Résultat global	-	-	-	-	-	202	- 1 092	- 890	- 255	- 1 145
Au 31 Décembre 2016	2 886 088	4 329	127 881	- 8 544	854	- 51 896	- 55 722	16 900	375	17 274

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2016, HiMedia SA détient 212 769 actions propres auxquelles s'ajoutent 33 501 actions propres acquises dans le cadre du contrat de liquidité.

⁽²⁾ Cf. Note 23 sur les plans d'options de souscriptions d'actions et d'attributions d'actions gratuites.

Notes sur les comptes consolidés du Groupe

Les comptes consolidés de l'exercice 2016, ainsi que les notes afférentes, ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration de HiMedia SA, arrêtés lors de sa réunion du 14 mars 2016 et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2016.

Note 1. Principes et méthodes comptables

1.1. Entité présentant les états financiers

HiMedia (« La Société ») est une entreprise domiciliée en France. Le siège social de la Société est situé 6, Place colonel Bourgoïn, 75012 Paris. Les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 comprennent la Société et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe » et chacune individuellement comme « les entités du Groupe ») et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées ou sous contrôle conjoint.

1.2. Base de préparation

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés publiés au titre de l'exercice 2016 sont établis conformément aux normes comptables internationales édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board). Ces normes comptables internationales sont constituées des IFRS (International Financial Reporting Standards), des IAS (International Accounting Standards), ainsi que de leurs interprétations, qui ont été adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2016 (publication au Journal Officiel de l'Union Européenne).

Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des éléments suivants :

- les instruments financiers dérivés, évalués à la juste valeur,
- les instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, évalués à la juste valeur,
- les actifs financiers disponibles à la vente, évalués à la juste valeur,
- les passifs, résultant de transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui seront réglées en trésorerie, évalués à la juste valeur.

Les états financiers consolidés sont présentés en euro, monnaie fonctionnelle de la Société. Toutes les données financières présentées en euro sont arrondies au millier d'euros le plus proche.

Les principes et méthodes comptables exposés ci-dessous ont été appliqués d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés, à l'exception des changements de méthodes comptables relatifs à l'application des nouvelles normes et amendements entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2016 et listés ci-après.

Les méthodes comptables sont appliquées d'une manière uniforme par les entités du Groupe.

Le Groupe HiMedia a appliqué les mêmes méthodes comptables que dans ses états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015, à l'exception des éléments ci-après :

Application des nouvelles normes et interprétations

- L'application par le Groupe des normes et interprétations suivantes, adoptées par l'Union européenne et obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016, est sans impact majeur sur les états financiers du Groupe :
 - o Amendements à IAS 16 et IAS 38 pour clarifier les modes d'amortissement acceptables
 - o Amendements à IAS 19 concernant la cotisation des membres du personnel
 - o Amendements à IFRS 11 – comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des entreprises communes
 - o Améliorations annuelles des IFRS du cycle 2010 – 2012
 - o Améliorations annuelles des IFRS du cycle 2012 – 2014
 - o Amendements à IAS 27 – Méthode de la mise en équivalence dans les comptes individuels
 - o Amendements à IAS 1 - « Disclosure initiative » Présentation des états financiers
 - o Amendements à IAS 12 – Comptabilisation d'actifs d'impôts différés au titre des pertes non-réalisées

Ces normes, amendements et interprétations d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2016 n'ont pas d'incidence significative sur les comptes consolidés au 31 décembre 2016.

Application par anticipation

- Au 31 décembre 2016, le Groupe n'a pas appliqué par anticipation de nouvelle norme ou interprétation.

Normes publiées par l'IASB dont l'application n'est pas obligatoire

- Les principes appliqués par le Groupe ne diffèrent pas des normes IFRS telles que publiées par l'IASB dans la mesure où l'application des normes et interprétations suivantes n'est pas obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016 :
 - o IFRS 9 et compléments à IFRS 9 « Instruments financiers : classification et évaluation des actifs financiers, option à la juste valeur pour les passifs financiers et comptabilité de couverture » ;
 - o IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients »
Cette nouvelle norme sur la comptabilisation du revenu est appelée à remplacer la plupart des dispositions existantes en IFRS, notamment IAS 11 et IAS 18. La nouvelle norme, adoptée par l'Union européenne le 29 octobre 2016, est applicable au 1er janvier 2018. Le Groupe ne prévoit pas d'appliquer IFRS 15 par anticipation, l'impact de cette norme est en cours d'évaluation.
 - o IFRS 16 « Contrats de locations ».
- Le processus de détermination par le Groupe des impacts potentiels de l'application de ces nouvelles normes sur les comptes consolidés du Groupe est en cours.

1.3. Principes de consolidation

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables sont pris en considération. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse. Les méthodes comptables des filiales sont modifiées quand nécessaire pour les aligner sur celles adoptées par le Groupe.

1.3.1. Entreprises sous contrôle exclusif

Les entreprises sous contrôle exclusif direct ou indirect de HiMedia SA sont intégrées globalement.

1.3.2. Entreprises associées (entreprises mises en équivalence)

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles la Société a une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle. L'influence notable est présumée quand le Groupe détient entre 20 et 50% des droits de vote d'une entité. Les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (« entreprises mises en équivalence ») et sont initialement comptabilisées au coût d'acquisition. La participation du Groupe comprend le goodwill identifié lors de l'acquisition, net des pertes de valeur accumulées. Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le montant total des profits et pertes et les mouvements de capitaux propres comptabilisés par les entreprises mises en équivalence, après prise en compte d'ajustements de mise en conformité des méthodes comptables avec celles du Groupe, à partir de la date à laquelle l'influence notable est exercée jusqu'à la date à laquelle l'influence notable prend fin.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes est supérieure à sa participation dans l'entreprise mise en équivalence, la valeur comptable des titres mis en équivalence (incluant tout investissement à long terme) est ramenée à zéro et le Groupe cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, à moins que le Groupe ait une obligation de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise.

1.3.3. Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilanciaux et les transactions, les produits et les charges résultant des transactions intra-groupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés. Les gains découlant des transactions avec les entreprises mises en équivalence sont éliminés par la contrepartie des titres mis en équivalence à concurrence des parts d'intérêt du Groupe dans l'entreprise. Les pertes sont éliminées de la même façon que les gains, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

1.4. Monnaie étrangère

1.4.1. Transactions en monnaie étrangère

Les écarts de change sur créances et dettes libellées en devises étrangères d'une entité donnée sont comptabilisés en résultat opérationnel ou en résultat financier de l'entité selon la nature de la transaction sous-jacente.

Les différences de change ayant trait à des éléments monétaires faisant partie intégrante de l'investissement net dans des filiales étrangères sont inscrites en réserves de conversion pour leur montant net d'impôt.

Les postes de bilan exprimés en devises sont convertis en euros aux taux de clôture de l'exercice, à l'exception de la situation nette qui est conservée à sa valeur historique. Les comptes de résultat et flux de trésorerie exprimés en devises étrangères sont convertis aux taux de change moyen mensuel, en l'absence de fluctuation importante du cours de change. Les différences de conversion résultant de l'application de ces différents taux ne sont pas incluses dans le résultat de la période mais affectées directement en réserves de conversion dans les comptes consolidés.

1.4.2. Activités à l'étranger

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger, y compris le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition, sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger, en dehors des activités à l'étranger dans une économie hyper inflationniste, sont convertis en euros en utilisant les cours de change en vigueur aux dates de transactions.

Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion au sein des capitaux propres.

1.5. Recours à des estimations et aux jugements

La préparation des états financiers selon les normes IFRS nécessite, de la part de la Direction, la prise en compte d'estimations et d'hypothèses pour la détermination des montants comptabilisés de certains actifs, passifs, produits et charges ainsi que de certaines informations données en notes annexes sur les actifs et passifs éventuels, notamment :

- Les goodwill et les tests de dépréciation afférents,
- Les titres mis en équivalence,
- Les actifs incorporels acquis,
- Les impôts différés actifs,
- Les dépréciations de créances clients,
- Les provisions pour risque,
- La charge de stock-options et actions gratuites,
- Les instruments financiers.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Compte-tenu du caractère incertain inhérent à ces modes de valorisation, les montants définitifs peuvent s'avérer différents de ceux initialement estimés.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est directement comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

1.6. Immobilisations incorporelles

1.6.1. Goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés par application de la méthode de l'acquisition en date d'acquisition, soit la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Le contrôle sur une entité existe lorsque le Groupe détient le pouvoir sur celle-ci, est exposé ou a droit à des rendements variables du fait de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'utiliser son pouvoir sur l'entité pour influencer sur le montant de ces rendements. Pour apprécier le contrôle, le Groupe tient compte, s'ils sont substantiels de ses

droits de vote potentiels et de ceux détenus par d'autres parties, afin de déterminer s'il a le pouvoir. Le Groupe évalue le goodwill à la date d'acquisition comme :

- la juste valeur de la contrepartie transférée ; plus
- si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise ; moins
- le montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Quand la différence est négative, un profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les coûts liés à l'acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, que le Groupe supporte du fait d'un regroupement d'entreprises, sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Toute contrepartie éventuelle à payer, telles que des clauses d'ajustement de prix activées en fonction de l'atteinte de certains critères de performance, est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées en résultat.

Les modalités des tests de perte de valeur des Unités Génératrices de Trésorerie sont détaillées dans la note 1.8 ci-dessous. En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en résultat de l'exercice.

Les goodwill se rapportant à l'acquisition de sociétés mises en équivalence sont inclus dans la valeur des « Titres mis en équivalence ». Ils sont testés par le biais du test de valeur effectué sur les titres.

1.6.2. Autres immobilisations incorporelles

Frais de recherche et développement

Les frais de développement y compris ceux relatifs aux logiciels et aux nouveaux sites ou nouvelles versions de sites sont immobilisés en tant qu'actifs incorporels dès que l'entreprise peut notamment démontrer :

- son intention et sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- sa capacité d'utiliser ou de vendre l'actif incorporel une fois achevé ;
- la disponibilité des ressources techniques et financières adéquates pour achever le développement et la vente ;
- qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise ;
- et que le coût de cet actif peut-être évalué de façon fiable.

Les autres frais de recherche et développement sont enregistrés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Ces actifs incorporels sont amortis sur la durée d'utilisation estimée en fonction de la consommation des avantages économiques qui leur sont liés. Ils sont éventuellement dépréciés si leur valeur recouvrable devient inférieure à leur valeur comptable.

Autres immobilisations incorporelles acquises

Pour remplir la définition d'une immobilisation incorporelle, un élément doit être identifiable (séparable ou issu de droits contractuels ou légaux), contrôlé par la société et il doit être probable que les avantages économiques futurs attribuables à cet élément iront à l'entreprise.

Une immobilisation incorporelle acquise est reconnue au bilan dès lors que son coût peut être mesuré de façon fiable sachant qu'il est présumé dans ce cas que des avantages économiques futurs attribuables à cette immobilisation iront à l'entreprise.

Ces immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement de marques, de licences et logiciels et de relations clients. Les licences, logiciels et relations clients, qui ont une durée d'utilité finie, sont amortis sur une durée comprise entre 3 et 8 ans.

1.7. Immobilisations corporelles

La valeur d'origine des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition.

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus, sauf ceux engagés pour une augmentation de productivité ou la prolongation de la durée d'utilité du bien.

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location financement, pour lesquelles les risques et avantages ont été transférés au preneur, sont présentées à l'actif pour la valeur actualisée des paiements futurs ou la valeur de marché si elle est inférieure. La dette correspondante est inscrite en passifs financiers. Ces immobilisations sont amorties selon le mode et les durées d'utilité décrits ci-dessous.

L'amortissement est comptabilisé en charges sur la durée d'utilité estimée pour chaque immobilisation corporelle.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Agencements et aménagements	5 à 10 ans
Matériels de bureau et informatiques	3 à 5 ans
Mobilier	4 à 8 ans

1.8. Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

1.8.1. Actifs financiers

Un actif financier est examiné à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de perte de valeur. Le Groupe considère qu'un actif financier est déprécié s'il existe des indications objectives qu'un ou plusieurs événements ont eu un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif.

La perte de valeur d'un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre sa valeur comptable et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des actifs financiers.

Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat.

La perte de valeur est reprise si la reprise peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

1.8.2. Actifs non financiers

Les valeurs comptables des actifs non financiers du Groupe, autres que les actifs d'impôt différé, sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif a subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Pour les goodwill, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ou qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service, la valeur recouvrable est estimée à chaque date de clôture. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre leur valeur d'utilité et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux, avant impôt, qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs sont regroupés dans le plus petit Groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie résultant de l'utilisation continue, largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou Groupes d'actifs (l'« unité génératrice de trésorerie »).

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat. Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie (d'un Groupe d'unités) est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité (du Groupe d'unités) au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité (du Groupe d'unités).

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise. Pour les autres actifs, le Groupe apprécie à chaque date de clôture s'il existe une indication que des pertes de valeur comptabilisées au cours de périodes antérieures aient diminué ou n'existent plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

1.9. Créances clients

Les créances clients sont évaluées initialement à la juste valeur puis au coût amorti et font l'objet d'un examen individuel. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire (valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés) est inférieure à la valeur comptable.

Les créances cédées à des tiers (contrat d'affacturage) sont sorties de l'actif du Groupe lorsque les risques et avantages qui leur sont associés sont substantiellement transférés à ces tiers et si la société d'affacturage prend notamment en charge le risque de crédit, le risque de taux et de délai de recouvrement.

Le risque de crédit correspond au risque de non recouvrement de la créance. Dans le cadre des contrats déconsolidant des entités du Groupe, le risque de crédit est supporté par la société d'affacturage, ce qui signifie que le Groupe n'est plus exposé aux risques de recouvrement de la facture et par conséquent la cession est réputée sans recours.

Le risque de taux et de délai de recouvrement correspond au transfert du risque financier lié à l'allongement de la durée de recouvrement des créances et au coût de portage y afférents. Dans le cadre des contrats déconsolidant des entités du Groupe, le taux de commission pour une cession donnée est uniquement ajusté en fonction de l'EURIBOR et du délai de règlement de la cession précédente. La commission de financement est d'ailleurs payée en début de période et n'est pas modifiée par la suite.

Le risque de dilution technique est lié au non paiement de la créance pour cause de défauts constatés sur les services rendus ou de litiges commerciaux. Pour chaque contrat déconsolidant signé par les entités du Groupe, la réserve de garantie ne couvre pas les risques généraux ni le risque de délai de paiement ; le fond de garantie est constitué pour couvrir les débits (avoirs...) de dilution technique.

1.10. Trésorerie et équivalents, et actifs financiers courants

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les éléments immédiatement liquides et dont les variations de juste valeur sont non significatives telles les liquidités en comptes courants bancaires, les parts d'OPCVM de trésorerie ainsi que le compte de trésorerie disponible chez le factor.

Les actifs financiers courants ne répondant pas à la définition d'équivalents de trésorerie et détenus dans la perspective de transactions futures sont valorisés à la juste valeur et les variations sont enregistrées dans le compte de résultat.

1.11. Actifs non courants et groupe d'actifs destinés à la vente

Un actif non courant, ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Les actifs et passifs concernés sont reclassés en actifs détenus en vue de la vente et en passifs liés à des actifs détenus en vue de la vente sans possibilité de compensation. Les actifs ainsi reclassés sont comptabilisés à la valeur la plus faible entre la juste valeur nette des coûts de sortie et leur valeur nette comptable, soit leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, et ne sont plus amortis.

1.12. Capital

1.12.1. Actions ordinaires

Les actions ordinaires sont classées en tant qu'instruments de capitaux propres. Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, nets d'impôt.

1.12.2. Rachat d'instruments de capitaux propres (actions propres)

Si le Groupe rachète ses propres instruments de capitaux propres, le montant de la contrepartie payée y compris les coûts directement attribuables est comptabilisé net d'impôt, en diminution des capitaux propres. Les actions rachetées sont classées en tant qu'actions propres et déduites des capitaux propres. Lorsque les actions propres sont vendues ou remises en circulation, le montant reçu est comptabilisé en augmentation des capitaux propres, et le solde positif ou négatif de la transaction est transféré en majoration ou minoration des résultats non distribués.

1.13. Emprunts

Tous les emprunts sont initialement comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie reçue qui correspond au coût, net des frais directement attribuables à ces emprunts. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux correspond au taux de rendement interne qui permet d'actualiser la série de flux de trésorerie attendus sur la durée de l'emprunt. En outre, si l'emprunt comprend un instrument dérivé incorporé (dans le cas, par exemple, d'une obligation échangeable) ou s'il comprend une composante de capitaux propres (dans le cas, par exemple, d'une obligation convertible), alors le coût amorti est calculé sur la seule composante dette, donc une fois que l'instrument dérivé incorporé ou la composante de capitaux propres ont été séparés. En cas de changement des flux de trésorerie futurs attendus (par exemple, remboursement anticipé non prévu initialement), alors le coût amorti est ajusté par contrepartie du résultat pour refléter la valeur des nouveaux flux de trésorerie attendus, actualisés au taux d'intérêt effectif initial.

1.14. Instruments financiers dérivés

Des instruments financiers dérivés sont utilisés dans le but de gérer les expositions aux risques financiers. Tous les dérivés sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur : initialement à la date de souscription du contrat et ultérieurement lors de chaque clôture. Le traitement des gains ou pertes de réévaluation dépend de la désignation ou non du dérivé comme instrument de couverture, et, si c'est le cas, de la nature de l'élément couvert.

Les variations de juste valeur des dérivés qui ne sont pas désignés comme des instruments de couverture sont comptabilisées en résultat financier durant la période à laquelle elles se rapportent. Les justes valeurs sont basées sur les valeurs de marché pour les instruments cotés ou sur des modèles mathématiques, tels que les modèles de valorisation d'options ou des méthodes d'actualisation des flux de trésorerie pour les instruments non cotés.

Les variations de juste valeur des dérivés désignés comme des instruments de couverture de flux de trésorerie futurs sont comptabilisées en autres éléments du résultat global et présentées en réserves au sein des capitaux propres pour la partie efficace des variations de juste valeur des instruments ; et en résultat pour les gains et pertes qui se rapportent à la partie inefficace. Les montants comptabilisés en capitaux propres sont ensuite recyclés au compte de résultat en fonction de l'impact au compte de résultat des éléments couverts.

1.15. Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite résultant d'un événement passé à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers. Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

Une provision pour contrat déficitaire est comptabilisée lorsque les avantages économiques attendus du contrat par le Groupe sont inférieurs aux coûts inévitables devant être engagés pour satisfaire aux obligations contractuelles. La provision est évaluée à la valeur actuelle du plus faible coût attendu de la résiliation ou de l'exécution du contrat.

Dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, une provision est également comptabilisée pour les contrats d'achats existant dans la société acquise présentant des conditions défavorables par rapport à celles du marché à la date d'acquisition.

1.16. Avantages du personnel

1.16.1. Régimes à cotisations définies

Un régime à cotisations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu duquel une entité verse des cotisations définies à une entité distincte et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires. Les cotisations à payer à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charges liées aux avantages du personnel lorsqu'elles sont dues.

1.16.2. Régimes à prestations définies

Un régime à prestations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi autre qu'un régime à cotisations définies. L'obligation nette du Groupe au titre de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures ; ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle. La juste valeur des actifs du régime est, le cas échéant déduite. Les calculs sont effectués tous les ans par un actuair qualifié en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Le Groupe comptabilise immédiatement en autres éléments du résultat global la totalité des écarts actuariels au titre de régimes à prestations définies.

1.16.3. Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées en charges lorsque le Groupe est manifestement engagé, sans possibilité réelle de se rétracter, dans un plan formalisé et détaillé soit de licenciements avant la date normale de départ à la

retraite, soit d'offres encourageant les départs volontaires en vue de réduire les effectifs ; et que les personnes concernées ont été informées avant la date de clôture. Les indemnités de départs volontaires sont comptabilisées en charges si le Groupe a effectué une offre encourageant les départs volontaires, qu'il est probable que cette offre sera acceptée et que le nombre de personnes qui accepteront l'offre peut être estimé de façon fiable.

1.16.4. Avantages à court terme

Les obligations au titre des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et comptabilisées lorsque le service correspondant est rendu. Un passif est comptabilisé pour le montant que le Groupe s'attend à payer au titre des plans d'intéressement et des primes réglés en trésorerie à court terme si le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite d'effectuer ces paiements en contrepartie de services passés rendus par le membre du personnel et que l'obligation peut être estimée de façon fiable.

1.16.5. Paiements fondés sur des actions

Des options d'achat et de souscription d'actions ainsi que des actions gratuites sont accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe. Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options et actions sont évaluées à leur juste valeur à la date d'octroi.

La charge afférente est recalculée à chaque clôture en fonction des niveaux d'atteinte des critères de performance et du taux de turnover. Pour déterminer la charge future attendue sur ces plans, les paramètres sont réactualisés à chaque clôture en fonction des réalisations passées et de la meilleure estimation du management à cette date. Les paramètres définitifs pourront donc s'avérer différents de ceux initialement estimés.

i. Instruments dénoués par émission d'actions HiMedia

Pour valoriser ces instruments, le Groupe utilise le modèle mathématique Black & Scholes. Les modifications des conditions de marché postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur l'évaluation initiale. En particulier, les plans d'attribution d'actions gratuites sont évalués sur la base du cours de l'action HiMedia au jour du Conseil d'Administration qui a décidé de l'attribution de ces actions gratuites en tenant compte de la période d'incessibilité de l'action après l'acquisition des droits et du dividende attendu. La juste valeur de ces instruments, déterminée à la date d'attribution, est comptabilisée en charge, en contrepartie des capitaux propres, et répartie sur la période au cours de laquelle les bénéficiaires acquièrent leurs droits. L'évaluation de la charge prend en compte la probabilité de réalisation des conditions de performance et de présence.

La charge cumulée relative à ces instruments est ajustée à chaque arrêté en fonction de la réactualisation des taux d'atteinte de performance et de présence. Cette différence est constatée en compte de résultat.

ii. Instruments dénoués par remise de numéraire

La charge, évaluée à la date d'attribution, est répartie sur la période au cours de laquelle les bénéficiaires acquièrent leurs droits. La contrepartie de cette charge est une dette. L'évaluation de la charge prend en compte la probabilité de réalisation des conditions de performance et de présence.

Lorsque ces plans sont issus d'acquisitions de filiales, la durée de vie estimée de l'instrument est calculée sur la base des plans initialement attribués aux salariés.

La charge cumulée relative à ces instruments est réévaluée à chaque arrêté. Le cas échéant, la différence de valorisation est constatée en compte de résultat.

1.17. Informations sectorielles

Conformément à IFRS 8, le Groupe présente une information sectorielle, basée sur le reporting interne, telle qu'elle est régulièrement examinée par la Direction du Groupe pour évaluer la performance de chaque secteur et leur allouer des ressources.

Un secteur opérationnel est une composante de l'entreprise :

- qui s'engage dans des activités susceptibles de lui faire percevoir des produits et supporter des charges (y compris les produits et les charges liés aux transactions avec d'autres composantes de la même entité) ;
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité afin de prendre des décisions quant aux ressources à affecter au secteur et d'évaluer ses performances ; et pour laquelle des informations financières distinctes sont disponibles.

Compte tenu de cette définition, les secteurs opérationnels chez HiMedia correspondent aux secteurs d'activité suivants :

- Activités de croissance
- Activités de régie traditionnelles

Cette identification est fondée sur les systèmes internes d'organisation et la structure de gestion du Groupe.

En conséquence, le Groupe fournit en Note 22 les informations suivantes :

- le chiffre d'affaires sectoriel, la marge sectorielle et le résultat opérationnel sectoriel,
- les actifs sectoriels,
- des rapprochements des totaux des informations sectorielles avec les montants correspondants du Groupe.

Aucun passif n'est affecté aux secteurs dans le système interne de suivi des résultats.

1.18. Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à un regroupement d'entreprises ou à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, additionné à tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé et comptabilisé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé : la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable, et les différences temporelles liées à des participations dans des filiales et des co-entreprises dans la mesure où il est probable qu'elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. De plus, l'impôt différé n'est pas comptabilisé en cas de différence temporelle imposable générée par la comptabilisation initiale d'un goodwill. Les actifs et passifs d'impôt différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et s'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes, mais qui ont l'intention de régler les actifs et les passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net ou de réaliser les actifs et de régler les passifs d'impôt simultanément.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels la différence temporelle correspondante pourra être imputée. Les actifs d'impôt différé sont examinés à chaque date de clôture et sont réduits (ou augmentés) dans la proportion où il n'est plus désormais probable (où il redevient probable) qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

1.19. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Reconnaissance du chiffre d'affaires brut ou net

Selon IAS 18-7 / 18-8, l'entreprise qui agit en tant que principal dans la transaction reconnaît en chiffre d'affaires les montants facturés aux clients finaux. Afin de déterminer si l'entreprise agit en tant que principal ou au contraire en tant qu'agent, il convient d'évaluer les risques et responsabilités pris par l'entreprise pour livrer les biens ou rendre les services. Dans cette optique, HiMedia s'est référé à la norme EITF 99-19, dans le cadre de l'application des IFRS, qui donne une liste d'indicateurs pour déterminer si l'entreprise agit en tant que principal ou agent. Pour la reconnaissance du chiffre d'affaires brut, HiMedia s'est assuré que les indicateurs démontrant que la Société agit en tant que principal étaient bien présents dans les transactions effectuées avec ses clients, annonceurs ou internautes.

L'activité de régie publicitaire consiste à proposer aux annonceurs une prestation globale relative à leurs campagnes publicitaires sur les sites Internet avec lesquels HiMedia a signé un contrat de régie. A ce titre, HiMedia intervient généralement comme prestataire unique de l'annonceur et non comme commissionnaire. L'annonceur n'a donc, dans ce cas, aucune relation contractuelle avec le site support. Le prix de la prestation facturée à l'annonceur comprend de façon indissociable le prix de l'espace publicitaire, le conseil quant aux choix des supports ainsi que le coût des prestations techniques de mise en ligne, de diffusion ainsi que de suivi de la

campagne (tant en termes quantitatif que qualitatif) et le recouvrement des factures émises. Le chiffre d'affaires correspond donc aux montants facturés aux annonceurs.

Au titre de certains contrats, HiMedia intervient en tant que simple apporteur d'affaires et diffuseur de la campagne. Le site internet ainsi représenté assure alors lui-même la facturation à l'annonceur, ainsi que le recouvrement des campagnes. HiMedia n'intervenant qu'en tant qu'agent, le chiffre d'affaires correspond dans ce cas à la commission facturée par HiMedia au site internet.

L'activité se décompose en trois modes de commercialisation :

- la vente d'espaces publicitaires au coût pour mille,
- la vente d'opérations de marketing à la performance,
- les contrats de sponsoring.

La vente d'espaces publicitaires prévoit la mise en ligne et la diffusion d'objets publicitaires de différents formats sur un ou plusieurs supports (sites Internet) en régie chez HiMedia sur une période déterminée. La valeur des contrats est fonction d'un coût pour mille affichages publicitaires et du volume acheté par l'annonceur.

Pour les contrats achevés à la date de clôture, le chiffre d'affaires reconnu dans le compte de résultat correspond à la valeur du contrat ou bien à la valeur du nombre de pages vues si celui-ci est inférieur à celui défini dans le contrat.

Pour les contrats en cours à la date de clôture, le chiffre d'affaires reconnu à la date de clôture correspond à la valeur du nombre de pages effectivement vues à la date de clôture si ce nombre de pages vues est inférieur ou égal à celui prévu au contrat.

La vente d'opérations de marketing à la performance prévoit un nombre de clics ou actions sur le message publicitaire des annonceurs. Seuls les clics ou actions sont valorisés et, à ce titre, reconnus en chiffre d'affaires.

Les contrats de sponsoring prévoient des forfaits fixes en rémunération de l'insertion du logo ou de toute autre marque distinctive des annonceurs sur le support concerné, en régie chez HiMedia. Le forfait est reconnu en chiffre d'affaires linéairement sur la durée de la prestation.

1.20. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel est obtenu en déduisant du résultat opérationnel courant les charges de stocks options et actions gratuites et les autres produits et charges non courants. Les autres produits et charges non courants comprennent le cas échéant les dépréciations des goodwill et autres immobilisations acquises, les plus ou moins-values de cession de sociétés consolidées ou d'activités, les charges de restructuration, les charges liées à des litiges commerciaux, des ruptures exceptionnelles de contrats ou défaillances de partenaires.

1.21. Résultat par action

Le Groupe présente un résultat par action de base et dilué pour ses actions ordinaires. Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période ajusté du nombre d'actions propres détenues. Le résultat par action dilué est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires ajusté du nombre d'actions propres détenues en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, qui comprennent les options sur actions et les actions gratuites attribuées aux membres du management et du personnel.

Note 2. Gestion des risques financiers

Le Groupe est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

- risque de crédit
- risque de liquidité
- risque de marché

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessus, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques, ainsi que sa gestion du capital. Des informations quantitatives figurent à d'autres endroits dans les états financiers consolidés.

Il incombe au Conseil d'Administration de définir et superviser le cadre de la gestion des risques du Groupe.

2.1. Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Le profil statistique de la clientèle, incluant notamment le risque de défaillance par secteur d'activité et pays dans lequel les clients exercent leur activité est sans réelle influence sur le risque de crédit. Il n'y a pas de concentration du risque de crédit, tant au niveau des clients, qu'au niveau géographique.

Le Groupe a défini une politique de crédit au terme de laquelle la solvabilité de chaque nouveau client fait l'objet d'une analyse individuelle avant qu'il ne puisse bénéficier des conditions de paiement et de livraison pratiquées par le Groupe. Pour ce faire, le Groupe a recours à des notations externes, lorsqu'elles sont disponibles. Les clients qui ne satisfont pas aux exigences du Groupe en matière de solvabilité ne peuvent conclure des transactions avec le Groupe que dans le cas où ils règlent d'avance leurs commandes. A chaque clôture, le Groupe détermine un niveau de dépréciation qui représente son estimation des pertes encourues relatives aux créances clients et autres débiteurs ainsi qu'aux placements. Cette dépréciation est déterminée par une analyse des risques significatifs individualisés.

Afin de limiter le risque de crédit, la société HiMedia a souscrit un contrat d'assurance-crédit pour ses filiales françaises. Ce contrat d'assurance-crédit souscrit repose sur trois services : la prévention, le recouvrement, l'indemnisation.

- La prévention : l'assureur-crédit exerce une surveillance permanente et informe la société en cas de dégradation de la solvabilité de ses clients,
- Le recouvrement : en cas d'impayé, la société transmet le dossier contentieux constitué de l'ensemble des pièces justifiant la créance à la compagnie d'assurance qui intervient auprès du débiteur défaillant et se charge du recouvrement par voie amiable et judiciaire,
- L'indemnisation : la société sera indemnisée en cas d'insolvabilité de droit (procédure collective) ou insolvabilité de fait (non paiement non litigieux). La compagnie d'assurance supporte 95 % du montant hors taxe pour les principaux encours et 70% du montant hors taxe pour les clients en « non dénommé ». Le délai d'indemnisation est de 1 mois pour une insolvabilité constatée et de 6 mois maximum pour une insolvabilité de fait. Pour bénéficier de cette couverture, les filiales doivent obtenir au préalable auprès de l'assureur son accord de couverture client par client, et effectuer la déclaration d'impayé dans les 150 jours après échéance ou 30 jours en cas de procédure collective.

Par ailleurs, les sociétés HiMedia, Local Media, Quantum, et Adysseum ont souscrit des contrats d'affacturage pour lesquels les principaux risques et avantages ont été transférés aux sociétés d'affacturage (cf. Note 1.9).

L'exposition maximale au risque de crédit à la date de clôture est indiquée au sein des notes suivantes :

- Note 13 Autres actifs financiers
- Note 14 Clients et autres débiteurs
- Note 15 Autres actifs courants

2.2. Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Le Groupe a mis en place une gestion des besoins en flux de trésorerie visant à optimiser son retour de trésorerie sur investissements. Ceci exclut l'impact potentiel de circonstances extrêmes, comme les catastrophes naturelles, que l'on ne saurait raisonnablement prévoir.

De plus, certaines filiales du Groupe ont souscrit des contrats d'affacturage qui leur permettent d'obtenir un financement à court terme et d'être plus flexibles dans la gestion quotidienne de leurs liquidités.

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Au 31 décembre 2016, les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers s'analysent comme suit (y compris les paiements d'intérêts) :

<i>en milliers d'euros</i>	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	moins de 1 an	1-5 ans	Plus de 5 ans
Prêt à taux zéro pour l'innovation	2 320	2 400	480	1 920	-
Financement CIR / CICE	1 576	1 576		1 576	
Intérêts courus sur emprunts	0	-	-	-	-
Dettes fournisseurs et dettes sur immos	40 813	40 813	40 813	-	-
Dettes fiscales et sociales	9 704	9 704	9 704	-	-
Autres dettes	1 519	1 519	1 519	-	-
Découverts bancaires	0	-	-	-	-
Total	55 933	56 013	52 517	3 496	-

Les emprunts et dettes financières sont détaillés Note 18.

2.3. Risque de marché

2.3.1. Risque de change

Le risque de change correspond au risque que des variations du cours de change affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de change a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité / risque.

Le Groupe est exposé à un risque de change sur l'activité de ses filiales basées aux Etats-Unis (Latam Digital Venture LLC, EresMas Inc., Himedia US LLC, Groupe HiMedia USA Inc.), au Mexique (StarM Interactiva SACV, Fullscreen solutions SACV) et en Suède (HiMedia Sales) consolidées par intégration globale

100% des achats et des ventes, les dépenses d'investissements, les actifs et passifs de ces filiales ainsi que les goodwill afférents sont libellés respectivement en dollars, en pesos mexicains et couronnes suédoises.

Les investissements du Groupe dans ses filiales dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro ne sont pas couverts dans la mesure où le Groupe considère que ces positions de change sont à long terme par nature.

En milliers d'euros

Sensibilité au taux de change	USD	MXN	SEK
Total actif	7 355	3 552	11 593
Total passif	-14 776	-2 948	-1 282
Position nette	-7 421	604	10 310
Hypothèses de variation par rapport à l'euro	1%	1%	1%
Impact sur le résultat avant impôt	5	0	-6
Impact sur les capitaux propres	59	-6	-18

2.3.2. Risque de taux d'intérêt

La société n'est pas exposée au risque de taux d'intérêt.

2.4. Catégorisation des instruments financiers

en milliers d'euros	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	CATEGORIES			31 déc.2016	
			Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés	Valeur au bilan	Juste valeur
Autres actifs financiers	-	1 115	258	-	-	1 374	1 374
Créances clients	-	-	26 101	-	-	26 101	26 101
Autres actifs courants	-	-	13 282	-	-	13 282	13 282
Actifs financiers courants	3 259	-	-	-	-	3 259	3 259
Trésorerie et équivalents	5 690	-	-	-	-	5 690	5 690
ACTIFS FINANCIERS	8 949	1 115	39 641	-	-	49 705	49 705
Emprunts et dettes financières	-	-	-	3 896	-	3 896	3 896
Dettes non courantes	-	-	-	-	-	-	-
Dettes fournisseurs	-	-	-	40 612	-	40 612	40 612
Autres dettes et passifs courants	-	-	-	11 294	-	11 294	11 294
PASSIFS FINANCIERS	-	-	-	55 801	-	55 801	55 801

Hiérarchie de juste valeur

Les instruments financiers valorisés à la juste valeur après leur première comptabilisation se hiérarchisent de la manière suivante :

- Niveau 1 : Les placements à court terme sont évalués à leur juste valeur par compte de résultat en référence à des prix cotés sur des marchés actifs,
- Niveau 2 : Les instruments dérivés sont évalués en référence à des paramètres observables sur des marchés actifs,
- Niveau 3 : les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur fondée sur des techniques d'évaluation utilisant des données relatives à l'actif et au passif qui ne sont pas fondées sur des données observables de marché.

Note 3. Périmètre de consolidation

3.1. Liste des entités consolidées

Dénomination sociale	Pays	% de détention directe et indirecte au 31/12/2016	% de contrôle au 31/12/2016	Méthode de consolidation	Date de création ou d'acquisition	Date de clôture
Sociétés créées						
Hi-media Belgium SPRL	Belgique	100%	100%	IG	09.03.00	31.12
Hi-media Portugal LTDA	Portugal	54%	54%	IG	31.10.00	31.12
Adysseum SARL	France	100%	100%	IG	13.05.02	31.12
HPMP SPRL	Belgique	100%	100%	IG	17.09.07	31.12
Allopass Scandinavia AB	Suède	100%	100%	IG	30.09.09	31.12
Allopass Mexico SRLCV	Mexique	100%	100%	IG	17.07.09	31.12
Hi-media Regions SAS	France	49%	49%	ME	06.12.12	31.12
Mobvious Italia SRL	Italie	100%	100%	IG	17.05.13	31.12
Quantum SAS	France	81%	81%	IG	23.04.14	31.12
Fotolog SAS	France	49%	49%	ME	15.05.14	31.12
HiMedia Advertising SAS	France	100%	100%	IG	02.12.14	31.12
Adexpert SPRL	Belgique	50,1%	50,1%	IG	06.06.14	31.12
Local Media SAS	France	50,1%	50,1%	IG	02.12.11	31.12
Latam Digital Ventures	USA	60%	60%	IG	02.02.15	31.12
Hi-Media LLC	USA	100%	100%	IG	30.04.15	31.12
FullScreen Solutions	Mexique	56%	89%	IG	25.03.15	31.12
Quantum Native Solutions Italia SRL	Italie	81%	100%	IG	22.12.15	31.12
Mobvious Corp	USA	36%	60%	IG	23.03.16	31.12
Hi Media España Publicidad Online	Espagne	100%	100%	IG	22.09.16	31.12
Quantum Advertising España SL	Espagne	81%	100%	IG	14.07.16	31.12
Sociétés acquises						
Hi-media Deutschland AG	Allemagne	45%	45%	ME	30.04.01	31.12
Admoove	France	100%	100%	IG	06.01.15	31.12
Hi-media Sales AB	Suède	100%	100%	IG	04.09.06	31.12
Groupe Hi-media USA Inc	USA	100%	100%	IG	27.11.07	31.12
Vivat SPRL	Belgique	100%	100%	IG	14.03.08	31.12
Bonne Nouvelle Editions SARL	France	100%	100%	IG	06.06.08	31.12
Hi-media Nederland BV	Pays-Bas	100%	100%	IG	31.08.09	31.12
Hi-media Italia SRL	Italie	100%	100%	IG	31.08.09	31.12
Hi-media Network Internet España SL	Espagne	100%	100%	IG	31.08.09	31.12
Pragma Consult SPRL	Belgique	45%	45%	ME	30.01.12	30.09
New Movil Media SL	Espagne	100%	100%	IG	13.12.12	31.12
Eresmas	USA	60%	100%	IG	16.03.15	31.12
Starm Interactiva	Mexique	59%	99%	IG	16.03.15	31.12
Hi Media Digital Business SL	Espagne	100%	100%	IG	16.03.15	31.12

Note 4. Chiffre d'affaires

La ventilation du chiffre d'affaires par activité se présente comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2016	31 déc.2015
Activités de croissance	30 479	17 440
Activités historique	28 672	47 304
Chiffre d'affaires	59 151	64 744

Note 5. Charges de personnel

La ventilation des charges de personnel entre salaires, charges sociales et indemnités de fin de carrière se présente comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2016	31 déc.2015
Salaires	12 437	12 632
Charges sociales	4 325	5 768
Provision pour indemnités de fin de carrières	68	23
Charges de personnel	16 829	18 423

Les effectifs moyens varient comme suit :

	2016	2015
Effectif Moyen	233	347

Note 6. Autres produits et charges non courants

Les autres produits et charges non courants correspondent essentiellement:

- A la plus value de cession des titres HiPay et la revalorisation de la participation restante pour 1,8 million d'euros
- Aux produits et charges liés à la cession d'Hi-Midia Brasil pour -0,2 million d'euros
- Aux charges de litiges non courants et de réorganisations pour -1,6 million d'euros

Note 7. Résultat financier

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2016	31 déc.2015
Produits de placement	13	175
Intérêts sur emprunt	-58	-110
Autres éléments du résultat financier	-252	-790
Résultat financier	-297	-726

Note 8. Impôt sur le résultat

La charge d'impôt s'analyse comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2016	31 déc.2015
Impôts courants	- 694	- 748
Impôts différés	361	- 3 890
(Charge)/Produit d'impôts	- 333	- 4 638
<i>Taux effectif d'impôt (%)</i>	-34%	-12%

L'écart entre le taux d'imposition effectif et le taux d'impôt théorique s'analyse comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2016	31 déc.2015
Taux d'imposition en France	33,33%	33,33%
(Charge)/Produit d'impôts théorique	328	11 061
<i>Eléments de rapprochement avec le taux effectif :</i>		
Effet changement de taux	7	3
Résultats imputés sur déficits reportables antérieurs préalablement non constatés	237	930
Reconnaissance / (dépréciation) d'impôts différés actifs sur déficits reportables antérieurs	-	3 587
Différence de taux d'imposition entre les pays	- 25	626
Effet des reports déficitaires de l'exercice non activés	- 744	6 900
Différences permanentes et autres éléments	- 10	6 665
Impôts sans base	- 125	106
(Charge)/Produit d'impôts réel	- 333	- 4 638
<i>Taux effectif d'impôt</i>	<i>-34%</i>	<i>-12%</i>

Les sociétés HiMedia France SA, HiMedia Advertising SAS, Adysseum SARL, Admoove et Bonne Nouvelle Editions SARL sont intégrées fiscalement.

Note 9. Goodwill

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2015	Var. change	Var. périmètre	Transfert	Aug.	Dim.	31 déc.2016
Goodwill	103 635	-	-	-	-	-	103 635
Impairments	-82 776	-	-	-	-	-	-82 776
Goodwill net	20 860	-	-	-	-	-	20 860

9.1. Valeur nette comptable des goodwill affectée à chaque UGT

La valeur nette comptable des goodwill affectés à chaque UGT se présente comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2015	Réallocation	Var. change	Var. périmètre	Aug.	Dim.	31 déc.2016
Hi-media Belgique	4 065		-	-		-	4 065
Hi-media Espagne	6 337		-	-		-	6 337
Admovee	1 891		-	-		-	1 891
Quantum	83		-	-		-	83
Hi-media Local (Suède)	8 483		-	-		-	8 483
Goodwill	20 860	-	-	-	-	-	20 860

9.2. Evaluation de la valeur recouvrable des goodwill au 31 décembre 2016

Au 31 décembre 2016, un test de dépréciation sur l'ensemble de ces UGT a été effectué selon les mêmes modalités que les exercices précédents. Cette procédure, s'appuyant principalement sur la méthode des flux nets futurs de trésorerie actualisés, consiste en l'évaluation de la valeur recouvrable de chaque entité générant ses flux propres de trésorerie.

Les principales hypothèses utilisées pour déterminer la valeur des unités génératrices de trésorerie sont les suivantes :

- méthode de valorisation de l'unité génératrice de trésorerie : valeur d'utilité,
- nombre d'années sur lequel les flux de trésorerie sont estimés et projetés à l'infini : 4 ans (2017-2020 normative),
- taux de croissance à long terme : 1% à 2,5% (2,5 % en 2015),
- taux d'actualisation Europe : 8,91% à 11,11% (7,3 % à 8,9 % en 2015), en fonction des pays
- taux de croissance du chiffre d'affaires : compris entre -3% et +81 % par an sur la période 2017-2020, en fonction des pays, des activités et des lancements de nouveaux produits.

Le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital. Il a été calculé par la société selon les normes sur la base de données sectorielles et de données de source de marché pour le beta, le taux sans risque et la prime de risque et la dette.

Le taux de croissance à long terme résulte d'une moyenne des estimations d'un échantillon représentatif des sources de marché.

Une analyse de sensibilité du calcul à la variation des paramètres-clés n'a pas fait apparaître de scénario probable dans lequel la valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie deviendrait inférieure à sa valeur comptable. Les variations des paramètres-clés utilisées dans cette analyse de sensibilité sont présentées ci-après :

	Taux d'actualisation		Taux de croissance à l'infini		Taux EBITDA	Taux de croissance CA*
	Taux utilisé	Var	Taux utilisé	Var		
Hi-media Belgique	8,9%	+200 pts	1,0%	-150 pts	-200 pts	-20 %
Hi-media Local (Suède)	8,1%	+50 pts	1,0%	-100 pts	-100 pts	-10 %
Hi-media Espagne	7,8%	+150 pts	1,0%	-150 pts	-100 pts	-5 %
Native et Drive to Store	7,3%	+200 pts	2,5%	-150 pts	-150 pts	-10 %

Les tests de sensibilité ont été réalisés en faisant varier les hypothèses ci-dessus à la fois séparément et deux par deux et les résultats n'ont pas amené de scénario probable où la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur comptable.

*Correspond aux taux de croissance du chiffre d'affaires par année sur la durée du plan

Note 10. Immobilisations incorporelles

Les frais de développement activés durant la période sont inscrits dans la ligne « Logiciels et licences » et correspondent principalement :

- à la poursuite des développements de la plateforme Quantum,
- à la poursuite des développements de la plateforme MapubFacile,
- aux développements des nouveaux format out-stream et rich media.

La valeur brute des immobilisations incorporelles évolue comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2015	Var. change	Transfert	Aug.	Dim.	31 déc.2016
Logiciels et licences	4 921	31	2 282	189	-185	7 239
Marques	4 215	136	-	-	-	4 351
Relation client	657	-	-	-	-	657
Immobilisations en cours	1 606	-	-2 282	925	-4	245
Autres	1 317	-0	-	-	-	1 317
Total	12 716	167	0	1 114	-189	13 809

Les amortissements et dépréciations cumulés des immobilisations incorporelles évoluent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2015	Var. change	Transfert	Aug.	Dim.	31 déc.2016
Logiciels et licences	4 778	31	-	1 531	-54	6 286
Marques	4 142	136	-	-	-	4 277
Relation client	520	-	-	-	-	520
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-
Autres	1 310	-0	-	2	-	1 312
Total	10 750	167	-	1 534	-54	12 396

Les valeurs nettes des immobilisations incorporelles évoluent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2016	31 déc.2015
Logiciels et licences	953	143
Marques	74	74
Relation client	137	137
Immobilisations en cours	245	1 606
Autres	4	7
Total	1 413	1 967

La valeur nette comptable des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie affectée à chaque UGT se présente comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>		31 déc.2016	31 déc.2015
UGT	Actif		
Hi Media	Marque Hi Media	74	74
	Autres	-	-
Total		74	74

Note 11. Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles évolue comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2015	Var. change	Transfert	Aug.	Dim.	31 déc.2016
Agencements et installations	1 599	-1	-	95	-105	1 587
Matériel de bureau et informatique	2 164	-10	-60	57	-46	2 106
Mobilier	672	-5	-11	28	-60	625
Total	4 434	-15	-71	181	-211	4 318

Les amortissements et dépréciations cumulés des immobilisations corporelles évoluent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2015	Var. change	Transfert	Aug.	Dim.	31 déc.2016
Agencements et installations	355	-0	-	204	-105	455
Matériel de bureau et informatique	1 987	-9	-61	127	-46	1 998
Mobilier	559	-3	-11	59	-57	547
Total	2 902	-12	-72	390	-208	2 999

Les valeurs nettes des immobilisations corporelles évoluent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2016	31 déc.2015
Agencements et installations	1 133	1 243
Matériel de bureau et informatique	108	177
Mobilier	78	113
Total	1 319	1 533

Note 12. Impôts différés**12.1. Impôts différés actifs et passifs reconnus**

Le détail des impôts différés constatés en résultat est présenté en Note 8 ci-dessus.

Les sources d'impôts différés actifs et passifs nets reconnus au 31 décembre 2016 sont les suivantes, présentées nettes par entité fiscale :

IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS NETS

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2016	31 déc.2015
Déficits fiscaux reportables	0	18
Immobilisations incorporelles	0	0
Autres différences temporelles	54	50
Impôts différés actifs	54	69

IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS NETS

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2016	31 déc.2015
Immobilisations incorporelles	-	-
Autres différences temporelles	264	646
Impôts différés passifs	264	646

12.2. Impôts différés actifs non reconnus

Au 31 décembre 2016, les impôts différés actifs non reconnus sont principalement constitués de déficits fiscaux sur Groupe HiMedia USA pour 18,5 millions d'euros en base qui sont utilisables pendant 20 ans à compter de leur constitution, et du groupe d'intégration fiscal dont la tête est HiMedia France pour 55,2 millions d'euros en base, utilisables sans limitation de durée.

Note 13. Autres actifs financiers

Au 31 décembre 2016, les autres actifs financiers se décomposent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2016	31 déc.2015
Titres mis en équivalence	110	8 748
Autres titres	1 080	1 245
Dépôts et cautionnements	293	354
Total	1 484	10 348

Depuis le 30 juin 2016, les titres HiPay sont présentés en « autres actifs financiers courants » au lieu des « autres actifs financiers » car HiMedia n'a plus d'influence notable dans la société HiPay Group. Les autres actifs financiers courants d'un montant de 3,3m€ au 31 décembre 2016 correspondent à la valorisation des titres HiPay.

Les titres HiPay sont présentés sur la ligne « actifs financiers courants » et ont été désignés par le Groupe comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat dans la mesure où leur performance est suivie sur la base de leur juste valeur, conformément à la stratégie du Groupe.

Note 14. Clients et autres débiteurs

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2016	31 déc.2015
Clients et factures à établir	27 902	38 416
Dépréciation	-1 801	-1 910
Clients et comptes rattachés	26 101	36 506

La valeur nette comptable indiquée ci-dessus représente l'exposition estimée maximale au risque de crédit sur ce poste.

Au 31 décembre 2016, les contrats d'affacturages impliquent un transfert du risque de crédit : toutes les créances cédées ont été décomptabilisées (voir ci-après).

Le montant des créances cédées avec transfert de risque de crédit ainsi décomptabilisées au sens d'IAS 39 dans le cadre de contrats d'affacturage au 31 décembre 2016 s'élève à 5,9m€.

L'antériorité des créances commerciales à la date de clôture s'analyse comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2016	31 déc.2015
Non échues ^(*)	12 498	19 428
0-30 jours	2 582	2 954
31-120 jours	6 388	6 195
120-360 jours	2 515	6 110
+ d'un an	2 118	1 818
Clients et comptes rattachés	26 101	36 506

^(*)Toutes les créances non échues sont d'échéance inférieure à un an.

Les dépréciations de créances commerciales ont évolué de la façon suivante au cours de l'exercice :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2016	31 déc.2015
Dépréciations : Solde au 1er janvier	1 910	5 148
Dotations de la période	212	295
Perte de valeur comptabilisée	-321	-600
Variation de périmètre	0	-2 932
Dépréciations : Solde au 31/12	1 801	1 910

La dépréciation correspond principalement à des créances échues pour lesquelles la recouvrabilité présente un risque au 31 décembre 2016.

i. Créances cédées sans transfert de risque de crédit

Au 31 décembre 2016 il n'existe pas de contrat d'affacturage sans transfert de risques.

ii. Créances cédées avec transfert de risque de crédit

Les conditions contractuelles des contrats d'affacturage des sociétés HiMedia SA, Adysseum SARL, Quantum SAS et Local Media SAS permettent le transfert des principaux risques et avantages liés aux créances cédées, et donc leur décomptabilisation du bilan. En effet, selon IAS 39, les créances cédées à des tiers (contrat d'affacturage) sont sorties de l'actif du Groupe lorsque les risques et avantages qui leur sont associés sont substantiellement transférés à ces tiers et si la société d'affacturage prend notamment en charge le risque de crédit, le risque d'intérêt et de délai de recouvrement (Note 1.9).

Note 15. Autres actifs courants

Tous les autres actifs courants sont d'échéance inférieure à un an.

Les charges constatées d'avance correspondent principalement à la quote-part de frais généraux relative à la période postérieure au 31 décembre 2016.

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2016	31 déc.2015
Actifs fiscaux et sociaux	9 496	9 843
Créances vis-à-vis des parties liées	439	635
Charges constatées d'avance	706	453
Fonds de garantie Factor	608	608
Autres	2 740	2 264
Autres actifs courants	13 988	13 804

Le poste Actifs fiscaux et sociaux est principalement constitué des créances de TVA et des créances d'IS.

Note 16. Trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2016	31 déc.2015
Parts d'OPCVM	-	-
Trésorerie disponible chez le factor	-	-
Disponibilités	5 690	7 434
Trésorerie et équiv. de trésorerie	5 690	7 434

Note 17. Capitaux propres

Pour la variation des capitaux propres consolidés du Groupe, se reporter en page 8 ci-dessus.

La valeur nominale de l'action HiMedia s'élève à 1,50 €.

La gestion des capitaux propres concerne les capitaux propres tels que définis par les normes IFRS. Elle consiste essentiellement à décider du niveau de capital actuel ou futur ainsi que de la distribution de dividendes.

Les capitaux propres se décomposent en part des minoritaires et part du Groupe. La part des minoritaires est constituée de la part des actionnaires hors-groupe de HiMedia Portugal, Adexpert, Local Media, Quantum et Latam Digital Venture. Elle varie essentiellement en fonction des évolutions des réserves et résultats de ces filiales.

Les capitaux propres part du Groupe comprennent le capital social de HiMedia SA, diminué des titres d'autocontrôle détenus, ainsi que les réserves et résultats accumulés par le Groupe.

Le Groupe a la volonté de faire participer les salariés au capital via l'attribution de stock-options et d'actions gratuites.

Note 18. Emprunts et dettes financières

<i>en milliers d'euros</i>	Non courants	Courants	Monnaie d'émission	Échéance	Taux effectif
Prêt à taux zéro pour l'innovation	1 840	480	EUR	2021	0
Financement CIR / CICE	1 576		EUR	2019	Variable
Total	3 416	480			

En 2016, les créances de CIR d'Hi-media France (2014 et 2015) et CICE (2013, 2014 et 2015) ont été financées par un établissement bancaire à hauteur de 1 576 k€. Ces créances demeurent à l'actif de la société.

Note 19. Provisions non courantes

19.1. Détail des provisions non courantes

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2016	31 déc.2015
Provisions pour risque et charges	125	184
Indemnités de fin de carrière	571	569
Provisions non courantes	696	753

19.2. Provisions pour risques et charges

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2015	Dot. Période	Reprise non utilisée	Reprise Utilisée	31 Déc.2016
Provisions pour risques et charges	184	75	-	-134	125

Les provisions pour risques et charges sont essentiellement liées à des litiges commerciaux et prud'homaux.

19.3. Avantages du personnel

Les engagements du groupe concernent principalement les entités françaises. L'évaluation de ces derniers est calculée selon la méthode des unités de crédit projetées.

Les engagements ont été calculés conformément aux dispositions de la convention collective de la Publicité pour HiMedia et ses filiales, à l'exception de sa filiale ADMOOVE qui est soumise aux dispositions de la convention collective des bureaux d'études – SYNTEC.

La provision relative aux engagements de retraite du Groupe évolue comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2016	31 déc.2015
Valeur actualisée des obligations au 1 ^{er} janvier	569	759
Coût des services rendus et coût financier	67	22
Pertes/(gains) actuariels comptabilisés en capitaux propres	- 64	- 68
Variation de périmètre		- 144
Valeur actualisée des obligations au 31 décembre	571	569

Les hypothèses utilisées pour l'évaluation des engagements de retraite pour les entités françaises à la clôture sont les suivants :

	2016	2015	2014
Taux d'actualisation	1,40%	2,00%	1,60%
Taux d'augmentation future des salaires	2,50%	2,50%	2,50%
Age de départ à la retraite (Cadres)	67 ans	67 ans	67 ans
Age de départ à la retraite (Non Cadres)	62 ans	62 ans	62 ans
Table de survie	INSEE F 2010	INSEE F 2010	INSEE F 2010

L'évaluation des engagements est calculée selon la méthode des unités de crédit projetées.

Note 20. Autres dettes et passifs courants

Les autres dettes sont principalement d'échéance inférieure à un an.

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2016	31 déc.2015
Dettes fiscales et sociales	9 704	10 221
Dettes sur immobilisations	202	541
Produits constatés d'avance	131	952
Autres dettes	1 388	2 146
Autres dettes courantes	11 425	13 860

Le poste Dettes fiscales et sociales est principalement constitué des dettes de TVA et de dettes envers des organismes sociaux.

Note 21. Détermination du besoin en fonds de roulement

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	31 déc.2015	Eléments impactant la trésorerie	Autres mouvements	Mouvement de périmètre	Ecart de conversion	31 déc.2016
Clients et autres débiteurs	Note 14	36 506	- 10 645	407	- 25	- 142	26 101
Actifs fiscaux et sociaux	Note 15	9 843	- 154	- 194	-	- 0	9 496
Créances vis-à-vis des parties liées	Note 15	635	- 202	-	-	5	439
Charges constatées d'avance	Note 15	453	262	-	-	- 10	706
Autres créances	Note 15	2 872	60	457	-	- 41	3 348
Sous-totaux actifs (1)		50 309	- 10 679	670	- 25	- 188	40 088
Fournisseurs et autres créditeurs		53 647	- 12 378	- 407	- 24	- 227	40 612
Dettes fiscales et sociales	Note 20	10 221	- 615	139	-	- 40	9 704
Dettes sur immobilisations	Note 20	541	-	- 340	-	-	202
Produits constatés d'avance	Note 20	952	- 820	-	-	- 0	131
Autres dettes	Note 20	2 147	- 1 113	- 0	-	355	1 388
Sous-totaux passif (2)		67 508	- 14 926	- 609	- 24	88	52 037
Besoin en fonds de roulement (1) - (2)		- 17 199	4 247	1 279	- 1	- 275	- 11 949

Les autres mouvements sur les clients et autres débiteurs sont principalement liés au contrat d'affacturage déconsolidant chez Hi-media SA au cours de l'exercice. Ce flux est présenté en flux de financement dans le tableau de flux de trésorerie.

Note 22. Informations sectorielles

22.1. Résultat par activité

<i>en milliers d'euros</i>	Activités de croissance ⁽²⁾		Activités historiques		Total	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Chiffre d'affaires	30 479	17 440	28 672	47 304	59 151	64 744
Marge brute	14 665	8 872	12 162	10 500	26 827	19 371
EBITDA ⁽¹⁾	1 088	81	27	-10 445	1 116	-10 364
Résultat opérationnel courant	625	-144	-1 284	-11 496	-659	-11 640
Résultat opérationnel	483	-5 427	-1 217	-33 378	-734	-38 805
Résultat financier	-320	-122	23	-604	-297	-726
Impôts	-358	-131	25	-4 507	-333	-4 638
Résultat net	-195	-5 680	-1 121	-38 550	-1 316	-44 230

⁽¹⁾ résultat opérationnel courant avant dotations et reprises aux amortissements et provisions

⁽²⁾ Les activités de croissance regroupent la publicité native et locale (ou communautaire pour les hispanophones aux Etats Unis) correspondant aux sociétés Admovee, Local Media, Himedia Sweden, Latam Digital Ventures et Quantum

22.2. Total actifs courants et non courants

<i>en milliers d'euros</i>	Activités de croissance		Activités historique		Total	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Actifs non courants	1 173	863	23 958	33 914	25 131	34 777
Actifs courants	29 317	19 253	19 720	39 144	49 037	58 397
Actifs Net	30 490	20 116	43 677	73 058	74 169	93 175

Note 23. Plan d'options de souscription d'actions et attributions d'actions gratuites**23.1. Options de souscriptions d'actions**

	Plan n°11	Plan n°12	Total
Date d'assemblée	03-mai-11	03-mai-11	
Date du Conseil d'Administration	31-janv-12	27-août-12	
Nombre total d'actions attribuées ⁽¹⁾	385 000	105 000	490 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	165 058	64 600	229 658
Dont nombre d'actions pouvant être souscrites par des mandataires sociaux exécutifs	0	49 600	49 600
Dont nombre d'actions pouvant être définitivement attribuées aux dix premiers attributaires salariés	159 620	0	159 620
Point de départ d'exercice des options	31-janv-14	27-août-14	
Date d'expiration	31-janv-22	27-août-22	
Prix de souscription (en euros) ⁽²⁾	2,13	1,93	
Nombre d'options souscrites au 31/12/16	-	-	-
Options annulées durant la période	1 367	0	1 367
Options restantes non souscrites	25 947	10 155	36 102
Données après regroupement d'actions et après ajustement consécutif à la distribution en nature des titres HiPay ⁽³⁾			
Nombre d'actions pouvant être souscrites	25 947	10 155	36 102
Dont nombre d'actions pouvant être souscrites par des mandataires sociaux exécutifs	0	7 797	7 797
Dont nombre d'actions pouvant être souscrites par les dix premiers attributaires	25 092	0	25 092
Prix de souscription en €	13,55	12,28	

⁽¹⁾ Options attribuées aux salariés présents à ce jour dans la société, les salariés ayant quitté la société ne pouvant conserver le bénéfice de ces options.

⁽²⁾ Prix de souscription des options calculé au jour de l'attribution des options et correspondant à la moyenne pondérée des cours de bourse des 20 dernières séances (pour certains plans, un abattement de 5% a été effectué)

⁽³⁾ Dans le cadre de la distribution en nature de 80% des titres de HiPay Group en juin 2015, la société a ajusté le prix de souscription des options pour tenir compte de l'effet de cette distribution sur le cours de l'action Hi-Media. La société a également ajusté le nombre d'options attribués afin de préserver les droits des attributaires. Enfin, le nombre d'options prend en compte le regroupement d'actions effectué en juillet 2015 avec une parité de 1 action nouvelle pour 15 actions anciennes

Le nombre d'options et moyenne pondérée des prix d'exercice sont les suivants :

	2016		2015	
	Options	Prix d'exercice moyen pondéré	Options	Prix d'exercice moyen pondéré
Options en circulation à l'ouverture	37 470	13,21	20 624	29,10
Options attribuées durant la période	-	-	-	-
Ajustements consécutifs à la distribution des titres HiPay Group	-	-	21 579	9,71
Options exercées durant la période	-	-	3 167	17,10
Options annulées durant la période	1 367	13,55	1 567	31,95
Options en circulation à la clôture	36 102	13,19	37 470	13,21
Options pouvant être exercées à la clôture	36 102	13,19	37 470	13,21

Les paramètres retenus pour la valorisation des plans d'options de souscription d'actions accordés après le 7 novembre 2002 sont les suivants :

Date du Conseil d'Administration	31 Janv 2012	27 Aout 2012
Nombre d'options attribuées	385 000	105 000
Juste valeur d'une option à la date d'attribution	0,42	0,45
Juste valeur du plan à la date d'attribution	228 611	47250
Prix d'exercice de l'option	2,13	1,93
Prix d'exercice de l'option (après distribution des titres HiPay et regroupement)	13,55	12,28
Volatilité attendue du prix de l'option	55%	51%
Durée de vie attendue	2 ans	2 ans
Dividende attendu sur les options	-	-
Taux d'option caduque retenu	-	-
Taux d'intérêt sans risque retenu	0.96%	0.10%

23.2. Attributions d'actions gratuites

	Plan n°27	Plan n°28	Total
Date d'assemblée	03-mai-11	06-mai-14	
Date du Conseil d'Administration	11-oct-13	07-sept-15	
Nombre total d'actions attribuées	667	66 000	66 667
Dont nombre d'actions pouvant être définitivement attribuées à des mandataires sociaux exécutifs	-	-	-
Dont nombre d'actions pouvant être définitivement attribuées aux dix premiers attributaires salariés	-	51 000	51 000
Nombre d'actions annulées	-	9 000	9 000
Nombre d'actions définitivement attribuées au 31 décembre 2015	667	-	667
Nombre d'actions pouvant être définitivement attribuées	-	57 000	57 000
Fin de la période d'acquisition	11-oct-15	07-sept-18	
Fin de la période de conservation	11-oct-17	07-sept-19	
Cours de l'action à la date du Conseil d'Administration	27,00	7,65	
Décôte d'incessibilité	oui	oui	
Juste valeur de l'action gratuite	16,95	6,51	

Note 24. Engagements hors-bilan**24.1. Engagements reçus**

HiMedia ne bénéficie d'aucun engagement applicable au 31 décembre 2016.

24.2. Engagements donnés

Le bail signé le 2 mai 2014 concernant les locaux hébergeant les activités françaises du Groupe représente un engagement de 1,05m€ par an (montant non indexé) jusqu'au 30 juin 2020.

Par ailleurs, HiMedia dispose d'un contrat de location longue durée pour une partie de son parc informatique. Ce contrat représente un loyer annuel (non actualisé) de 204k€.

24.3. Litiges

Des litiges prud'homaux sont nés avec des ex-salariés contestant la légitimité de leurs licenciements. La société a enregistré les provisions qu'elle a jugées nécessaires en fonction de son appréciation du juste fondement des actions des demandeurs.

Note 25. Événements intervenus depuis le 31 décembre 2016

Néant.

Note 26. Événements marquants sur la période

Dans le cadre d'un accord conclu en date du 2 mai 2016 avec la société BJ Invest, HiMedia a cédé 10% du capital de la société HiPay Group SA (soit 495.497 actions) à BJ Invest SAS. Cette transaction s'est opérée pour partie en numéraire (300.723 titres HiPay Group SA pour 3.118.497,51 euros) et pour partie par la remise à titre de dation en paiement de 288.545 titres HiMedia préalablement détenus par BJ Invest SAS.

En date du 9 mai 2016, HiMedia SA a acquis 20% du capital de sa filiale Mobvious Italia auprès de son fondateur personne physique et détient désormais 100% de ladite filiale.

En date du 29 juillet 2016, HiMedia a cédé sa participation de 14% dans le capital de la société HiMidia Brazil.

Note 27. Transactions entre parties liées**27.1. Rémunérations des membres des organes de direction****27.1.1. Mandataires sociaux exécutifs**

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2016	31 déc.2015
Avantages du personnel à court terme (y compris avantages en nature)	308	374
Rémunération exceptionnelle	-	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Autres avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Paievements fondés sur des actions	-	-
Total	308	374

27.1.2. Mandataires sociaux non-exécutifs

La rémunération des mandataires sociaux non exécutifs est uniquement composée des jetons de présence pour un montant de 37.333€.

27.2. Transactions avec les filiales

HiMedia SA facture à ses filiales des frais d'advertising, des frais de holding (management fees) ainsi que des frais de marque et des refacturations de personnel qui sont éliminés dans les comptes consolidés.

27.3. Autres parties liées

En date du 2 mai 2016, HiMedia a été partie à un accord entre actionnaires par lequel HiMedia a acquis ses propres actions (288.545) auprès de son actionnaire BJ Invest (cf. Note 26 Événements marquants sur la période).

Au cours de l'exercice 2016, aucune autre opération significative n'a été réalisée avec :

- des actionnaires détenant un droit de vote significatif dans le capital de HiMedia S.A.,
- des membres des organes de direction, y compris les administrateurs,
- des entités sur lesquelles un des principaux dirigeants ou actionnaires exercent le contrôle, une influence notable ou détiennent un droit de vote significatif.

Note 28. Honoraires des commissaires aux comptes

	KPMG		Mazars		Autres CAC	
	Montant (HT)		Montant (HT)		Montant (HT)	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015
<i>en milliers d'euros</i>						
Commissariat aux comptes, examen des comptes individuels et consolidés						
- Hi-Media S.A.	85	89	105	106	-	-
- Filiales intégrées globalement	37	33	44	30	30	21
Autres diligences et prestations liées à la mission de commissariat aux comptes						
- Hi-Media S.A.		-		-		-
- Filiales intégrées globalement		-		-		-
Total	122	122	149	136	30	21



himediagroup[™]
Empower your digital business

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2016
HiMedia S.A. 6 place du Colonel Bourgoïn 75012 Paris

Hi-Media S.A.

Siège social : 6, Place colonel Bourgoïn - 75012 Paris

Capital social : € 4 329 132

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2016

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Hi-Media S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les goodwill ont fait l'objet de tests de perte de valeur selon les modalités décrites dans les notes 1.6.1, 1.8.2 et 9 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests fondés sur les flux de trésorerie futurs estimés et apprécié la cohérence d'ensemble des hypothèses retenues pour chacune des unités génératrices de trésorerie du groupe et nous avons vérifié que les notes 1.6.1, 1.8.2 et 9 de l'annexe donnent une information appropriée.
- Comme indiqué dans la note 1.5 de l'annexe aux comptes consolidés la société a recours à des estimations reposant sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, leur réalisation étant susceptible de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les Commissaires aux Comptes

Fait à Paris La Défense, le 23 mars 2017
KPMG AUDIT IS
Frédéric Quélin
Associé

Fait à Paris La Défense, le 23 mars 2017
MAZARS
Guillaume Devaux
Associé

FQ-171-056 - Exercice clos le 31 décembre 2016

KPMG AUDIT IS

Tour Eqho
2, Avenue Gambetta
92066 Paris, La Défense
France

 MAZARS

Hi-Media S.A.
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur
les conventions réglementées



himediagroup[™]
Empower your digital business

COMPTES ANNUELS 2016

Société anonyme au capital de 4 329 132 euros
6, Place colonel Bourgoïn – 75012 Paris
418 093 761 R.C.S. Paris
www.himediagroup.com

Comptes de resultat des exercices 2016 et 2015	4
Bilans au 31 decembre 2016 et au 31 decembre 2015	5
Note 1. faits marquants de l'exercice 2016	7
Note 2. Principes et méthodes comptables	8
2.1. Immobilisations incorporelles.....	8
2.2. Immobilisations corporelles.....	8
2.3. Immobilisations financières et comptes courants des filiales	8
2.4. Créances clients et comptes rattachés	8
2.5. Valeurs mobilières de placement	9
2.6. Titres d'autocontrôle	9
2.7. Provisions pour risques et charges	9
2.8. Reconnaissance du chiffre d'affaires facturé aux annonceurs	9
2.9. Présentation des charges d'achat d'espaces dans le compte de résultat	9
2.10. Impôt sur les sociétés	10
2.11. Indemnités de départ en retraite	10
2.12. Droit individuel à la formation (DIF)	10
2.13. Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)	10
Note 3. Immobilisations incorporelles	11
Note 4. Immobilisations corporelles	12
Note 5. Immobilisations financières	13
Note 6. Créances clients et comptes rattachés	14
Note 7. Autres créances	14
Note 8. Valeurs mobilières de placement et trésorerie	15
Note 9. Capitaux propres	15
9.1. Variation des capitaux propres	15
9.2. Capital social	15
9.3. Plan d'options de souscription d'actions et attributions d'actions gratuites	16
Note 10. Provisions	18
Note 11. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	18
Note 12. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18
Note 13. Dettes sur immobilisations	18
Note 14. Autres dettes	18
Note 15. Chiffre d'affaires	19
15.1. Par activité	19
15.2. Par zone géographique	19
Note 16. Résultat financier	19

16.1.	Charges financières.....	19
16.2.	Produits financiers.....	19
La reprise de provision concerne principalement HiPay.....		19
Note 17.	Résultat exceptionnel	20
Note 18.	Impôt sur les sociétés.....	20
Note 19.	Engagements hors-bilan	20
19.1.	Engagements reçus.....	20
19.2.	Engagements donnés.....	20
19.3.	Avantages aux personnels	21
Note 20.	Litiges.....	21
Note 21.	Effectifs	21
Note 22.	Dirigeants mandataires sociaux	21
Note 23.	Événements postérieurs au 31 décembre 2016	21
Note 24.	Tableau des filiales et participations	22

Comptes de résultat des exercices 2016 et 2015

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31-déc.-16	31-déc.-15
Prestations facturées aux annonceurs		21 407	25 272
Autres		5 717	8 624
Chiffre d'affaires net	Note 15	27 124	33 896
Production immobilisée		316	892
Reprises d'amortissements et provisions		480	443
Autres produits		330	3
Produits d'exploitation		28 250	35 234
Charges facturées par les supports		18 784	27 646
Autres achats et charges externes		5 170	7 472
Impôts, taxes et versements assimilés		192	291
Salaires et traitements		2 698	6 227
Charges sociales		1 109	2 663
Dotations aux amortissements des immobilisations		1 636	2 311
Dotations aux provisions et dépréciations		191	4 465
Autres charges		540	550
Charges d'exploitation		30 319	51 625
Résultat d'exploitation		-2 069	-16 390
Produits financiers		19 505	18 438
Intérêts et charges assimilées		826	894
Valeur comptable des éléments d'actifs cédés		12 222	
Dotations aux provisions et dépréciations		3 955	40 874
Autres		133	3 455
Charges financières		17 136	45 224
Résultat financier	Note 16	2 368	-26 785
Produits des cessions d'éléments d'actif		20	128 265
Sur opérations de gestion		76	17
Reprises sur provisions		744	586
Produits exceptionnels		841	128 868
Valeur comptable des éléments d'actifs cédés		24	147 107
Sur opérations de gestion		438	397
Dotations aux provisions et dépréciations		3	28
Charges exceptionnelles		465	147 532
Résultat exceptionnel	Note 17	376	-18 664
Résultat net avant impôt		675	-61 839
Impôts	Note 18	162	-92
Résultat net		836	-61 931

Bilans au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015

ACTIF - en milliers d'euros	Notes	31-déc.-16			31-déc.-15
		Brut	Amort. et dépréciat.	Net	Net
Concession, brevets, logiciels		9 381	7 421	1 959	1 506
Fonds commercial					587
Immobilisations incorporelles en cours		86		86	1 509
Immobilisations incorporelles	Note 3	9 467	7 421	2 045	3 602
Installations, agencements et aménagements		1 442	376	1 066	1 148
Autres immobilisations corporelles		1 996	1 923	72	155
Immobilisations corporelles	Note 4	3 438	2 299	1 139	1 303
Participations		148 365	119 485	28 879	33 728
Créances rattachées à des participations		8 007	7 880	127	1 845
Dépôts et cautionnements		188		188	222
Actions propres		1 489		1 489	176
Autres immobilisations financières		35		35	35
Immobilisations financières	Note 5	158 083	127 365	30 718	36 006
Total actif immobilisé		170 988	137 085	33 903	40 912
Clients et comptes rattachés	Note 6	27 870	804	27 066	16 851
Autres créances	Note 7	26 059	5 592	20 467	22 948
Créances		53 929	6 396	47 533	39 799
Valeurs mobilières de placement		221		221	50
Disponibilités		2 414		2 414	2 506
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 8	2 635		2 635	2 556
Charges constatées d'avance		400		400	319
Charges à répartir		80		80	108
Ecart de conversion Actif		109		109	49
Total actif circulant		57 153	6 396	50 757	42 831
Total de l'actif		228 141	143 481	84 660	83 742

Bilans au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015

PASSIF - en milliers d'euros	Notes	31-déc.-16	31-déc.-15
Capital social ou individuel		4 329	4 439
Primes d'émission, fusion, apport		72 450	72 854
Report à nouveau		-61 931	0
Réserves		507	507
Résultat de l'exercice		836	-61 931
Provisions réglementées		3 921	4 662
Capitaux propres	Note 9	20 112	20 532
Provisions pour risques et charges	Note 10	149	183
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	Note 11	3 980	2 449
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Note 12	34 290	29 920
Dettes fiscales et sociales		3 106	3 043
Dettes sur immobilisations	Note 13	116	543
Autres dettes	Note 14	20 106	24 059
Dettes d'exploitation		57 618	57 565
Ecart de conversion Passif		2 726	2 225
Produits constatés d'avance		76	787
Total du passif		84 660	83 742

Notes sur les comptes annuels de Hi-Media S.A.

Hi-Media S.A. ("Hi-Media" ou "la Société") est une régie publicitaire commercialisant auprès d'annonceurs l'espace publicitaire de sites Internet ("les supports") avec lesquels Hi-Media a signé un contrat de régie. Elle assure pour le compte des supports la prospection et le démarchage des annonceurs, la récupération, la diffusion et le ciblage de la publicité insérée sur les sites et perçoit à ce titre une commission de régie.

Note 1. Faits marquants de l'exercice 2016

a) Arrêts d'activité et cessions :

En date du 15 avril 2016, Bonne Nouvelle Editions a déposé une demande d'ouverture de procédure de liquidation judiciaire au greffe du Tribunal de Commerce de Paris. La procédure de liquidation judiciaire ouverte par jugement en date du 26 avril 2016 est en cours de finalisation.

Dans le cadre d'un accord en date du 2 mai 2016 avec la société BJ Invest, HiMedia a cédé 10% du capital de la société HiPay Group SA (soit 495.497 actions) à BJ Invest SAS. Cette transaction s'est opérée pour partie en numéraire (300.723 titres HiPay Group SA pour 3.118.497,51 euros) et pour partie (194.774 titres HiPay Group SA) par la remise à titre de dation en paiement de 288.545 titres HiMedia préalablement détenus par BJ Invest SAS.

Par la suite, HiMedia a cédé sur le reste de l'exercice 2016 190.137 titres, portant ainsi sa participation au capital de HiPay Group SA à 6% au 31 décembre 2016.

En date du 29 juillet 2016, HiMedia a cédé sa participation de 14% dans le capital de la société HiMidia Brazil.

En date du 5 août 2016, HiMedia a cédé sa participation de 12,4% dans le capital de la société Videoagency à ses actionnaires.

En date du 2 septembre 2016, HiMedia a cédé sa participation de 2,31% dans le capital de la société Youmiam.

b) Prises de participation

En date du 9 mai 2016, HiMedia SA a acquis 20% du capital de sa filiale Mobvious Italia auprès de son fondateur personne physique et détient désormais 100% de ladite filiale.

Dans le cadre d'un accord en date du 11 août 2016 avec la société Pentagram Media, HiMedia a acquis 30% du capital de Quantum, portant ainsi sa participation de 51% à 81%.

c) Autres mouvements de périmètre de la période

En date du 30 juin 2016, HiMedia SA a procédé à un apport de fonds de commerce au bénéfice de sa filiale HiMedia Advertising SAS. Ce fonds de commerce constitue l'activité de régie publicitaire, HiMedia SA ayant désormais une activité de holding et de fourniture de services au bénéfice de ses filiales françaises et étrangères.

A noter que l'apport des activités opérationnelles n'a effectivement eu lieu qu'au 01 juillet 2016.

d) Changement de nom commercial

HiMedia a adopté le 9 novembre 2016 une nouvelle identité commerciale : AdUX (Ad pour Advertising et UX pour User Experience) pour incarner sa nouvelle offre construite autour de trois solutions :

- la publicité native non intrusive,
- la publicité géo localisée qui propose un avantage consommateur immédiatement perceptible,
- les solutions d'engagement utilisateur (brand content, opérations spéciales et emailing opt in).

Ce nouveau nom commercial sera proposé comme nouvelle dénomination sociale de la société lors de la prochaine Assemblée Générale.

Note 2. Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés conformément aux principes comptables généralement admis en France et tiennent compte du règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général.

Les principes et méthodes comptables suivants ont été adoptés par la Société :

2.1. Immobilisations incorporelles

Les logiciels et licences acquis par la Société sont enregistrés au bilan pour leur valeur d'acquisition et amortis sur leur durée de vie estimée, entre 3 et 5 ans.

Les marques acquises par la Société sont enregistrées au bilan pour leur valeur d'acquisition. Elles ne font pas l'objet d'amortissement. Elles sont dépréciées si les conditions d'exploitation le rendent nécessaire.

Selon l'avis CNC sur les actifs 2004-15, applicable depuis le 1er janvier 2005, les frais de développement doivent répondre aux 6 critères suivants pour être immobilisés :

- Faisabilité technique du projet ;
- Intention d'aller jusqu'au bout du projet ;
- Possibilité de l'utiliser ou de le vendre ;
- Génération de revenus futurs ;
- Ressources suffisantes pour mener à terme et utiliser ou vendre le produit ;
- Possibilité d'évaluer les coûts de façon fiable.

Les fonds de commerce sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et peuvent être dépréciés si leur valeur vénale se trouve être inférieure à leur valeur comptable à la clôture de l'exercice.

2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont présentées à leur coût d'acquisition et sont amorties sur les durées d'utilisation suivantes :

Agencements et aménagements	6 à 8 ans	linéaire
Matériels de bureau et informatiques	3 ans	linéaire
Mobilier	8 ans	linéaire

2.3. Immobilisations financières et comptes courants des filiales

La valeur brute des titres des filiales correspond soit à leur coût d'acquisition soit au montant du capital appelé lors de leur constitution.

Selon la loi 2006-1666 du 21 décembre 2006, les frais d'acquisition des titres de participations engagés au cours des exercices clos à compter du 31 décembre 2006 ont été inscrits à l'actif et amortis sur une période de cinq années par le biais d'un amortissement dérogatoire.

Une provision pour dépréciation des titres et des comptes courants peut être constituée lorsque leur valeur d'utilité déterminée à la clôture de chaque exercice devient inférieure à leur valeur comptable.

La valeur d'utilité est calculée selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie sur la base des prévisions du Groupe sur 4 ans et d'une valeur terminale actualisée à l'infini. L'actualisation des flux de trésorerie a été réalisée en utilisant un taux d'actualisation allant de 8,91% à 11,11% selon les pays (7,3% à 8,9% en 2015), un taux de croissance à l'infini de 1 à 2,5% (0% à 2,5% en 2015). Une analyse de sensibilité du calcul des valeurs d'utilité aux variations des paramètres clés (taux d'actualisation, taux de croissance à long terme, taux d'EBITDA et croissance du chiffre d'affaires) a été réalisée.

2.4. Créances clients et comptes rattachés

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale et une provision pour dépréciation spécifique est constituée lorsqu'une perte probable apparaît.

2.5. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence. Les plus-values latentes à la clôture ne sont pas enregistrées dans le compte de résultat.

2.6. Titres d'autocontrôle

Une provision pour dépréciation des titres d'autocontrôle est constituée lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur d'inventaire, égale au cours de bourse moyen du mois précédant la clôture de l'exercice.

2.7. Provisions pour risques et charges

Une provision est constituée dès lors qu'une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé à l'égard d'un tiers provoquera, de manière certaine ou probable, une sortie de ressources dont le montant peut être estimé de manière fiable. La provision est ajustée le cas échéant à chaque clôture pour refléter la meilleure estimation.

2.8. Reconnaissance du chiffre d'affaires facturé aux annonceurs

L'activité se décompose en trois modes de commercialisation :

- la vente d'espaces publicitaires au coût pour mille ;
- la vente d'opérations de marketing à la performance ;
- les contrats de sponsoring.

La Société réalise son chiffre d'affaires au travers de contrats de vente d'espaces publicitaires et dans une moindre mesure, de contrats de sponsoring signés avec des annonceurs clients de Hi-Media.

2.8.1. Contrats de vente d'espaces publicitaires

Les contrats de vente d'espaces publicitaires prévoient la mise en ligne et la diffusion d'objets publicitaires sur un ou plusieurs supports en régie chez Hi-Media, sur une période déterminée. La valeur des contrats dépend du nombre de pages vues demandé par l'annonceur ou du nombre de clics / actions.

Pour les contrats achevés à la date de clôture, le chiffre d'affaires reconnu dans le compte de résultat correspond à la valeur du contrat ou bien à la valeur du nombre de pages vues (clics ou actions) si celui-ci est inférieur à celui défini dans le contrat.

Pour les contrats en cours à la date de clôture, le chiffre d'affaires reconnu à la date de clôture correspond :

- soit à la valeur du nombre de pages (clics ou actions) effectivement vues à la date de clôture si ce nombre de pages vues (clics ou actions) est inférieur ou égal à celui prévu au contrat ;
- soit à la valeur du nombre de pages vues (clics ou actions) prévu au contrat si le nombre de pages (clics ou actions) effectivement vues est supérieur à celui prévu au contrat.

2.8.2. Contrats de sponsoring

Les contrats de sponsoring prévoient des forfaits fixes en rémunération de l'insertion du logo ou de toute autre marque distinctive des annonceurs sur le support concerné, en régie chez Hi-Media. Le forfait est reconnu linéairement sur la durée de la prestation.

2.9. Présentation des charges d'achat d'espaces dans le compte de résultat

Les charges d'achat d'espaces facturées par les supports à Hi-Media sont présentées en charges d'exploitation. La différence entre le chiffre d'affaires facturé par Hi-Media aux annonceurs et les charges d'achat d'espaces facturées par les supports à Hi-Media représente la commission de régie perçue par Hi-Media.

2.10. Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés est comptabilisé suivant la méthode de l'impôt exigible. Il n'est pas tenu compte dans le résultat de l'exercice des effets futurs des différences fiscales temporaires.

2.11. Indemnités de départ en retraite

Les engagements de retraite au 31 décembre 2016, calculés sur la base de la convention collective en vigueur dans la Société et des informations relatives au personnel présent dans la Société à la clôture, sont présentés en engagements hors bilan.

2.12. Droit individuel à la formation (DIF)

La loi n°2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, l'emploi et la démocratie sociale abroge le dispositif du DIF et lui substitue le compte personnel de formation (CPF) à compter du 1^{er} janvier 2015. Les heures non consommées du DIF sont mobilisables pendant 5 ans dans le cadre du CPF. Avec ce nouveau dispositif, un salarié peut acquérir jusqu'à 150 heures de formation.

2.13. Crédit d'impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Le CICE entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013, entraîne la comptabilisation par Hi-Media d'un produit, en résultat d'exploitation, dans la rubrique « Charges sociales ».

L'assiette est constituée des rémunérations brutes versées, soumises aux cotisations sociales et n'excédant pas 2,5 fois le SMIC.

Le taux du crédit d'impôt est de 6% pour 2016.

Note 3. Immobilisations incorporelles

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc.-15	Aug.	Dim.	31-déc.-16
Logiciels et licences	7 555	1 822	70	9 307
Marque Hi-Media	74			74
Fonds de commerce	4 621		4 621	-
Immobilisations en cours	1 509	373	1 796	86
Total	13 759	2 195	6 487	9 467

Le fonds de commerce issue de la fusion avec AdLINK France réalisée le 29 décembre 2009 a été cédée à la société HiMedia Advertising le 01 juillet 2016.

Les logiciels intègrent la mise en service des développements informatiques de l'exercice précédent ainsi que de l'année en cours.

Les immobilisations en cours correspondent à des développements informatiques.

Les variations des amortissements et des provisions pour dépréciation s'analysent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc.-15	Aug.	Dim.	31-déc.-16
Logiciels et licences	6 123	1 344	46	7 421
Marque Hi-Media				-
Fonds de commerce	4 034		4 034	-
Immobilisations en cours				-
Total	10 157	1 344	4 080	7 421

La dépréciation du fonds de commerce AdLINK France été reprise au 31 décembre 2016 pour un montant de 4 034k€ suite au transfert d'actif vers la société HiMedia Advertising.

Les variations des valeurs nettes s'analysent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc.-15	31-déc.-16
Logiciels et licences	1 432	1 886
Marque Hi-Media	74	74
Fonds de commerce	587	-
Immobilisations en cours	1 509	86
Total	3 602	2 045

Note 4. Immobilisations corporelles

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc.-15	Aug.	Dim.	31-déc.-16
Installations, agencements et aménagements	1 369	90	16	1 442
Matériels de bureau et informatiques	1 728	22	13	1 737
Mobilier	253	19	14	259
Total	3 350	131	43	3 438

Les variations des amortissements s'analysent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc.-15	Aug.	Dim.	31-déc.-16
Installations, agencements et aménagements	221	171	16	376
Matériels de bureau et informatiques	1 620	85	10	1 694
Mobilier	206	36	12	229
Total	2 046	291	39	2 299

Les variations des valeurs nettes s'analysent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc.-15	31-déc.-16
Installations, agencements et aménagements	1 148	1 066
Matériels de bureau et informatiques	108	43
Mobilier	47	29
Total	1 303	1 139

Note 5. Immobilisations financières

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc.-15	Aug.	Dim.	31-déc.-16
Titres de participations	156 579	2 409	10 623	148 365
Créances rattachés à des participations	8 007			8 007
Dépôts et cautionnements	222	3	37	188
Actions propres	1 522		32	1 489
Autres	35			35
Total	166 364	2 412	10 693	158 083

Les principales variations des titres concernent l'acquisition de 30% du capital de Quantum, l'opération d'apport de fonds de commerce au bénéfice de sa filiale HiMedia Advertising SAS et la cession de titres HiPay Group sur l'exercice (cf Note 1).

Au 31 décembre 2016, Hi-Media détient 212 769 actions propres (hors contrat de liquidité).

Les variations des dépréciations s'analysent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc.-15	Aug.	Dim.	31-déc.-16
Titres de participation	122 850	2 322	4 652	119 545
Créances rattachées à des participations	6 162	684		7 820
Dépôts et cautionnements				0
Actions propres	1 346		1 346	0
Autres				0
Total	130 358	3 005	5 998	127 365

Les variations des valeurs nettes s'analysent comme suit (se reporter à la Note24) :

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc.-15	31-déc.-16
Titres de participations	33 729	28 819
Créances rattachés à des participations	1 845	187
Dépôts et cautionnements	222	188
Actions propres	176	1 489
Autres	35	35
Total	36 006	30 718

Note 6. Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients et comptes rattachés s'analysent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc-16	31-déc-15
Clients	24 282	17 450
Factures à établir	3 588	400
Créances	27 870	17 850
Provision pour dépréciation des comptes clients	-804	-999
Créances nettes	27 066	16 851

Les factures à établir correspondent aux prestations rendues aux annonceurs et qui n'ont pas encore été facturées au 31 décembre 2016.

Les créances clients et comptes rattachés hors groupe non provisionnées sont principalement à échéance de moins d'un an.

La provision pour dépréciation correspond principalement à des créances échues pour lesquelles la recouvrabilité présente un risque au 31 décembre 2016.

Dans le cadre d'un contrat de factoring signé en 2013, Hi-Media a remis des créances représentant un montant de 2 155 k€ au 31 décembre 2016 sur lesquelles, en cas de non-règlement des clients, la Société transfère à la société d'affacturage le risque de non recouvrement.

Note 7. Autres créances

Les autres créances s'analysent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc-16	31-déc-15
Fournisseurs débiteurs et avoirs à recevoir	1 292	1 893
Débiteurs divers	20 611	24 455
Taxe sur la valeur ajoutée	3 831	3 627
Créances sur le factor - dont fonds de garantie	324	499
Total autres créances	26 059	30 473
Provision pour dépréciation des comptes courants	-5 592	-7 525
Total autres créances nettes	20 467	22 948

Le poste « débiteurs divers » correspond pour 17 153 k€ aux comptes courants des filiales qui sont détaillés dans le tableau des filiales et participations. Ces comptes courants sont dépréciés à hauteur de 5 592 k€ dont 4 480 k€ correspondant à la dépréciation du compte courant avec Groupe Hi-Media USA et 570 k€ correspondant à la dépréciation du compte courant HiMedia LLC.

Les comptes courants issus du cash pooling entre les filiales s'élèvent à 5 323 k€ au 31 décembre 2016.

Les créances sur le factor correspondent principalement au fonds de garantie pour 150 k€ et aux comptes de réserve pour 164 k€.

Note 8. Valeurs mobilières de placement et trésorerie

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc-16	31-déc-15
Valeurs mobilières de placement		
Actions propres	221	50
Autres actions		
Disponibilités	2 414	2 506
Total	2 635	2 556

Dans le cadre du contrat de liquidité, Hi-Media détient 33 501 actions propres.

Note 9. Capitaux propres**9.1. Variation des capitaux propres**

Les capitaux propres ont enregistré les mouvements suivants au cours de l'exercice :

<i>En milliers d'euros</i>	Capital social	Primes d'émission	Réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions règlementées	Total
31-déc-15	4 439	72 854	507		-61 931	4 662	20 532
Dividendes							
Affectation du résultat				-61 931	61 931		0
Aug. de capital							
Réduction de capital	-110						-110
Résultat de la période					836		836
Autres variations		-404				-741	-1 145
31-déc-16	4 329	72 450	507	-61 931	836	3 921	20 112

Par suite de la décision du Conseil d'Administration du 03 mai 2016, le capital social de la Société a été diminué de la somme de 110 205,00 Euros par annulation de 73 470 actions propres.

9.2. Capital social

Au 31 décembre 2016, le capital social est composé de 2 886 088 actions d'une valeur nominale de 1,50€ chacune.

9.3. Plan d'options de souscription d'actions et attributions d'actions gratuites

9.3.1. Options de souscription d'actions

	Plan n°11	Plan n°12	Total
Date d'assemblée	03-mai-11	03-mai-11	
Date du Conseil d'Administration	31-janv-12	27-août-12	
Nombre total d'actions attribuées (1)	385 000	105 000	490 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	165 058	64 600	229 658
Dont nombre d'actions pouvant être souscrites par des mandataires sociaux exécutifs	0	49 600	49 600
Dont nombre d'actions pouvant être définitivement attribuées aux dix premiers attributaires salariés	159620	0	159 620
Point de départ d'exercice des options	31-janv-14	27-août-14	
Date d'expiration	31-janv-22	27-août-22	
Prix de souscription (en euros) (2)	2,13	1,93	
Nombre d'options souscrites au 31/12/16	-	-	-
Options annulées durant la période	1 367	0	1 367
Options restantes non souscrites	25 947	10 155	36 102
Données après regroupement d'actions et après ajustement consécutif à la distribution en nature des titres HiPay (3)			
Nombre d'actions pouvant être souscrites	25 947	10 155	36 102
Dont nombre d'actions pouvant être souscrites par des mandataires sociaux exécutifs	0	7 797	7 797
Dont nombre d'actions pouvant être souscrites par les dix premiers attributaires	25 092	0	25 092
Prix de souscription en €	13,55	12,28	

(1) Options attribuées aux salariés présents à ce jour dans la société, les salariés ayant quitté la société ne pouvant conserver le bénéfice de ces options.

(2) Prix de souscription des options calculé au jour de l'attribution des options et correspondant à la moyenne pondérée des cours de bourse des 20 dernières séances (pour certains plans, un abattement de 5% a été effectué)

(3) Dans le cadre de la distribution en nature de 80% des titres de HiPay Group en juin 2015, la société a ajusté le prix de souscription des options pour tenir compte de l'effet de cette distribution sur le cours de l'action Hi-Media.
La société a également ajusté le nombre d'options attribués afin de préserver les droits des attributaires
Enfin, le nombre d'options prend en compte le regroupement d'actions effectué en juillet 2015 avec une parité de 1 action nouvelle pour 15 actions anciennes

Le nombre d'options et la moyenne pondérée des prix d'exercice sont les suivants :

	2016		2015	
	Options	Prix d'exercice moyen pondéré	Options	Prix d'exercice moyen pondéré
Options en circulation à l'ouverture	37 470	13,21	20 624	29,10
Options attribuées durant la période	-	-	-	-
Ajustements consécutifs à la distribution des titres HiPay Group	-	-	21 579	9,71
Options exercées durant la période	-	-	3 167	17,10
Options annulées durant la période	1 367	13,55	1 567	31,95
Options en circulation à la clôture	36 102	13,19	37 470	13,21
Options pouvant être exercées à la clôture	36 102	13,19	37 470	13,21

9.3.2. Attributions d'actions gratuites

	Plan n°27	Plan n°28	Total
Date d'assemblée	03-mai-11	06-mai-14	
Date du Conseil d'Administration	11-oct-13	07-sept-15	
Nombre total d'actions attribuées	667	66 000	66 667
Dont nombre d'actions pouvant être définitivement attribuées à des mandataires sociaux	-	-	-
Dont nombre d'actions pouvant être définitivement attribuées aux dix premiers attributaires salariés	-	51 000	51 000
Nombre d'actions annulées	-	9 000	9 000
Nombre d'actions définitivement attribuées au 31 décembre 2015	667	-	667
Nombre d'actions pouvant être définitivement attribuées	-	57 000	57 000
Fin de la période d'acquisition	11-oct-15	07-sept-18	
Fin de la période de conservation	11-oct-17	07-sept-19	
Cours de l'action à la date du Conseil d'Administration	27,00	7,65	
Décôte d'incessibilité	oui	oui	
Juste valeur de l'action gratuite	16,95	6,51	

Note 10. Provisions

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc.-15	Dotation	Reprise	31-déc.-16
Provisions pour litiges	134		134	-
Provision Ecart de Conversion Actif	49	109	49	109
Autres provisions pour risques		40		40
Total provisions pour risques	183	149	183	149
Provisions pour charges				-
Total	183	149	183	149

Note 11. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc.-16	31-déc.-15	Monnaie d'émission	Échéance	Taux effectif
Prêt à taux zéro pour l'innovation	2 400	2 400	EUR	2021	0%
Financement CIR/CICE	1 576		EUR	2019	Variable
Intérêts courus non échus	0		EUR		Variable
Concours bancaires	4	49	EUR	2016	Variable
Total	3 980	2 449			

En 2016, les créances de CIR d'Hi-Media France (2014 et 2015) et CICE (2013, 2014 et 2015) ont été financées par un établissement bancaire à hauteur de 1 576 k€. Ces créances demeurent à l'actif de la société.

Note 12. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés s'analysent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc-16	31-déc-15
Fournisseurs	26 349	17 343
Factures à recevoir	7 941	12 578
Total	34 290	29 920

Les comptes fournisseurs comprennent principalement les facturations des supports à Hi-Media qui n'ont pas encore été payées à la clôture.

Note 13. Dettes sur immobilisations

Les dettes sur immobilisations correspondent principalement à des prestations informatiques.

Note 14. Autres dettes

Les autres dettes correspondent principalement aux comptes courants créditeurs vis-à-vis des filiales pour 18 589 k€ dont 6 560 k€ de comptes courants liés au cash pooling.

Elles comprennent également des clients créditeurs et des avoirs à établir pour 1 482 k€.

Note 15. Chiffre d'affaires**15.1. Par activité**

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc.-16	31-déc.-15
Publicité	21 407	25 272
Autres	5 717	8 624
Total	27 124	33 896

La ligne « Autres » correspond à des prestations de services diverses principalement intra-groupes, liées au rôle de Holding de Hi-media.

15.2. Par zone géographique

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc.-16	31-déc.-15
France	15 433	18 763
Export	11 691	15 133
Total	27 124	33 896

Note 16. Résultat financier**16.1. Charges financières**

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc.-16	31-déc.-15
Charges d'intérêts	826	894
Dotations aux dépréciations des titres des filiales et des créances rattachées	3 005	39 528
Autres dotations aux dépréciations des actifs financiers	949	1 346
Abandon de compte courant	0	3 322
Autres charges financières	12 355	133
Charges financières	17 136	45 224

Les titres des filiales suivantes ont été dépréciés :

- New Movil Media SL :	1 536 k€
- Hi-media Network Internet España SL	677 k€
- Hi-media Italy Srl :	608 k€
- ND Interactive :	75 k€
- Bonne Nouvelle Editions :	38 k€

16.2. Produits financiers

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc.-16	31-déc.-15
Intérêts sur comptes courants	820	573
Reprise sur provisions des titres	5 998	17 376
Revenus de titres de participations	1 079	359
Autres	11 607	131
Produits financiers	19 505	18 438

La reprise de provision concerne principalement HiPay.

Note 17. Résultat exceptionnel

En 2016, le résultat exceptionnel est principalement composé :

- des reprises d'amortissements dérogatoires pour 744 k€
- de produits exceptionnels en lien avec la liquidation de Hi-Media UK pour 76 k€
- des dons à la Fondation Hi-Media pour -184 k€,
- de charges exceptionnelles en lien avec la cession de nos parts HiMedia Brazil pour -65 k€

Note 18. Impôt sur les sociétés

Hi-Media SA est tête d'intégration fiscale d'un groupe constitué de ses filiales françaises détenues à plus de 95 % : HiMedia Advertising SAS, ADMoove SAS, Adysseum SARL et Bonne Nouvelle Editions SARL. La convention fiscale prévoit que la charge d'impôt est supportée par la filiale, comme en l'absence d'intégration fiscale.

L'économie d'impôt liée aux déficits fiscaux des filiales, conservée chez Hi-Media France SA, est considérée comme un gain immédiat de l'exercice chez Hi-Media SA.

Le produit d'impôt de 162 k€ de l'exercice se compose notamment de -109 k€ de retenues à la source sur la cession de titres et les dividendes d'Hi-Media Brazil, des produits et charges liés à l'intégration fiscale pour 170 k€ et du crédit d'Impôt recherche de 101 k€.

Information sur la situation fiscale différée ou latente :

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc.-16	31-déc.-15
Décalages		
Subventions d'investissement		
Ecart de conversion passif	2 726	2 225
Amortissement exceptionnel		
Charges non déductibles temporairement		
Produits non taxables temporairement		
Charges déduites ou produits imposés fiscalement et non encore comptabilisés		
Eléments à imputer		
Déficits fiscaux reportables	55 203	55 067

Taux d'impôt applicable en 2016 : 33,33 %

Note 19. Engagements hors-bilan**19.1. Engagements reçus**

Néant

19.2. Engagements donnés

Le bail signé le 2 mai 2014 concernant les locaux hébergeant les activités françaises du Groupe représente un engagement de 1,05m€ par an (montant non indexé) jusqu'au 30 juin 2020.

Par ailleurs, HiMedia dispose d'un contrat de location longue durée pour une partie de son parc informatique. Ce contrat représente un loyer annuel (non actualisé) de 204k€.

19.3. Avantages aux personnels

Engagements de retraites : au 31 décembre 2016, le montant de l'engagement est évalué à 135 k€, et tient compte d'éléments actuariels.

Note 20. Litiges

Des litiges prud'homaux sont nés avec des ex-salariés contestant la légitimité de leurs licenciements. La société a enregistré les provisions qu'elle a jugées nécessaires en fonction de son appréciation du juste fondement des actions des demandeurs.

De la même manière, concernant les litiges commerciaux, la société a enregistré les provisions qu'elle a jugées nécessaires en fonction de son appréciation du risque associé à chacun de ces litiges.

Note 21. Effectifs

L'effectif s'élève à 23 personnes au 31 décembre 2016 contre 55 personnes au 31 décembre 2015.

Note 22. Dirigeants mandataires sociaux

Les rémunérations correspondent à la rémunération du Président Directeur Général. Il n'est pas accordé de jetons de présence aux administrateurs dirigeants mandataires sociaux. Les rémunérations et avantages versés au Président Directeur Général s'élèvent à 308 K€ au 31 décembre 2016 contre 374 K€ au 31 décembre 2015.

La Société n'a aucun engagement en matière de pensions ou d'indemnités assimilées.

Note 23. Événements postérieurs au 31 décembre 2016

Néant

Note 24. Tableau des filiales et participations

Dénomination sociale	Adresse	Monnaie fonct..	Capital social ⁽¹⁾	Capitaux propres hors résultat et autre que le capital ⁽¹⁾		% de détenion directe	Titres	
							Valeur brute ⁽²⁾	Valeur nette ⁽²⁾
Hi-Media Belgium SPRL	Av. des Volontaires 19 1160 Bruxelles	EUR	3 467	-	1 474	100%	4 627	4 627
Hi-Media Portugal Lda	Avenida Duque d'Avila 26 Lisboa	EUR	125		144	54%	71	71
Adysseum SARL	6 place Colonel Bourgoin, 75012 Paris	EUR	1 141		1 391	100%	9 484	2 533
Local Media SAS	6 place Colonel Bourgoin, 75012 Paris	EUR	130	-	446	50%	122	122
Hi-Media Sales AB	Box 71 - Hantverkargatan, 14 827 22 Ljusdal.	SEK	100		1 158	100%	16 288	6 776
Groupe Hi-media USA	101 5th Avenue, New York, NY 10003	USD	1	-	5 989	100%	67 544	-
Bonne Nouvelle Editions SARL	6 place Colonel Bourgoin, 75012 Paris	EUR	447	-	355	100%	1 617	-
HPMP	Av. des Volontaires 19 1160 Bruxelles	EUR	100		92	100%	90	90
Hi-media Nederland BV	Postbus 381, 1200 AJ Hilversum	EUR	20		623	100%	962	900
Hi-media Network Internet España SL	Orense n°6, 28 020 Madrid	EUR	725	-	2 764	100%	10 363	677
Hi-media Italy Srl	Via Cosimo del Fante 4, 20122 Milano	EUR	10		817	100%	6 624	-
Allopass Scandinavia	Box 71 - Hantverkargatan, 14 827 22 Ljusdal.	SEK	100	-	61	100%	10	-
Allopass Mexico SRLCV	Protasio Tagle 104, Col. San Miguel Chapultepec. Mexico DF	MXN	2 819	-	2 847	100%	196	-
Mobvious Italia SRL	Via Cosimo del Fante 4, 20122 Milano	EUR	10		162	80%	94	8
New Movil Media S.L	Orense n°6, 28 020 Madrid	EUR	3	-	152	100%	1 547	1 535
HiMedia Advertising	6 place Colonel Bourgoin, 75012 Paris	EUR	646		-	100%	646	646
Quantum SAS	6 place Colonel Bourgoin, 75012 Paris	EUR	50	-	1 266	81%	1 769	95
Latam Digital Ventures	World Trade Center México Montecito 38. Piso 6 Oficina 24, Col. Nápoles. 03810 México D.F.	USD	1	-	1	60%	-	-
Hi-Media LLC	25 Taylor Street NO.202, San Francisco CA 94102	USD	1	-	219	100%	-	-
Admoove	6 place Colonel Bourgoin, 75012 Paris	EUR	281	-	297	100%	2 060	2 060
HiMedia Espana Publicidad Online S.L	Orense n°6, 28 020 Madrid	EUR	3		-	100%	3	3

⁽¹⁾ en milliers d'unités monétaires fonctionnelles⁽²⁾ en milliers d'euro

Dénomination sociale	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé ⁽¹⁾	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice écoulé) ⁽¹⁾	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice ⁽²⁾	Cours de change moyen 1€=	Date de création ou d'acquisition
Hi-Media Belgium SPRL	5 880	-163			09.03.00
Hi-Media Portugal Lda	862	-284			31.10.00
Adysseum SARL	3 110	356			13.05.02
Local Media SAS	5 980	112			02.12.11
Hi-Media Sales AB	45 892	5 063	922	9,55	04.09.06
Groupe Hi-media USA	0	-191		1,05	27.11.07
Bonne Nouvelle Editions SARL	54	-26			06.06.08
HPMP	0	6			17.09.07
Hi-media Nederland BV	802	134			31.08.09
Hi-media Network Internet España SL	8 034	915			31.08.09
Hi-media Italy Srl	4 508	-664			31.08.09
Allopass Scandinavia	56	6		9,55	30.09.09
Allopass Mexico SRLCV	0	0		21,77	17.07.09
Mobvious Italia SRL	135	-160			17.05.13
New Movil Media S.L	1 549	522			13.12.12
HiMedia Advertising	2 765	-405			02.12.14
Quantum SAS	6 193	-127			23.04.14
Latam digital Ventures	0	0		1,05	02.02.15
Hi-Media LLC	0	-339		1,05	30.04.15
Admoove	3 898	-311			06.01.15
HiMedia Espana Publicidad Online S.L	1 175	-1 856			22.09.16

⁽¹⁾ en milliers d'unités monétaires fonctionnelles

⁽²⁾ en milliers d'euros



himediagroup[™]
Empower your digital business

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2016

KPMG AUDIT IS

SIEGE SOCIAL : IMMEUBLE LE PALATIN, 3 COURS DU TRIANGLE - 92939 PARIS LA DEFENSE
CEDEX

TEL : +33 (0)1 55 68 68 68 - FAX : +33

SOCIETE ANONYME D EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
CAPITAL DE 200 000 EUROS - RCS Nanterre 512 802 653

MAZARS

SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE

TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153

HI MEDIA SA

Société anonyme au capital de 4 329 132 €
Siège social : 6 place du Colonel Bourgoïn 75012 Paris
RCS : PARIS 418 093 761

Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

HI MEDIA

Comptes Annuels

Exercice clos le

31/12/2016

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société HI MEDIA SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 2.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des valeurs d'inventaire des titres de participation et des comptes courants envers les filiales.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations comptables, nous avons examiné les modalités de calcul des valeurs d'utilité et apprécié la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées. Nous rappelons toutefois que, ces estimations étant fondées sur des prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront différer, parfois de manière significative, des prévisions. Nous nous sommes par ailleurs assurés que les notes 2.3, 5 et 7 de l'annexe aux comptes annuels donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris La Défense et à Courbevoie, le 23 mars 2017

Les commissaires aux comptes

K P M G A U D I T I S

FREDERIC QUELIN

M A Z A R S

GUILLAUME DEVAUX



himediagroup[™]
Empower your digital business

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2016
HiMedia S.A. 6 place du Colonel Bourgoïn 75012 Paris

Hi-Media S.A.

Siège social : 6, Place colonel Bourgoïn - 75012 Paris
Capital social : € 4 329 132

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2016

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Cession de titres HiPay Group S.A. détenus par Hi Media à BJ Invest

- Personne concernée

BJ Invest, actionnaire de HiMedia S.A. à plus de 10% lors de signature de la convention.

- Nature et objet

Votre conseil d'administration du 2 mai 2016 a autorisé la signature d'un accord portant sur la cession, à la société BJ Invest, de 495 497 actions que la société HiMedia détenait alors dans la société HiPay Group.

- Modalités

Cette cession s'est opérée, sur la base des cours de clôture de HiMedia et HiPay Group au 29 avril 2016 :

- pour partie en numéraire par la cession 300 723 titres HiPay Group pour un montant de 3.118.497,51 euros ;
- pour partie (194 774 titres HiPay Group) par la remise à titre en dation en paiement de 288 545 titres HiMedia préalablement détenus par BJ Invest.

En application de la loi, nous vous signalons que l'autorisation préalable donnée par le conseil d'administration ne comporte pas les motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société prévus par l'article L.225-38.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention de Management Fees et de Redevance de Marque

- Personne concernée

Monsieur Cyril Zimmermann

- Nature et objet

Des conventions ont été signées entre votre société et ses filiales, au titre desquelles votre société refacture des frais de Management Fees, ainsi que pour certaines filiales, une redevance relative à l'utilisation de la marque Hi-Media.

- Modalités

Les Management fees représentent une quote-part du salaire brut et des charges sociales y afférentes de salariés de votre société, majorée d'une quote-part de frais généraux ainsi que d'une marge. Ce coût est ensuite réparti en fonction du volume des travaux réalisés sur chacune des filiales concernées.

Votre société a comptabilisé les produits suivants au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

Sociétés facturées en 2016	Brand Fees	Management Fees	Total
Adysseum SARL		115 196	115 196
Admoove		179 322	179 322
Local Media SAS		201 389	201 389
Quantum SAS		209 113	209 113
Hi-media Regions SAS		8 967	8 967
Hi-media Belgium SPRL	226 741	244 568	471 309
Hi-media Sales AB	266 564	300 369	566 932
Hi-media Italia SRL	210 586	147 034	357 620
Hi-media Portugal LTDA	6 055	48 949	55 004
Hi-media Nederland BV		70 859	70 859
Hi-media España Publicidad Online	235 339	156 402	391 741
Hi-media Deutschland AG	142 145		142 145
Total	1 087 429	1 682 167	2 769 596

Contrat garantie perte d'emploi

- Personne concernée

Monsieur Cyril Zimmermann

- Nature et objet

Votre société a renouvelé un contrat de garantie de perte d'emploi pour son Directeur Général. Les coûts liés à cet engagement sont limités au versement des cotisations par votre société.

- Modalités

A ce titre, votre société a comptabilisé une charge de 12 407 euros sur l'exercice 2016.

Contrat de retraite supplémentaire

- Personne concernée

Monsieur Cyril Zimmermann

- Nature et objet

Votre société a renouvelé un contrat de retraite supplémentaire au profit de son Président Directeur Général. Les coûts liés à cet engagement sont limités au versement des cotisations par votre société.

- Modalités

A ce titre, votre société a comptabilisé une charge de 19 169 euros sur l'exercice 2016.

KPMG AUDIT IS

Conventions de cash-pooling

- Personne concernée

Monsieur Cyril Zimmermann

- Nature et objet

Votre conseil d'administration du 19 juillet 2010 a autorisé la signature d'un contrat de Cash Pooling visant à centraliser la trésorerie des filiales au sein de Hi-Media S.A.

- Modalités

Les conventions de cash-pooling signées entre Hi-Media et ses filiales (Hi-Media Network Internet Espana, Hi-Media Sales AB, Hi-Media Portugal Lda, Adysseum Sarl, Mobvious Italie, Hi-Media Nederland BV et Hi-Media Italia Srl) sur l'exercice 2010 se sont poursuivies sur l'exercice 2016. Suite à la création de Hi-Media Espana Publicidad Online durant l'exercice, la société Hi-Media Network Internet Espana est sortie du cash-pooling au cours du dernier trimestre 2016.

Les taux de rémunération appliqués entre la société centralisatrice (Hi-Media S.A.) et les sociétés secondaires sont :

- EURIBOR 3 mois + 0,50 %, si le solde du compte centralisateur est débiteur au profit du compte secondaire ;
- EURIBOR 3 mois + 1,50 %, si le solde du compte secondaire est débiteur au profit du compte centralisateur.

Les Commissaires aux Comptes

Paris La Défense, le 11 avril 2017

Courbevoie, le 11 avril 2017

Frédéric Quélin
Associé

Guillaume Devaux
Associé

KPMG AUDIT IS

Tour Egho
2, Avenue Gambetta
92066 Paris, La Défense
France

 MAZARS
Hi-Media S.A.
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur
les conventions réglementées



himediagroup[®]
Empower your digital business

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE

HI-MEDIA
Société Anonyme au capital de 4 329 132 euros
Siège social : 6 place du Colonel Bourgoïn – 75012 Paris
418 093 761 RCS PARIS

RAPPORT DU PRESIDENT RENDANT COMPTE DES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AINSI QUE DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE ET DES LIMITATIONS QUE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPORTE AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE HI-MEDIA DU 4 MAI 2017

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions des articles L 225-37 du code de commerce, j'ai l'honneur de vous rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société et des limitations que votre conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général.

En date du 19 décembre 2008, le Conseil d'administration a pris connaissance des recommandations Afep-Medef du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées et a demandé à la Société de diffuser un communiqué de presse indiquant que celle-ci se réfère au Code de Gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF pour l'élaboration du présent rapport. Le communiqué de presse a été diffusé le 23 décembre 2008.

1. CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composition du conseil

La Société est administrée par un conseil de trois membres au moins et de dix-huit au plus. Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment.

La Société se conforme à la Loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle au fur et à mesure des nominations et renouvellements de ses membres.

Au 31 décembre 2016, le Conseil d'administration est composé de 2 (deux) femmes et 3 (trois) hommes conformément aux dispositions de l'article L225-18-1 du Code de Commerce

Le Conseil d'administration se compose ainsi qu'il suit :

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Adresse professionnelle	Autres mandats et fonctions exercées dans toute société du Groupe	Mandats exercés en dehors du Groupe actuellement ou durant les 5 dernières années	Expertise et expérience en matière de gestion
Cyril Zimmermann	21/12/98	AG statuant sur les comptes de l'exercice social clos le 31/12/17	Directeur Général	-	6 place du Colonel Bourgoïn Paris 12 ^{ème}	<p>Administrateur de Hi-Media Portugal Lda, Hi-Media Sales AB, Hi-Media Network AB, Hi-Media Network Internet Espana SL, Hi-Media Digital Business SI, Hi-Media Italia SRL, Hi-Media Nederland BV, HPMP, Allopass Scandinavia, New Movil Media SL et Mobvious Italia Srl.</p> <p>Gérant de Bonne Nouvelle Editions SARL et d'Adysseum;</p> <p>Directeur de Latam Digital Ventures</p> <p>Directeur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Hi-Media Espana Publicidad Online - Groupe Hi-Media USA Inc. <p>Président de :</p> <ul style="list-style-type: none"> HiMedia Advertising- Admoove - Fondation d'entreprise Hi-Media - Hi-Media LLC 	<p><u>Actuellement :</u> Gérant de la société Les Créations du 8, et de la société Les Créations du 14, Co-gérant de la SPRL Cyril Zimmermann, Membre du conseil d'administration de Believe SA et de Frizbiz, PDG de HiCab SA Président de CityBird SAS Président de l'Acsel</p> <p><u>Durant les 5 dernières années :</u> PCA de HiPay Group SA, Administrateur de HPME, de HiPay SAS et de HiPay Mobile Espana</p>	<p>Cyril Zimmermann est PDG de la société Hi-Media depuis sa création. Il est diplômé de l'ESCP et de l'IEP de Paris.</p>

Eric Giordano	22/06/15	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/18	Directeur Europe		6 place du Colonel Bourgoin Paris 12ème	Directeur de Latam Digital Ventures	<u>Durant les 5 dernières années :</u> Administrateur de HiPay Group
Benjamin Teszner	14/09/16	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/18	-	Managing Partner chez Otium Capital	5, rue Saint Joseph 75002 Paris	-	<u>Actuellement :</u> Gérant de BT Consult EURL <u>Durant les 5 dernières années :</u> Administrateur de HiPay Group, DG de PrestaShop Administrateur de Videoagency
Odile Roujol	14/09/16	AG statuant sur les comptes de l'exercice social clos le 31/12/17	-	Advisor chez Next World Capital (LLC)	22 Saturn Street 94114 San Francisco	-	<u>Durant les 5 dernières années :</u> Administrateur de Groupama
Sandra Le Grand	06/05/14	AG statuant sur les comptes de l'exercice social clos le 31/12/17	-	Présidente de Conf & Co	45, rue de Chaillot 75116 Paris	-	<u>Actuellement :</u> Membre du conseil d'administration de SURYS et du groupe OL (Olympique Lyonnais) Membre du conseil de la fondation d'entreprise Air France et de la fondation Croissance Responsable <u>Durant les 5 dernières années :</u> Présidente du Conseil de surveillance de Kalidea

Rôle du Conseil d'administration

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Tenue des réunions du Conseil

Le conseil d'administration se réunit quand l'intérêt de la Société l'exige. Il est convoqué par le président.

Il est tenu un registre de présence ; un procès-verbal est établi après chaque réunion.

Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Au cours de l'exercice 2016, le Conseil d'administration s'est réuni huit fois. En moyenne sur l'exercice le taux de présence a été de 100%.

Règlement intérieur du Conseil d'administration

La Société a établi un règlement intérieur organisant le fonctionnement du conseil d'administration. Ce règlement intérieur du Conseil d'administration a été adopté par ce dernier lors de sa séance du 9 novembre 2005.

Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations a été mis en place en date du 23 février 2006. Il est aujourd'hui composé de deux membres : Benjamin Teszner et Sandra Le Grand.

Comité d'audit

Le conseil d'administration en date du 13 mars 2009 a pris la décision de se réunir en tant que Comité d'audit au moins deux fois par an. Les réunions du Comité d'audit de l'exercice ont eu lieu le 15 mars 2016 et le 25 juillet 2016.

2. LIMITATIONS APORTEES AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Le Directeur Général qui est également Président du conseil d'administration, agit dans le cadre d'un budget annuel arrêté en conseil d'administration. Le conseil se réunit régulièrement au cours de l'année pour vérifier que l'exécution du budget se déroule conformément aux prévisions et si besoin questionne le Directeur Général sur les écarts constatés et lui fait les recommandations nécessaires afin d'adapter le budget à la situation.

Le Conseil d'administration se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, financières ou technologiques de la Société et veille à leur mise en œuvre par la Direction Générale.

Le Conseil d'administration approuve la stratégie et le plan à long terme proposés par la Direction Générale.

3. PARTICIPATION AUX ASSEMBLEES

Les règles de participation aux assemblées de la Société sont précisées à l'article 28 des statuts. Il existe notamment un droit de vote double pour chaque action entièrement libérée pour laquelle il sera justifié d'une inscription nominative depuis plus de deux ans au moins au nom du même actionnaire.

4. ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Néant.

5. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

1. Objectifs de la société en matière de procédures de contrôle interne

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la société ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ainsi que les comportements des salariés s'inscrivent dans le cadre des orientations données aux activités de la société par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables et par les règles internes à la société ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables et financières communiquées aux organes sociaux, aux actionnaires de la société et au public reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

2. Description des procédures de contrôle mises en place

a) Procédures de contrôle interne en matière financière et comptable

Chiffre d'affaires

Dans l'activité de publicité, pour que le chiffre d'affaires soit constaté, il faut qu'à une proposition fasse suite un bon de commande signé par le client et enregistré dans l'outil d'administration des ventes (Mediareporting ou un outil équivalent). Le chiffre d'affaires est constaté en temps réel au travers de ces outils qui servent également à la rédaction des propositions commerciales et des bons de commande. L'équipe commerciale ne peut donc pas émettre de proposition ou de bon de commande sans qu'il en reste une trace dans cette interface.

Une fois celui-ci enregistré, les "trafic-managers" programment la campagne de publicité ou de marketing direct sur l'outil de diffusion des objets publicitaires. Cet outil de diffusion est connecté avec l'outil d'administration des ventes qui indique en temps réel le stade de diffusion de la campagne et le chiffre d'affaires correspondant.

Le service financier s'assure que le chiffre d'affaires comptabilisé correspond bien à la diffusion réelle des campagnes.

Contrôle des coûts (hors charges de reversement étudiées ci-dessus)

Chaque engagement de dépense donne lieu à la signature d'un bon de commande de la part de la personne qui en est à l'origine. Pour être validé, ce bon de commande doit être co-signé par le chef de service, et au-delà d'un montant de 7500 euros validé par la Direction Générale.

Les salaires variables des équipes commerciales sont calculés sur le chiffre d'affaires et/ou la marge du mois M-1. Le service financier établit le calcul de ces variables et vérifie que les critères de versement des primes sont bien réunis.

Toutes les notes de frais sont contrôlées par le service RH et validées par la Direction Générale ou les directeurs des pôles ou de filiales.

Remontée des données des filiales

Le contrôle de gestion est centralisé à Paris et placé sous la direction du Directeur Financier Groupe. La constatation du chiffre d'affaires des filiales étrangères intégrées globalement se fait de manière identique d'un pays à l'autre. Par ailleurs, les outils d'administration des ventes ainsi que l'outil de distribution des campagnes publicitaires de Hi-Media sont implantés dans tous les pays, à l'exception de la filiale Hi-Media Local AB. Le chiffre d'affaires de chaque pays est consultable en temps réel de façon identique au chiffre d'affaires français par les mêmes interfaces de reporting.

Un reporting est transmis au Groupe mensuellement par les filiales (environ 15 jours après la fin du mois). Ce reporting comprend un compte de résultat détaillé. Ces reportings sont consolidés et analysés par le département du contrôle financier Groupe. Après revue et analyse par le contrôle financier et le Directeur Financier Groupe, le reporting est transmis à la Direction Générale et aux membres du Conseil d'Administration.

Encaissements-décaissements et gestion de trésorerie

Un point hebdomadaire est réalisé par les responsables comptables et soumis au directeur financier sur les encaissements effectués, ceux en cours, les relances et les mises au contentieux pour retard de paiement.

Les responsables comptables déterminent mensuellement les paiements à effectuer aux fournisseurs et les soumettent au contrôle du directeur financier Groupe.

Parallèlement, un rapprochement bancaire est effectué chaque semaine par les comptables généraux, il est contrôlé par leur manager à des fins de contrôle interne et dans un souci d'optimisation de la gestion de trésorerie.

Les filiales doivent également transmettre au contrôle financier Groupe un reporting hebdomadaire concernant la trésorerie. Celui-ci vise à expliquer la nature des encaissements et décaissements de la semaine passée et d'ajuster les prévisions de trésorerie en fonction des événements connus à date.

Transmission d'information aux actionnaires

A chaque arrêté semestriel et annuel, les informations financières sont communiquées aux actionnaires. Ces informations financières sont produites par la direction financière et le service juridique sous la responsabilité de la Direction Générale. Ces informations financières sont revues semestriellement et auditées annuellement par les commissaires aux comptes.

b) Autres Procédures de contrôle

Contrôle des activités françaises

Des réunions hebdomadaires avec les directeurs de chaque pôle sont tenues afin de faire le point sur l'activité, faire le point sur le développement commercial, l'engagement des dépenses, les problèmes potentiels de ressources humaines et les améliorations du fonctionnement à mettre en œuvre.

Contrôle des filiales

Les directeurs de pôle effectuent un point téléphonique hebdomadaire avec les directeurs des filiales et des visites sur place de façon trimestrielle.

Les contrats significatifs sont soumis à l'approbation préalable du DG.

6. GESTION DES RISQUES

6.1 RISQUES OPERATIONNELS

6.1.1 Perte de parts de marché – perte de compétitivité

Hi-Media fait face à une concurrence intense en Europe sur le marché de la publicité en ligne.

Dans ce contexte, pour conserver et améliorer ses positions sur ces marchés, Hi-Media s'adapte en permanence, anticipe les évolutions du marché par une veille concurrentielle et innove par sa politique de R&D et de développement technologique qui s'est considérablement intensifiée depuis quelques années.

6.1.2. Corrélation des marchés de la publicité au cycle économique

Le marché de la publicité est fortement corrélé aux évolutions du cycle économique.

Hi-Media continue à suivre de près les impacts de l'évolution macroéconomique sur ses marchés et se tient prêt à adapter sa structure de coût dans un environnement fortement volatile et fragile notamment en Europe du Sud où Hi-Media est bien implanté.

6.1.3. Risque d'internalisation des prestations de services par les sites

La possibilité d'internalisation des fonctions de régie publicitaire par des sites générant un trafic substantiel peut constituer un risque pour Hi-Media au niveau de l'attrait de son offre vis-à-vis des annonceurs.

Le fort développement du nombre de sites clients permet d'atténuer ce risque.

6.1.4. Fluctuation des tarifs

La Société pourrait être affectée par une baisse accrue des tarifs pratiqués sur le marché publicitaire.

En dehors de la variation des prix unitaires des espaces publicitaires, Hi-Media peut être affecté par une intensification de la concurrence qui pourrait dégrader le taux de commission que perçoit la société.

6.1.5. Evolution de la réglementation en vigueur

L'activité de la Société étant gouvernée par un certain nombre de lois ou réglementations, toute modification des dispositions légales ou réglementaires qui aurait pour effet d'imposer des obligations supplémentaires à la Société serait susceptible d'affecter ses activités.

Réglementation applicable en matière d'échanges entre l'Union Européenne et les Etats-Unis

En Juillet 2013, les discussions autour d'un partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (« Transatlantic Trade and Investment Partnership ») entre l'Union Européenne et les Etats-Unis, se sont ouvertes. Ce traité pourrait modifier considérablement le cadre applicable aux échanges entre l'Europe et les Etats-Unis en matière de propriété intellectuelle, de circulation des données et de taxation des opérations réalisées sur le secteur du numérique.

Les négociations aujourd'hui enlisées ne reprendront probablement pas compte tenu de la politique commerciale protectionniste de la présidence américaine actuelle. La société demeurera toutefois attentive à l'évolution des négociations menées par les représentants européens et américains.

Réglementation applicable en matière de protection des données personnelles

Le Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel (Règlement n°2016/679, ci-après « le GDPR ») a été publié au Journal Officiel de l'Union Européenne le 4 mai 2016. Il entrera en vigueur le 25 mai 2018 et sera directement applicable en droit interne.

Le GDPR renforce la maîtrise des citoyens de l'Union européenne sur leurs données personnelles, notamment en leur octroyant de nouveaux droits et en imposant de nouvelles obligations et responsabilités aux entités qui traitent des données à caractère personnel.

Il appartiendra le cas échéant à la Société de mettre en place les mesures appropriées pour s'assurer et être en mesure de prouver qu'elle respecte les termes du règlement (principe de responsabilité (« accountability ») instauré par le GDPR).

La mise en place par la Société et/ou ses partenaires de certaines contraintes imposées par cette nouvelle réglementation pourrait avoir un coût économique non négligeable et ralentir le taux de croissance du groupe et, en conséquence, avoir un impact défavorable sur l'activité du groupe et sa capacité à réaliser ses objectifs.

Toute réclamation liée au non-respect de la réglementation applicable pourrait nuire à la réputation du groupe et également avoir un impact défavorable sur son activité et ses résultats, d'autant que la Cnil sera dotée de pouvoirs de sanctions renforcés à partir du 25 mai 2018 (la Loi pour une République numérique ayant anticipé certaines dispositions du GDPR à cet égard).

Il demeure donc primordial pour le Groupe d'anticiper au mieux la mise en conformité avec la nouvelle réglementation européenne et de suivre par ailleurs l'évolution des dispositions du projet de règlement européen visant à harmoniser les règles issues de la directive vie privée et communications électroniques (Directive 2002/58/CE du 12 juillet 2002, révisée en 2009) avec le GDPR.

La Société portera ainsi une attention toute particulière aux nouvelles règles proposées par la Commission européenne afin de simplifier les conditions de fourniture du consentement des internautes au dépôt de cookies et traceurs en leur permettant d'accepter ou de refuser le dépôt des cookies publicitaires via la configuration de leur navigateur (lors de l'installation du navigateur ou lors de sa mise à jour s'il a été installé avant le 25 mai 2018).

Réglementation applicable en matière de transfert de données personnelles

Depuis la directive 95/46/CE, le transfert de données personnelles vers les pays tels que les Etats-Unis où le niveau de protection est inférieur aux standards de l'UE est en principe interdit, à moins de pouvoir s'appuyer sur des Clauses Contractuelles Types adoptées par la Commission ou des règles internes d'entreprise (ou BCR).

C'est donc l'accord Safe Harbor mis en place en 2000 qui permettait aux entreprises américaines de stocker les données des citoyens européens aux Etats-Unis.

Le 6 octobre 2015, la Cour de Justice de l'Union Européenne a invalidé l'accord Safe Harbor régissant les transferts de données personnelles entre l'Union Européenne et les Etats-Unis (Arrêt Schrems).

C'est désormais l'accord EU-US Privacy Shield entré en vigueur le 1er août 2016 qui est censé garantir aux citoyens de l'UE « un niveau de protection adéquat » de leurs données personnelles hébergées sur le sol américain.

Hi-Media suivra attentivement l'avenir qui sera réservée à cet accord Privacy Shield, notamment au regard des mesures prises et/ou envisagées par le nouveau Président des Etats-Unis.

Réglementation applicable en matière de neutralité de l'Internet

La problématique de la neutralité de l'internet soulève, derrière la logique d'accès à tous à l'ensemble des contenus dans les mêmes conditions, la question du partage des revenus entre les créateurs de contenus, les opérateurs techniques chargés de permettre l'accès à ces contenus, et les intermédiaires qui en assurent l'exploitation. La remise en cause du principe de neutralité pourrait permettre la mise en place d'un modèle économique discriminant l'accès à certains contenus pour lesquels les créateurs ou les intermédiaires n'auraient pas conclu d'accords avec les opérateurs techniques.

La loi pour une République numérique (loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique) met en œuvre le règlement (UE) 2015/2120 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2015 établissant des mesures relatives à l'accès à un internet ouvert et modifiant la directive 2002/22/CE concernant le service universel et les droits des utilisateurs au regard des réseaux et services de communications

électroniques et le règlement (UE) n° 531/2012 concernant l'itinérance sur les réseaux publics de communications mobiles à l'intérieur de l'Union.

Le principe de neutralité de l'internet est en effet désormais inséré dans le cadre juridique national (cf. article L33-1 du code des postes et des communications électroniques).

Réglementation en vigueur en matière de protection de la propriété intellectuelle

Les institutions européennes travaillent depuis plusieurs années sur une réforme en profondeur du droit d'auteur à l'ère du dématérialisé et du numérique.

Le 14 septembre 2016 la Commission européenne a présenté sa proposition de « directive sur le droit d'auteur dans le marché unique numérique », qui se veut être évolution positive pour l'adaptation des droits de propriété intellectuelle aux pratiques sur Internet.

Hi-Media suit avec attention les débats sur les différentes propositions de cette directive et notamment l'évolution du mécanisme qui permettrait aux éditeurs de presse d'obtenir une rémunération lors de l'utilisation de liens renvoyant vers des sites d'information, mesure qui pourrait impacter les visites sur les sites d'actualité.

La Société s'intéresse également aux négociations avec le Parlement européen suite à l'accord intervenu au sein du Conseil le 28 novembre 2016 sur le projet de règlement visant à interdire le blocage géographique injustifié entre États membres, l'interdiction du géoblocage et la portabilité transfrontière des services de contenus en ligne pouvant également influencer quelque peu sur le volume de visites sur les sites.

6.1.6. Défaillance des prestataires Adserver et SSP (supply side provider) de la Société

Ayant décidé de sous-traiter une part importante de la distribution des publicités à la société AppNexus pour les activités de régie, Hi-Media est dépendante de la continuité du service de cette société.

AppNexus est une société américaine basée à New York. Son activité repose sur le développement de solutions technologiques permettant la distribution des publicités et leur ciblage en temps réel en fonction de leur efficacité et suivant un système d'enchères.

De la même manière, la Société fait appel aux solutions adserver et programmatic de la société Smart Adserver pour ce qui concerne le mobile et StickyAds (FreeWheel aujourd'hui) pour ce qui est de la vidéo.

Ces sociétés ont toutefois des concurrents qui pourraient procurer à Hi-Media des solutions de substitution. Un changement de prestataire serait toutefois une source de coûts non négligeable et pourrait perturber temporairement l'activité de la régie s'il n'est pas suffisamment anticipé.

6.2 RISQUES TRANSVERSAUX

6.2.1. Risques liés aux systèmes

Cinq risques doivent être pris en considération :

- panne majeure de tous les serveurs de Appnexus, Smart Adserver et/ou StickyAds ou défaut des hébergeurs desdits serveurs. Celle-ci peut résulter, par exemple, d'une surtension du réseau électrique ou d'une très longue coupure de courant. En cas de surtension, les matériels peuvent être détruits ;
- défaillance des fournisseurs de bande passante. Hi-Media a multiplié ces fournisseurs afin de limiter ce genre de risque mais ne peut pas garantir l'intégralité des effets de bord en cas de panne d'un ou de plusieurs de ces fournisseurs ;
- attaque du site de production de Appnexus Smart Adserver et/ou StickyAds par des pirates ("hackers"). Ces sociétés ont mis en place des systèmes de sécurité élevés mais ne peuvent garantir l'élimination de ce risque systémique ;
- dégradation du matériel chez un des hébergeurs des sites Internet du Groupe ou directement chez AppNexus Smart Adserver et StickyAds ou Hi-Media ;
- délai d'approvisionnement de matériel (disques, serveurs...) dans le cas d'une augmentation d'audience soudaine (disques de stockages photos, vidéos saturées, bande passante saturée, serveurs saturés).

Hi-Media, pour diminuer ces risques dispose de centres d'hébergements redondés. Ces deux Datacenters permettent d'assurer une continuité de service en cas de dysfonctionnement du site principal.

6.2.2. Dépendance vis-à-vis des collaborateurs clés

Le succès de la Société dépend de manière significative de la pérennité de ses relations avec ses collaborateurs-clés en charge du domaine technique, du marketing et des ventes en France et à l'international.

Pour assurer sa croissance et établir son leadership en Europe, la Société doit être capable d'attirer, de former, de retenir et de motiver de nouveaux collaborateurs hautement qualifiés et intervenant notamment dans le secteur particulier de la publicité sur Internet.

Afin de maintenir la pérennité de ses ressources humaines et de fidéliser ses collaborateurs clés, Hi-Media a mis en place des plans d'actions gratuites et d'options de souscription d'actions. Les attributions les plus significatives sont assorties de conditions de performance et visent à retenir ses collaborateurs clés.

Par ailleurs, Hi-Media a structuré un département Ressources Humaines au cours de l'exercice 2010. Ce département est particulièrement en charge du recrutement et de la formation des salariés.

6.2.3. Risques juridiques

A l'exception des informations figurant en note 10 de l'annexe aux comptes sociaux et en note 19 de l'annexe aux comptes consolidés, il est précisé qu'il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

Les litiges exposés sont tous des litiges commerciaux liés à l'exploitation de la Société, ou des litiges prud'homaux liés à des licenciements. Ces litiges font l'objet de points réguliers avec les Conseils de la société pour leur évaluation et leur gestion.

Le contexte réglementaire est en constante évolution. Les activités exercées par HiMedia peuvent être impactées par ces évolutions et il est nécessaire de les anticiper. A cet effet, le groupe a mis en place une veille réglementaire ciblée.

6.2.4. Risque d'intégration des sociétés acquises/Risque de dépréciation du goodwill

L'acquisition de sociétés peut engendrer un fort turnover et une perte de clients. Les audits diligentés avant les acquisitions permettent d'identifier en amont les difficultés qui seront rencontrées lors de l'entrée des nouvelles sociétés dans le périmètre.

En outre, les modalités d'acquisition des nouvelles filiales comprennent souvent des clauses de complément de prix qui permettent de fiabiliser l'intégration.

Des difficultés d'intégration des sociétés acquises peuvent engendrer des pertes de clients et de compétence et corrélativement sont susceptibles d'entraîner des dépréciations de goodwill qui seront révélées lors des tests de valeur (Cf. Note 9 de l'annexe aux comptes consolidés).

6.2.5. Risque lié à l'information financière

Afin de s'assurer que l'information financière ne soit pas erronée et ne fausse ainsi pas la vision de dirigeants et celle des tiers, le Groupe a mis en place les outils suivants : outils de suivi de l'activité, reporting des filiales auprès de la direction financière, contrôles effectués par la direction financière et audit externe.

6.3 RISQUES FINANCIERS

6.3.1. Risque de crédit (cf. note 2.1 de l'annexe aux comptes consolidés)

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Le profil statistique de la clientèle, incluant notamment le risque de défaillance par secteur d'activité et pays dans lequel les clients exercent leur activité est sans réelle influence sur le risque de crédit. Il n'y a pas de concentration du risque de crédit, tant au niveau des clients, qu'au niveau géographique.

Le Groupe a défini une politique de crédit au terme de laquelle la solvabilité de chaque nouveau client fait l'objet d'une analyse individuelle avant qu'il ne puisse bénéficier des conditions de paiement et de livraison pratiquées par le Groupe. Pour ce faire, le Groupe a recours à des notations externes, lorsqu'elles sont disponibles. Les clients qui ne satisfont pas aux exigences du Groupe en matière de solvabilité ne peuvent conclure des transactions avec le Groupe que dans le cas où ils règlent d'avance leurs commandes.

A chaque clôture, le Groupe détermine un niveau de dépréciation qui représente son estimation des pertes encourues relatives aux créances clients et autres débiteurs ainsi qu'aux placements. Cette dépréciation est déterminée par une analyse des risques significatifs individualisés.

Afin de limiter le risque de crédit, la société Hi-Media SA a souscrit un contrat d'assurance crédit. Ce contrat d'assurance-crédit souscrit repose sur trois services : la prévention, le recouvrement, l'indemnisation.

La prévention : l'assureur-crédit exerce une surveillance permanente et informe la société en cas de dégradation de la solvabilité de ses clients.

Le recouvrement : en cas d'impayé, la société transmet le dossier contentieux constitué de l'ensemble des pièces justifiant la créance à la compagnie d'assurance qui intervient auprès du débiteur défaillant et se charge du recouvrement par voie amiable et judiciaire.

L'indemnisation : la société sera indemnisée en cas d'insolvabilité de droit (procédure collective) ou d'insolvabilité de fait (non-paiement non litigieux). La compagnie d'assurance supporte 95% du montant hors taxe pour les principaux encours et 70% du montant hors taxe pour les clients en « non dénommé ». Le délai d'indemnisation est de 1 mois pour une insolvabilité constatée et de 6 mois maximum pour une insolvabilité de fait. Pour bénéficier de cette couverture, les filiales doivent obtenir au préalable auprès de l'assureur son accord de couverture client par client, et effectuer la déclaration d'impayé dans les 150 jours après échéance ou 30 jours en cas de procédure collective.

Par ailleurs, les sociétés Hi Media, Local Media, Quantum, et Adysseum ont souscrit des contrats d'affacturage pour lesquels les principaux risques et avantages ont été transférés aux sociétés d'affacturage (Cf. Note 1.9 de l'annexe aux comptes consolidés.).

6.3.2. Risque de liquidité (Cf. note 2.2 de l'annexe aux comptes consolidés)

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Le Groupe a mis en place une gestion des besoins en flux de trésorerie visant à optimiser son retour de trésorerie sur investissements. Ceci exclut l'impact potentiel de circonstances exceptionnelles, comme les catastrophes naturelles, que l'on ne saurait raisonnablement prévoir.

De plus, certaines filiales du Groupe ont souscrit des contrats d'affacturage qui leur permettent d'obtenir un financement à court terme et d'être plus flexibles dans la gestion quotidienne de leurs liquidités.

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Les emprunts et dettes financières sont détaillées en note 18 de l'annexe aux comptes consolidés.

6.3.3. Risque de change (cf. note 2.3.1 de l'annexe aux comptes consolidés)

Le risque de change correspond au risque que des variations du cours de change affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de change a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité / risque.

Le Groupe est exposé à un risque de change sur l'activité de ses filiales basées aux Etats-Unis (Latam Digital Ventures LLC, EresMas Inc., HiMedia US LLC, Groupe Hi-Media USA Inc.), en Suède (Hi-Media Sales) et au Mexique consolidées par intégration globale ainsi que, dans une moindre mesure.

100% des achats et des ventes, les dépenses d'investissements, les actifs et passifs de ces filiales ainsi que les goodwill afférents sont libellés respectivement en dollars et en pesos mexicains et couronnes suédoises.

Les investissements du Groupe dans ses filiales dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro ne sont pas couverts dans la mesure où le Groupe considère que ces positions de change sont à long-terme par nature.

6.3.4. Risque de taux d'intérêt

La société n'est plus exposée au risque de taux d'intérêt.

6.3.5. Risque de contrepartie – Dépendance

Compte tenu du poids de chaque acteur dans le chiffre d'affaires du Groupe, il n'existe pas de risque de dépendance vis-à-vis d'un support, d'un annonceur en direct ou d'une agence.

De même, le risque lié à la défaillance des sous-traitants technologiques est limité dans la mesure où ces sociétés ont des concurrents qui pourraient procurer à Hi-Media des solutions de substitution.

Le premier client (éditeur) du Groupe représente en 2016 7% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Les cinq premiers clients (éditeurs) du Groupe représentent en 2016 19% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Les dix premiers clients (éditeurs) du Groupe représentent en 2016 27% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

6.3.6. Risque de fraude

Le risque de fraude correspond au risque de détournement de fonds par intrusion dans les systèmes.

Afin de limiter ce risque, le Groupe veille à ce que le principe de séparation des tâches soit appliqué le plus largement et sécurise et contrôle l'accès aux logiciels, aux serveurs et aux bases de données.

6.3.7. Risques financiers liés aux effets du changement climatique

Comme indiqué dans la partie Responsabilité sociale, environnementale et sociétale du Rapport de gestion du Conseil d'administration, l'étude de la thématique « Adaptation aux conséquences du changement climatique » n'est pas appropriée au regard des activités du Groupe qui sont exclusivement tertiaires et bureautiques.

6.3.8. Risques d'assurance

Les sociétés du Groupe ont souscrit tous les contrats d'assurance nécessaires à leur activité et les montants garantis sont conformes aux pratiques en vigueur dans leur domaine d'activité.

Les sociétés étrangères du Groupe gèrent de façon indépendante leurs polices d'assurance en fonction des réglementations locales tout en informant la société mère des polices souscrites.

La Société et ses filiales françaises ont souscrit les polices d'assurance suivantes :

Police	Objet de la garantie	Montant des garanties	Période d'assurance
Responsabilité civile des dirigeants (1)	la garantie couvre les conséquences pécuniaires résultant de toute réclamation amiable ou judiciaire à l'encontre d'un Assuré personne physique mettant en jeu sa responsabilité civile individuelle ou solidaire, et imputable à une faute professionnelle réelle ou alléguée.	Euros : 15.000.000 par année d'assurance	31/07/2016 au 30/07/2017 inclus
Responsabilité civile Exploitation Et professionnelle (1)	Le contrat garantit l'assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité qu'il peut encourir dans l'exercice de ses Activités telles que déclarées soit : - Régie publicitaire et marketing direct sur Internet. - Achat/vente d'espaces publicitaires sur Internet et Internet mobile. - Edition/création de sites Internet et sites mobiles.	tous dommages confondus : 10 000 000 € par sinistre (dont par sinistre et par année d'assurance : dommages matériels et immatériels consécutifs 5 000 000 €, dommages immatériels non consécutifs 250 000 €, atteintes accidentelles à l'environnement 750 000 €, faute inexcusable 500 000 €, défense recours 50 000 €)	01/01/2016 au 31/12/2016 inclus
Multirisques Entreprises (Incendie et risques annexes) (1)	Couverture de l'ensemble des sites suivants des sociétés du groupe Hi- media : - 6 place du Colonel Bourgoin 75012 PARIS - 21 rue de Cornulier 44000 NANTES (jusqu'au 31 octobre 2016) - Via Cosimo del Fante 4 MILANO - Calle Velazquez 12 MADRID - Avenue des Volontaires 19, 1160 BRUXELLES	DOMMAGES AUX BIENS : Bâtiments et/ou risques locatifs : A concurrence du montant des dommages Matériels, mobiliers, agencements, installations : Sites France : Euros 550.000 Sites Europe : Euros 400.000 Frais et pertes : Euros 622 712 Recours des voisins, tiers, occupants, perte de loyer, trouble de jouissance : Euros 2.075.706 PERTES D'EXPLOITATION : Frais supplémentaires d'exploitation Euros 1.800.00 Assurance vol Sites France : Euros 155.677 Sites Europe : Euros 31.135 Bris de machines Sites France : Euros 103.785 Sites Europe : Euros 20.758	01/01/2016 au 30/12/2016 inclus

(1) le contrat d'assurance est souscrit par HI-MEDIA tant pour son compte que celui de ses filiales.

Les coûts estimés des risques et litiges sont provisionnés à 100% dès lors qu'il existe une forte probabilité de réalisation de ces coûts.

Il n'existe pas de risques significatifs non assurés ou assurés en interne.

Fait à Paris, le 14 mars 2017

LE PRESIDENT



himediagroup 
Empower your digital business

RAPPORT DES CAC SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT

Exercice clos le 31 décembre 2016
HiMedia S.A. 6 place du Colonel Bourgoïn 75012 Paris

HI MEDIA

Rapport des commissaires
aux comptes établi en
application de l'article
L.225-235 du Code de
commerce
Exercice clos le 31
décembre 2016

Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société HI MEDIA

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société HI MEDIA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

KPMG AUDIT IS

Tour Eqho
2, Avenue Gambetta
92066 Paris, La Défense
France

 MAZARS

Hi-Media S.A.
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur
les conventions réglementées

- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Paris La Défense et à Courbevoie, le 23 mars 2017

Les Commissaires aux Comptes

K P M G A U D I T I S

FREDERIC QUELIN

M A Z A R S

GUILLAUME DEVAUX

KPMG AUDIT IS

Tour Egho
2, Avenue Gambetta
92066 Paris, La Défense
France

 M A Z A R S

*Hi-Media S.A.
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur
les conventions réglementées*



himediagroup[™]
Empower your digital business

HONORAIRES DES CAC

Société anonyme au capital de 4 329 132 euros
6, place du Colonel Bourgoïn – 75012 Paris
418 093 761 R.C.S. Paris
www.himediagroup.com

Honoraires des commissaires aux comptes

	KPMG		Mazars		Autres CAC	
	Montant (HT)		Montant (HT)		Montant (HT)	
<i>en milliers d'euros</i>	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Commissariat aux comptes, examen des comptes individuels et consolidés						
- Hi-Media S.A.	85	89	105	106	-	-
- Filiales intégrées globalement	37	33	44	30	30	21
Autres diligences et prestations liées à la mission de commissariat aux comptes						
- Hi-Media S.A.	-	-	-	-	-	-
- Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-
Total	122	122	149	136	30	21



himediagroup[™]
Empower your digital business

ATTESTATION DU RESPONSABLE

Attestation de la personne responsable du rapport financier annuel

Responsable du rapport financier annuel

Cyril Zimmermann, Président du Conseil d'administration et Directeur Général de HiMedia SA

Attestation

J'atteste qu'à ma connaissance les comptes présentés sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Cyril Zimmerman

Président du Conseil d'administration et Directeur Général